

Montréal convoite la "manne" fédérale

La Ville pourrait toucher \$100 millions pour son usine de filtration

par Bernard Descôteaux

La Ville de Montréal obtiendra sous peu une aide financière substantielle de la part du gouvernement fédéral par le biais de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour son programme d'alimentation en eau potable.

Les montants que Montréal pourra obtenir ne sont pas encore déterminés, mais ils pourraient être de l'ordre d'une centaine de millions de dollars.

C'est en vertu d'un nouveau pro-

gramme du gouvernement fédéral que Montréal pourra obtenir cette aide financière, laquelle sera disponible dès qu'une entente entre les gouvernements provincial et fédéral aura été conclue pour déterminer les modalités d'application de ce programme. Cette entente doit d'ailleurs être paraphée au cours des prochains jours. Il va sans dire que dans le contexte actuel, soit la précarité de la situation financière de Montréal et ses obligations à l'égard du déficit olympique, tant Québec qu'Ottawa considèrent ce dossier comme

prioritaire.

Voilà ce que LE DEVOIR a appris de bonne source, informations qui ont été d'ailleurs confirmées en grande partie par plusieurs personnes mêlées à ce dossier.

Il appert tout d'abord que le gouvernement fédéral a choisi de faire sa part à l'égard du déficit olympique en apportant une aide indirecte à la Ville de Montréal pour l'aider à absorber le contre-coup financier des jeux, et à ce sujet quelques projets d'importance diverse sont à l'étude. Il s'agit dans chaque cas de profiter

de programmes existants ou des fonds disponibles pour les investir dans la région de Montréal.

C'est ainsi que dès le mois de mars dernier, quelques jours à peine après que le premier ministre Trudeau ait opposé un non retentissant à une participation directe du fédéral au financement des Jeux olympiques, les autorités municipales de Montréal soumettaient à la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) une demande d'aide en vertu du

Voir page 6: Montréal



À l'optimisme qu'avait fait naître le ralentissement des activités du volcan La Soufrière à la Guadeloupe a succédé hier un regain de pessimisme. Informations et indices montrent qu'il est vraisemblable qu'une manifestation volcanique se produise d'ici peu, a fait savoir hier M. Olivier Stirn (à droite), secrétaire d'État français aux territoires d'outre-mer. (Téléphoto AP)

Tetley renonce à publier sa politique d'achat

par Michel Vastel

Le ministre québécois des Travaux publics et des Approvisionnement, William Tetley, a renoncé à la dernière minute à publier son énoncé de politique d'achat pour l'ensemble des organismes publics et para-publics du Québec.

Selon un document dont LE DEVOIR a obtenu copie, M. Tetley devait profiter de la réunion, lundi à Québec, des ministres des Travaux publics du Canada, pour annoncer officiellement sa politique "en vue de favoriser les produits québécois et, à défaut, les produits canadiens de préférence à ceux de fabrication étrangère".

Le document ne sera pas rendu public et M. Tetley a confirmé hier après-midi au DEVOIR qu'il devra encore "faire l'objet de discussions au Conseil des ministres".

Il apparaît que M. Tetley voudra d'abord connaître la réaction de ses collègues des autres provinces avant de faire quoi que ce soit. Fixant lui-même l'ordre du jour de la conférence fédérale provinciale des ministres des Travaux publics, le ministre québécois a inscrit, en tête, la question suivante: "Si, à l'intérieur d'une politique d'achat clairement définie, une province paie une prime visant à favoriser l'industrie locale, sera-t-elle automatiquement sujette à un boycottage de la part des autres provinces?"

Le gouvernement du Québec lui-même n'est pas un très gros acheteur, environ \$200 millions, mais, si on ajoute l'ensemble des sociétés d'État, et notamment l'Hydro-Québec avec \$450 millions, les commissions scolaires, les municipalités et les hôpitaux, on arrive à un total de \$2,5 milliards en 1976 de biens et services payés avec des fonds publics.

Le principe d'une politique d'achat est simple: le gouvernement, tout en cherchant à acheter au meilleur prix, favorise des produits fabriqués sur place. Pour arriver à ce résultat, il peut décider d'éliminer d'office tout fournisseur étranger, ou même résident dans une autre province, ou encore il peut accorder une "prime" de 5 ou 10% à un manufacturier québécois, par rapport à ses concurrents de l'étranger.

Il existe de telles politiques en Ontario, même si elles n'ont jamais été officiellement révélées. Le ministre québécois a fait le tour des dix provinces et affirme avoir constaté lui-même combien en ce domaine "moins on en dit, mieux ça vaut". En juin 1962, le gouvernement du Québec a lui-même adopté un Arrêté en conseil autorisant l'Hydro-Québec à favoriser un fournisseur québécois, "même si sa soumission n'est pas la plus basse".

Le document non publié, a été soumis à l'Union des municipalités, à la Fédération des commissions scolaires protestantes, à la Corporation des architectes, à l'Hydro-Québec et "à d'autres organismes publics", selon le ministre lui-même, le document énonce, au nom du gouvernement, une politique d'achat provisoire pour toutes les institutions publiques et para publiques. Il comprend les éléments suivants:

- Maintien du principe de la plus basse soumission.
- A prix égal, avantage au manufacturier québécois, puis au manufacturier canadien, de préférence à un fabricant étranger.
- S'il y avait suffisamment de manufacturiers au Québec.
- Le gouvernement limiterait le droit de soumissionner aux seuls québécois.

Voir page 6: William Tetley

au sommaire

■ Jean-Paul L'Allier vient de célébrer le premier anniversaire de son accession au ministère des Affaires culturelles. C'est aussi le premier anniversaire de l'avènement d'une ère nouvelle dans la politique culturelle au Québec. Dans un long entretien avec Victor-Lévy Beaulieu, le ministre fait le point des réactions au Livre vert publié en mai et ouvre de nouvelles perspectives.

— page 11

■ La baie James: un chantier en instance de fermeture?

■ Le rapport Bibeau n'est pas sévère, commente Edgar Gallant

■ Le rapatriement: les provinces n'ont pas réussi à s'entendre

■ Un spécialiste du droit

— page 3



maritimes enquêtera sur le drame de Percé

— page 3

■ La rentrée des tripoteurs? un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ D'un non alignement, l'autre: une analyse de Georges Vigny

— page 4

Après les émeutes sanglantes Pretoria lâche un peu de lestes,

JOHANNESBOURG (d'après AFP et Reuter) — Tandis que le gouvernement sud-africain faisait une nouvelle concession sur le statut des Noirs dans les zones urbaines, des églises ont été incendiées hier dans les cités-dortoirs des environs de Port Elizabeth au troisième jour consécutif d'émeutes qui ont fait jusqu'à présent 33 morts, selon le dernier bilan officiel.

Une église catholique a subi de gros dégâts. Une église méthodiste, qui se trouvait à proximité, a également été incendiée, mais la police sud-africaine est parvenue à éteindre rapidement les flammes.

Les émeutiers avaient d'abord incendié des magasins et des tavernes des "townships", puis, jeudi, ils ont attaqué des usines dans une zone industrielle blanche, avant de s'en prendre, maintenant, aux églises.

En dépit des incendies, la police déclare que les trois principales cités-dortoirs de la région de Port Elizabeth étaient calmes dans la journée. On n'a pas signalé de heurts notables entre manifestants et police anti-émeutes.

Le porte-parole de la police a déclaré que les 33 morts n'avaient pas toutes résulté de tirs de la police. Certains sont morts de coups de couteau, probablement à l'occasion de rixes avec d'autres africains, d'autres ont été écrasés par des voitures, a-t-il dit.

On craint que les troubles se poursuivront en fin de semaine. A Port Elizabeth, les cinq matches de rugby où devaient figurer des équipes de la police ont été ajournés, les joueurs ayant été placés sur pied d'alerte dans les cités-dortoirs de New Brighton, Kwazakale et Zwide.

Plusieurs cas d'incendie d'écoles africaines ont eu lieu notamment à Durban, à Vitenhague, près de Port Elizabeth, ainsi qu'à Mofolo, un quartier de Soweto, la principale ville satellite africaine de Johannesburg, où des manifestants ont également tenté de mettre le feu à un ci-

néma.

D'autre part, moins d'une semaine après avoir annoncé que les Noirs pourraient désormais acheter leurs maisons dans les cités africaines des "zones blanches" pour une période de trente ans, le gouvernement sud africain a levé hier la clause sur la durée du bail. Désormais, les Africains de Soweto pourront posséder pour toujours leur domicile.

Bien que le gouvernement s'en défende, cette décision constitue un pas important vers la reconnaissance de la permanence de la présence des Noirs dans les zones urbaines. La politique suivie jusqu'à présent considérait les Noirs comme des résidents temporaires devant regagner un jour leur "foyer national" (Bantoustan), que la plupart ne connaissent

Voir page 6: Pretoria

Un Montréalais frappé du "mal des légionnaires" ?

Le directeur administratif du Montreal General Hospital, M. George Jackson, a confirmé hier que cette institution avait accueilli comme patient un homme qui avait récemment séjourné à Philadelphie et qui montre des symptômes analogues à ceux du mystérieux "mal des légionnaires" des États-Unis.

Le patient en question a été confié au service des soins intensifs, bien que son état ne semble pas très grave, a déclaré M. Jackson. On pouvait le voir hier, en effet, se promener sans aide dans les couloirs de l'hôpital. Mais il est atteint "d'une infection des voies respiratoires conjuguée à une fièvre légère" (c'est souvent ainsi qu'on définit la grippe), et les autorités médicales de l'institution sont entrées en consultation avec le Centre de pathologie d'Atlanta.

M. Jackson n'a pu dire si les autorités des ministères fédéral et provincial de la Santé avaient d'autre part été informées

de la situation. Il ne semblait pas hier soir qu'elles l'eussent encore vraiment été, ni qu'elles ne soient vraiment soucieuses de l'être: un fonctionnaire médical de la Santé fédérale, le docteur Stan Handzel, a reconnu qu'il avait "entendu dire qu'on avait hospitalisé un malade", mais qu'il attendait que le ministère fût informé d'une épidémie. A Québec, un porte-parole des Affaires sociales a déclaré qu'il ignorait tout de la situation, mais que son ministère aurait été le premier informé d'un début d'épidémie.

Selon les bruits qui avaient commencé de courir hier après-midi, le patient en cause, dont l'identité est toujours inconnue, est un homme âgé de 70 ans, d'origine allemande, qui avait assisté dans la ville de Philadelphie au Congrès eucharistique qui s'était tenu la peu de temps après celui de la "American Legion", le mois dernier.

Voir page 6: Légionnaires

En menant une campagne agressive

Ford veut effacer le sourire de Carter

WASHINGTON (d'après AFP) — Le président Gerald Ford a promis hier de mener une campagne vigoureuse contre le parti démocrate et son candidat Jimmy Carter.

Dans une allocution prononcée à Russell (Kansas), la ville de 5.000 habitants où habite le candidat républicain à la vice-présidence, le sénateur Robert Dole, M. Ford a affirmé que lui et son co-équipier pouvaient vaincre le 2 novembre s'ils menaient une campagne agressive. Jeudi

soir, en acceptant l'investiture, M. Ford avait surpris son audience en annonçant qu'il était prêt à accepter des débats face-à-face avec M. Carter.

Les deux candidats démocrates, MM. Jimmy Carter et Walter Mondale, n'ont guère tardé à répondre aux "fanfaronnades" de leurs adversaires républicains, en acceptant avec empressement de les affronter lors de débats télévisés.

Au cours d'une conférence de presse donnée dans un village de Plains en

Georgie, M. Carter a défini les grandes lignes de la campagne qu'il entend mener pour battre le duo républicain qu'il a qualifié de "formidable". Il a déclaré que la formule des débats télévisés, proposée par le président serait mise au point par les conseillers de presse des deux candidats. Il a indiqué que pour sa part, il préférerait plusieurs débats dans des villes différentes.

L'ancien gouverneur de Georgie a ajouté qu'il continuerait à parler de "l'ad-

ministration Nixon-Ford" et qu'il mettrait l'accent sur ce qu'il a appelé "l'absence de leadership" du président.

La ligne des électorales (league of women voters) qui serait éventuellement chargée d'organiser les débats a indiqué qu'elle avait suggéré la ville de St. Louis, dans le Missouri, comme premier lieu de rencontre entre MM. Ford et Carter le 28 septembre. Les deux autres dates envisagées seraient les 11 et 25 octobre dans des

Voir page 6: Gerald Ford

Candidat au leadership Matte voit le Canada divisé en cinq États

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Affirmant favoriser nettement l'option constitutionnelle "souveraineté-association" en vue de la création de cinq États indépendants au Canada, le député créditiste de Champlain a annoncé, hier, son entrée dans la course au leadership du Parti Crédit social du Canada, en vue du congrès de novembre prochain.

M. Matte, qui avait déjà indiqué au cours de la dernière campagne électorale, en mai 1974, son intention d'assurer la succession du chef actuel, M. Réal Caouette, devient ainsi le deuxième candidat officiel en lice, avec le président du parti, M. Martin Battersley, avocat d'Edmonton.

Au cours d'une conférence de presse, à son bureau à Ottawa, M. Matte a déclaré qu'il avait décidé de briguer les suffrages en prenant pour acquis qu'il serait le seul candidat à la direction du parti au sein du caucus.

Se disant conscient de l'envergure limitée du parti, M. Matte affirme à cet égard: "Le petit groupe que nous sommes ne peut se diviser: nous aurions l'air des créditistes du provincial à Québec."

M. Matte a rappelé que le chef sortant mis à part, le caucus fédéral se résume à 10 députés, dont trois devront bientôt prendre leur retraite.

"Comment peut-on dans de telles circonstances, envisager une lutte acerbe ou à finir entre deux ou trois députés?" a-t-il dit.

Le député de Champlain a par ailleurs soutenu qu'au cours d'une réunion tenue au printemps dernier, tous les députés créditistes à Ottawa avaient clairement indiqué leur intention de ne pas se porter candidat.

"Seul Gilbert Rondeau, député de Shefford, a manifesté ce désir si jamais il n'y avait aucun représentant du caucus, et, au mois de juin dernier, mon ami André Fortin, député de Lotbinière, confirmait

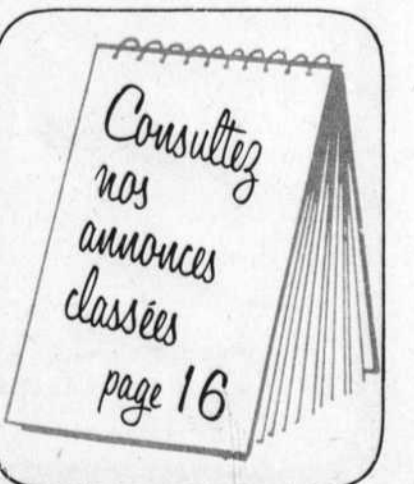
d'ailleurs à la Presse Canadienne sa décision de ne pas être candidat," a affirmé M. Matte.

Agé de 41 ans, ancien enseignant, M. Matte s'est dit prêt à prendre les rênes du parti, révélant avoir perdu 40 livres et être devenu végétarien après un jeûne de 18 jours interrompu le 22 juin dernier, jour du vote en deuxième lecture sur le projet de loi visant l'abolition de la peine de mort.

Sur la question constitutionnelle, M. Matte croit que le Canada se dirige irrévérablement vers la création de cinq régions autonomes, et que, sans vouloir imposer la solution indépendantiste, il faut être prêt à l'assumer pour corriger le pacte fédératif actuel qui n'est plus approprié.

M. Matte, qui rappelle avoir été secrétaire du président du Ralliement national, M. Gilles Grégoire, en 1967-68, avant son adhésion au Crédit social, et qui prétend être à l'origine du nom du Parti québécois

Voir page 6: René Matte



LES SALAIRES DES ENSEIGNANTS

Le 22 juillet 1976, la partie patronale acceptait la dernière hypothèse formulée par les représentants syndicaux à la table centrale de négociation (front commun: CSN/FTQ/CEQ).

EN VOICI QUELQUES CARACTÉRISTIQUES:

- Pour la première année de la convention collective (1975/1976), une augmentation de 35,24% de la masse salariale globale des enseignants en regard de ce que prévoyaient les échelles de traitement l'année précédente. De \$853 843 302 qu'elle était en 1974/1975, la masse salariale des enseignants passe à \$1 154 780 822 en 1975/1976, soit une augmentation de plus de \$300 000 000.
- L'augmentation réelle de cette masse salariale pour la première année de la convention est donc de 15,46% au-delà de l'avance de 17% qui a déjà été versée.
- La masse salariale offerte par la partie patronale en novembre 1975 comportait une augmentation de 29,43%. Quelques mois plus tard, en février 1976, de nouvelles offres patronales portaient cette augmentation à 31,39%. L'hypothèse acceptée récemment par la partie patronale représente donc une augmentation d'environ 6% de la masse salariale en regard des offres initiales, ce qui représente \$50 000 000 de plus pour la seule première année de la convention.
- Pour la deuxième année de la convention (1976/1977), l'augmentation des échelles de traitement sera de 8% tandis qu'elle se situera à 6% pour les deux dernières années.
- Ces augmentations sont assorties d'une clause d'indexation pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. En effet, les échelles de traitement de l'année suivante seront rajustées à la hausse si le coût de la vie augmente de plus de 8% en 1975/1976, de plus de 6% en 1976/1977, de plus de 4% en 1977/1978 et de plus de 3,5% en 1978/1979.
- À chaque année, l'enseignant qui n'a pas atteint le maximum de son échelle bénéficie d'une augmentation d'échelon pour l'expérience acquise, ce qui représente une augmentation additionnelle de 3,45%. Cette dernière augmentation est constante pour toutes les échelles et pour les quatre années de la convention.
- En comparant les échelles (ex: 15 ans de scolarité vs 14 ans), on remarque que la différence qui existe d'une échelle à la suivante est légèrement supérieure à 8,8% et qu'elle est la même pour les quatre années de la convention. C'est donc dire qu'une année de scolarité supplémentaire vaut à son détenteur une augmentation salariale de 8,8% (à l'exception de l'échelle des moins de 14 ans de scolarité qui marque une différence de 5,73% avec la suivante).

ÉCHELLE DE TRAITEMENTS ANNUELS — ANNÉE SCOLAIRE 1975-1976

Années de scolarité**	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
Années d'expérience								
1	8 833	9 340	10 168	11 066	12 047	13 111	14 274	15 854
2	9 138	9 662	10 519	11 448	12 463	13 564	14 766	16 346
3	9 453	9 996	10 882	11 843	12 893	14 032	15 276	16 856
4	9 779	10 340	11 257	12 251	13 338	14 516	15 803	17 383
5	10 116	10 697	11 645	12 674	13 798	15 017	16 348	17 928
6	10 465	11 066	12 047	13 111	14 274	15 535	16 912	18 492
7	10 827	11 448	12 463	13 564	14 766	16 071	17 495	19 075
8	11 200	11 843	12 893	14 032	15 276	16 625	18 099	19 679
9	11 586	12 251	13 338	14 516	15 803	17 199	18 723	20 303
10	11 986	12 674	13 798	15 017	16 348	17 792	19 369	20 949
11	12 400	13 111	14 274	15 535	16 912	18 406	20 038	21 618
12	12 827	13 564	14 766	16 071	17 495	19 041	20 729	22 309
13	13 270	14 032	15 276	16 625	18 099	19 698	21 444	23 024
14	13 728	14 516	15 803	17 199	18 723	20 377	22 184	23 764
15	14 201	15 017	16 348	17 792	19 369	21 080	22 949	24 529

ÉCHELLE DE TRAITEMENTS ANNUELS — ANNÉE SCOLAIRE 1976-1977

Années de scolarité**	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
Années d'expérience								
1	9 540	10 087	10 981	11 951	13 011	14 160	15 416	17 122
2	9 869	10 435	11 361	12 364	13 460	14 649	15 947	17 653
3	10 209	10 796	11 753	12 790	13 924	15 155	16 498	18 204
4	10 561	11 167	12 158	13 231	14 405	15 677	17 067	18 773
5	10 925	11 553	12 577	13 688	14 902	16 218	17 656	19 362
6	11 302	11 951	13 011	14 160	15 416	16 778	18 265	19 971
7	11 693	12 364	13 460	14 649	15 947	17 357	18 895	20 601
8	12 096	12 790	13 924	15 155	16 498	17 955	19 547	21 253
9	12 513	13 231	14 405	15 677	17 067	18 575	20 221	21 927
10	12 945	13 688	14 902	16 218	17 656	19 215	20 919	22 625
11	13 392	14 160	15 416	16 778	18 265	19 879	21 641	23 347
12	13 853	14 649	15 947	17 357	18 895	20 564	22 387	24 093
13	14 332	15 155	16 498	17 955	19 547	21 274	23 160	24 866
14	14 826	15 677	17 067	18 575	20 221	22 007	23 959	25 665
15	15 337	16 218	17 656	19 215	20 919	22 766	24 785	26 491

NOTE: en 1976/1977, les professeurs de collèges qui ont moins de 15 ans de scolarité reçoivent le traitement prévu à l'échelle de 15 années de scolarité.

ÉCHELLE DE TRAITEMENTS ANNUELS — ANNÉE SCOLAIRE 1977-1978

Années de scolarité**	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
Années d'expérience								
1	10 112	10 962	11 640	12 668	13 792	15 010	16 341	18 149
2	10 461	11 061	12 043	13 106	14 268	15 528	16 904	18 712
3	10 822	11 444	12 458	13 557	14 759	16 064	17 488	19 296
4	11 195	11 837	12 887	14 025	15 269	16 618	18 091	19 899
5	11 581	12 246	13 332	14 509	15 796	17 191	18 715	20 523
6	11 994	12 668	13 792	15 010	16 341	17 785	19 361	21 169
7	12 395	13 106	14 268	15 528	16 904	18 398	20 029	21 837
8	12 822	13 557	14 759	16 064	17 488	19 032	20 720	22 528
9	13 264	14 025	15 269	16 618	18 091	19 690	21 434	23 242
10	13 722	14 509	15 796	17 191	18 715	20 368	22 174	23 982
11	14 196	15 010	16 341	17 785	19 361	21 072	22 939	24 747
12	14 684	15 528	16 904	18 398	20 029	21 798	23 730	25 538
13	15 192	16 064	17 488	19 032	20 720	22 550	24 550	26 358
14	15 716	16 618	18 091	19 690	21 434	23 327	25 397	27 205
15	16 257	17 191	18 715	20 368	22 174	24 132	26 272	28 080

ÉCHELLE DE TRAITEMENTS ANNUELS — ANNÉE SCOLAIRE 1978-1979

Années de scolarité**	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
Années d'expérience							
1	11 334	12 338	13 428	14 620	15 911	17 321	19 237
2	11 725	12 766	13 892	15 124	16 460	17 918	19 834
3	12 131	13 205	14 371	15 645	17 028	18 537	20 453
4	12 547	13 660	14 867	16 185	17 615	19 176	21 092
5	12 981	14 132	15 380	16 744	18 222	19 838	21 754
6	13 428	14 620	15 911	17 321	18 852	20 523	22 439
7	13 892	15 124	16 460	17 918	19 502	21 231	23 147
8	14 371	15 645	17 028	18 537	20 174	21 963	23 879
9	14 867	16 185	17 615	19 176	20 871	22 720	24 636
10	15 380	16 744	18 222	19 838	21 590	23 504	25 420
11	15 911	17 321	18 852	20 523	22 336	24 315	26 231
12	16 460	17 918	19 502	21 231	23 106	25 154	27 070
13	17 028	18 537	20 174	21 963	23 903	26 023	27 939
14	17 615	19 176	20 871	22 720	24 727	26 920	28 836
15	18 222	19 838	21 590	23 504	25 580	27 848	29 764

NOTE: en 1978/1979, les enseignants des commissions scolaires qui ont moins de 14 ans de scolarité sont rémunérés selon l'échelle de 14 ans de scolarité. De même les professeurs des collèges qui ont moins de 16 ans de scolarité reçoivent le traitement prévu à l'échelle de 16 ans de scolarité.

* Scolarité de 19 ans ou plus et un doctorat de 3e cycle.

** Conformément au «Manuel d'évaluation de la scolarité» du Ministre.

Le chantier de la baie James menacé de fermeture

par Louis-Gilles Francoeur

Alors que la CSN-Construction voyait hier dans les offres des entrepreneurs "une passe" pour créer un réservoir patronal de "cheap labour" et recommandait un vote de grève à ses 40.000 membres, les électriciens étendaient leur débrayage à toutes la province et abandonnaient jusqu'au dernier les chantiers de la baie James, suivis par les journaliers qui ont rejeté les propositions patronales et opté pour la grève dans une proportion de 70%.

Selon un porte-parole syndical, le départ des électriciens et des journaliers, qui pourrait être bientôt suivi de celui des 3.000 opérateurs de machinerie lourde, fait de la Baie James "un chantier en instance de fermeture".

Aussitôt rejoint par l'ordre de grève de la Fraternité interprovinciale des ouvriers

en électricité, les électriciens de la Baie James ont tous rempli des formulaires de "départ volontaire". Ils ont pris l'avion dans la journée d'hier, laissant le chantier sans un seul spécialiste des installations électriques. Certains contremaîtres les ont suivis.

Après leur vote de grève, les journaliers ont eux aussi commencé à évacuer les lieux. Une trentaine de départs ont été signalés hier et ce nombre augmenterait sensiblement aujourd'hui.

"Le véritable coup de massue viendra toutefois dimanche soir alors que les opérateurs de machinerie lourde du chantier auront à se prononcer sur les offres patronales. Si certains travaux de surface peuvent continuer quelque temps sans les électriciens, c'est plus difficile sans les journaliers. Mais c'est impossible sans les opérateurs de machinerie lourde", a déclaré hier au DEVOIR, M. Pierre Rivier,

le permanent de la FTQ-Construction cantonné à LG-2.

Dans la région métropolitaine, les opérateurs de machinerie lourde du local 791 ont été appelés à se prononcer sur les propositions patronales, mercredi prochain, au Centre Paul Sauvé. L'exécutif du local en a recommandé le rejet et demande un mandat de grève à ses troupes.

Pendant ce temps, l'Office de la construction rapportait hier qu'une centaine de chantiers importants, dans les secteurs industriel et commercial, avaient été fermés à la suite de l'arrêt de travail des électriciens. Environ une dizaine de ces fermetures sont toutefois attribuables à des lock out. L'OCQ évaluait à environ 10.000 le nombre de syndiqués touchés par le conflit mais les rapports des inspecteurs de l'Office, a souligné son porte-parole, ne tiennent compte que des conflits signalés par les entrepreneurs ou à

proximité des bureaux régionaux.

La CSN indiquait de son côté hier son intention d'entrer dans la bataille en recommandant à ses membres de rejeter les offres patronales et d'opter pour la grève. Au plan tactique, la CSN ne lance pas de mot d'ordre formel mais laisse ses troupes libres de leurs actions. Jusqu'ici, les travailleurs de cette centrale ont en général respecté scrupuleusement les piquets de grèves des électriciens de la FTQ.

Très virulente dans sa critique des propositions patronales, la CSN dénonce tout particulièrement l'accroissement des écarts de salaire entre les différents métiers, la réintroduction des disparités régionales dans les échelles de salaire, et l'absence d'augmentation de salaire pour les manoeuvres.

Sans attaquer directement au local des journaliers de la FTQ-Construction, qui n'a demandé aucune augmentation de

la juridiction de ce métier, la CSN s'en prend toutefois à la proposition patronale inspirée de la problématique du négociateur des journaliers, M. Roger Perreault, considéré par la commission Cliche comme le bras droit d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction.

Selon les offres patronales, les journaliers auraient dorénavant l'exclusivité du travail dans les tunnels, y remplaçant la plupart des autres corps de métier. De plus, les journaliers obtiendraient le droit de manipuler les matériaux, une tâche autrefois réservée aux apprentis des différents métiers. Enfin, les journaliers obtiendraient divers avantages dans la construction des pipe-lines.

"On verra des plombiers, dont les négociateurs syndicaux sont étrangement muets, des ferrailleurs et d'autres syndi-

qués être obligés de s'inscrire chez les journaliers pour effectuer le travail qu'ils effectuaient autrefois à un meilleur taux. Seul le local des journaliers et ses nouveaux "bosses" y gagneront quelque chose. Il n'y aura pas plus de travail pour l'ensemble des travailleurs. La passe des patrons est claire: créer et agrandir un réservoir de cheap labour", a commenté un porte-parole de la CSN.

La CSN-Construction, qui rejoint dans ces dernières remarques le Conseil provincial des charpentiers menuisiers (FTQ), a décidé de convoquer des votes formels sur les propositions patronales et la question de la grève même si la loi provinciale ne sollicite pas son avis ou celui de ses 40.000 membres dans la négociation en cours. Les recommandations de l'état-major de la CSN-Construction sont claires: rejet et grève.

La FTQ mobilise en vue de la journée du 14 octobre

Alors que la direction du Syndicat des métallos confirmait la détermination d'amener ses 130.000 membres à débrayer le 14 octobre prochain contre les mesures anti-inflation, la FTQ annonçait hier officiellement sa volonté d'en faire autant avec ses 280.000 membres québécois sur la ligne de piquetage nationale qui sera dressée ce jour-là contre les politiques gouvernementales.

Par ailleurs, le Congrès du Travail du Canada et la FTQ ont été très clairs sur le sens du mot d'ordre, que certains syndicats avaient tendance à interpréter en faveur d'actions moins énergiques qu'un arrêt de travail du CTC.

En effet, dans une lettre adressée à tous ses affiliés, le président du CTC, M. Joe Morris, rappelle que ce sont les 2.500 délégués, au dernier congrès tenu à Québec, qui ont pris la décision "spécifique

d'organiser un ou plusieurs arrêts de travail s'il s'avère impossible de convaincre le gouvernement de retirer la législation" anti-inflation. Après l'échec des pourparlers du mois d'août avec le gouvernement fédéral, le CTC a décidé de demander à ses 1.3 million de membres de débrayer le 14 octobre.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a abondé dans le même sens, ajoutant toutefois que "ceux qui feraient moins n'en seraient pas exclus pour autant".

Après avoir mis au point au cours des derniers jours une stratégie de débrayage de concert avec les représentants des syndicats affiliés, la FTQ a adressé une demande à la CSN afin d'accroître l'ampleur du débrayage au Québec. La même requête sera vraisemblablement adressée la semaine prochaine par M. Laberge qui doit prendre la parole devant le congrès

de la CEQ, qui se tient dans la veille capitale.

Du côté de la CSN, on mentionne officiellement que la participation de la centrale est théoriquement acquise mais qu'il reste à confirmer cet appui en soumettant la question aux instances directement visées par cette question.

Du côté de la FTQ, les porte-parole syndicaux ont souligné que plusieurs affiliés avaient déjà voté le principe d'une grève d'une journée et que le mouvement allait s'intensifier au cours des prochaines semaines alors que les syndicats seront contactés par le comité de coordination mis sur pied cette semaine en vue d'assurer le succès de la journée de grève nationale, à laquelle les divers groupes sociaux intéressés à contester le programme anti-inflation, sont invités à participer à leur façon.



Louis Laberge

Edgar Gallant Le rapport Bibeau n'est pas si sévère

OTTAWA (PC) — Non seulement la Commission de la fonction publique est-elle disposée à revoir et améliorer ses méthodes d'évaluation de la compétence linguistique; cette révision est déjà même en cours.

C'est ce qu'a déclaré hier le nouveau président de l'organisme, M. Edgar Gallant, à un groupe de journalistes qui l'avaient invité, en compagnie de MM. André Ouellet et Roger Lapointe, respectivement coordonnateur du programme des langues officielles et directeur du Bureau des langues, à leur faire connaître ses vues sur les recommandations du rapport du professeur Gilles Bibeau. On sait que ce rapport publié au début de la semaine passe en revue les programmes de formation linguistique de la fonction publique, et porte sur le régime des langues officielles, dans l'administration fédérale, des jugements qu'on estime en général fort sévères.

M. Gallant, qui n'exerce ses nouvelles fonctions que depuis quelques semaines, n'est toutefois pas convaincu que le rapport Bibeau conclut à la faillite du programme de bilinguisme dans la fonction publique; il est au contraire plutôt satisfait du contenu de ses recommandations.

Selon M. Gallant, le rapport Bibeau reconnaît pleinement la valeur du programme d'enseignement des langues secondes dans la fonction publique, puisqu'il le compare aux programmes des meilleures écoles de langue des États-Unis et d'Europe.

Le groupe d'études ne fait que suggérer; toujours selon M. Gallant, quelques rajustements visant à corriger les erreurs de parcours d'un programme conçu et mis sur pied à la hâte, pour satisfaire aux exigences de la résolution parlementaire de 1973, qui précisait les modalités d'application de la loi sur les langues officielles dans la fonction publique.

M. Gallant rappelle que la tâche de la Commission de la fonction publique n'est pas de définir ni de désigner les postes bilingues, ce qui relève du Conseil du Trésor, mais de prendre les mesures nécessaires pour que ces postes soient pourvus dans les délais fixés, et pour que leurs titulaires acquièrent le minimum de connaissances indispensables à l'exécution de leur tâche dans les deux langues.

Là où M. Gallant et le directeur du Bureau des langues, M. Roger Lapointe, ne souscrivent plus au rapport Bibeau, c'est quand celui-ci traite de la détermination de l'échelon minimum de compétence, permettant d'établir si le titulaire d'un poste bilingue possède une formation suffisante en langue seconde pour satisfaire aux exigences linguistiques de son poste.

Le rapport Bibeau dénonce l'échelle actuelle, affirmant que seuls deux des quatre échelons présentement reconnus correspondent à une définition minimale du bilinguisme. Il estime que seulement 20 pour cent des fonctionnaires diplômés des écoles de langue possèdent un degré de bilinguisme acceptable selon les normes en vigueur dans d'autres pays.

M. Lapointe, pour sa part, réplique que personne n'a jamais défini ce

"seuil minimum de bilinguisme" et que de toute façon, le programme d'enseignement des langues ne vise pas à amener tous les fonctionnaires à parler couramment les deux langues, mais à leur faire acquiescer un "strict minimum" de connaissances en langue seconde. Ainsi dans certains cas, un bilinguisme "d'accueil", c'est-à-dire la capacité de comprendre un message dans une langue qu'on ne parle pas, peut se révéler suffisant.

La Canadian Concerts and Artists en faillite

La firme Canadian Concerts and Artists Inc., qui avait organisé des concerts et de nombreux autres événements artistiques au cours des 30 dernières années, vient de déclarer faillite, a-t-on fait savoir hier.

Les dettes de l'entreprise, connue également sous le nom de Kanor Limited, s'élevaient à plus de \$500.000, tandis que son actif atteint à peine \$5.000 en équipement de bureau.

La première réunion des créanciers aura lieu le 30 août prochain, mais de l'avis d'un porte-parole du syndic Jacques Franco, il y a tres peu d'espoir que les sommes dues puissent être remboursées.

Il semble que la cause majeure de la faillite de l'entreprise dépende de la grève, l'an dernier, des musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal, alors qu'il fut impossible d'annuler les contrats d'artistes devant venir dans la métropole à ce moment et qu'il fallut en conséquence payer malgré tout. Le porte-parole du syndic a ajouté que son client n'avait aucune assurance à cet effet.

Parmi les gros créanciers de Canadian Concerts and Artists Inc., on relève Air Canada avec une somme de \$84.351; \$38.575 à Hurok Concerts de New York; \$30.293 à Goxconcert de Moscou; \$19.500 à l'Orchestre Johann Strauss de Vienne, et \$44.200 à M. Nicholas Koud Iavizoff, celui-là même qui avait fondé cette firme d'organisation de spectacles.

SUCO

auto-développement du tiers-Monde

"L'ESPAGNE AUJOURD'HUI" "L'ANARCHISME QU'EST-CE QUE C'EST"

Venez assister aux conférences qu'Augustin Souchy donnera, le 25 août à 20:00 h. au:

1001 rue St-Denis, chambre 204

et le 26 août, à 20:00 h. au:

1750, rue St-Denis

dans le cadre de sa tournée internationale de popularisation et de soutien au combat des anarcho-sindicalistes espagnols.

Le rapatriement

Les provinces n'ont pu faire l'unanimité

BANFF (d'après CP) — Président d'office de la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux qui se déroulait cette année dans sa province, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a eu peu d'efforts à faire hier, à l'issue de la séance qui mettait fin à trois jours d'entretien, pour tirer le compte rendu des travaux: les chefs provinciaux, a-t-il déclaré, estiment qu'il leur faut une nouvelle conférence pour faire l'accord sur la question du rapatriement de la constitution.

Sur ce point, l'accord est unanime... et la prochaine rencontre se fera à Toronto, le 1er ou le 2 octobre, c'est-à-dire dans moins d'un mois et demi. Comme il est connu que les chefs provinciaux s'enten-

dent à peu près totalement sur le plan du principe, mais non sur celui des modalités ou de la stratégie, on a demandé à M. Lougheed s'il estimait possible qu'on parvienne à faire à Toronto le difficile consensus tactique. Réponse prudente: "C'est très difficile de le prévoir à l'heure actuelle," a déclaré l'hôte des 10.

M. Lougheed est d'ailleurs resté avare de renseignements jusqu'à la fin de son entretien avec les journalistes. C'est par exemple d'autre source qu'on a pu connaître l'étonnement qu'avait provoqué... l'Alberta, justement, avec une proposition demandant l'accord unanime avant l'admission du moindre amendement constitutionnel. Mais M. Lougheed a eu

une réflexion réconfortante et souriante, quand on lui a rappelé l'ultimatum du 15 septembre du premier ministre Pierre Elliott Trudeau: "Nous avons passé 109 ans sans réforme constitutionnelle," a dit M. Lougheed, et M. Trudeau ne bousculera pas les provinces pour quelques semaines de retard.

Mais le premier ministre de l'Alberta s'est permis, à l'égard de ses homologues des autres provinces, une autre observation, celle-là moins diplomatique: la plupart des premiers ministres provinciaux, a-t-il déclaré, ne se sont attaqués au dossier de la réforme constitutionnelle que depuis fort peu de temps. "Et ce dossier est si complexe..."

La conférence s'est aussi penchée, hier sur le problème de la propriété étrangère au pays. Les discussions ont été longues, et ont mené à une déclaration unanime d'intention: à savoir, qu'il conviendrait de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les spéculateurs étrangers ne fassent pas grimper le prix des terrains à un niveau inaccessible aux gens du lieu.

On s'est de plus accordé à reconnaître comme avantageux un éventuel programme d'échange interprovincial de renseignements sur les structures salariales des fonctionnaires.

Enfin M. Lougheed a annoncé que la conférence des premiers ministres provinciaux se tiendrait, l'an prochain, au Nouveau-Brunswick.

Un spécialiste du droit maritime est chargé d'enquêter sur le drame de Percé

par Bernard Morrier

Le ministère québécois de la Justice a annoncé hier la nomination comme coroner de Me Stanislas Déry, spécialiste en droit maritime, pour enquêter sur les circonstances qui ont entouré la mort de 12 personnes lundi, dans le golfe Saint-Laurent, près de Percé.

Pendant ce temps, les familles des neuf touristes français qui ont péri dans cette tragédie se plaignaient du peu d'information à leur disposition et déléguèrent le frère de l'une des victimes à Percé pour connaître toute la vérité.

Me Déry, qui a agi par le passé comme procureur de la Couronne, s'était tout particulièrement signalé lors de la tragédie du Mont Wright et lors de certains accidents mortels sur le chantier olympique de Montréal.

Il fut également avocat du ministère fédéral des Transports, en 1963, à l'enquête sur une collision maritime qui fit 31 morts, en face de Baie Saint-Paul, dans le fleuve Saint-Laurent.

M. Déry se rendra à Percé au début de la semaine prochaine pour y commencer son enquête qui sera publique.

Aux dernières nouvelles, les recherches, dirigées par la Sûreté du Québec, se poursuivaient toujours dans le golfe Saint-Laurent, en vue de retrouver les corps des 11 victimes. Jusqu'à maintenant, un seul avait été repêché, celui de Mlle Françoise Louette, âgée de 20 ans, de Nantes, en France. Les autres victimes sont âgées entre 19 et 21 ans et comprenaient huit Français et trois Québécois.

L'autopsie pratiquée jeudi à Rimouski sur le corps de Mlle Louette a révélé que celle-ci avait succombé à l'asphyxie par noyade. L'examen a aussi permis de relever des contusions sur le corps, ce qui laisse croire que la jeune Française s'est débattue pour tenter d'échapper aux flots. De plus, Mlle Louette ne portait plus le pantalon qu'elle avait au départ de

l'excursion et la police croit qu'elle l'a enlevé dans l'espoir de pouvoir nager plus librement et qu'elle a tenté de regagner la terre ferme.

Mlle Louette faisait partie d'un groupe de neuf jeunes touristes français qui avaient quitté Percé lundi après-midi pour une excursion autour de l'île Bonaventure, une randonnée qui devait durer au plus deux heures. Ils étaient accompagnés de M. Gilles Poirier, de Joliette, et de deux pêcheurs de Percé, M. René Méthot, qui conduisait l'embarcation, et son ami, M. Charles-Eugène Langlois.

Au moment de leur départ, dans une embarcation de 14 pieds, la mer était très agitée, les vagues atteignant 15 pieds, et plusieurs personnes leur avaient déconseillé d'entreprendre cette excursion, surtout qu'ils n'avaient pas de veste de sauvetage.

Par ailleurs, les familles des quatre jeunes filles de Bron, en banlieue de Lyon, qui ont péri dans le naufrage de lundi, ont déclaré qu'elles ne comprennent pas qu'on ait pu laisser partir en état de surcharge l'embarcation avec douze personnes à bord et qu'aucun passager n'ait été muni de gilet de sauvetage.

Pour Mme Fleury Mazanon, dont la fille Sylvie a disparu, des fautes impardonnables ont été commises et une action officielle commune va être déclenchée pour connaître toute la vérité.

"Cela ne nous ramènera pas notre fille, a ajouté Mme Gagneux, mère de Catherine, aussi disparue, et dont le frère Christian est arrivé à Montréal hier. Mais nous sommes bien décidées à effectuer en commun toutes les démarches nécessaires pour empêcher de tels accidents".

Selon le responsable lyonnais de Nouvelles Frontières, M. Dominique de La Chapelle, le vice-consul de France à Montréal lui aurait déclaré que le bateau de Méthot était une pourriture. Un délégué parisien de Nouvelles Frontières, ce

groupe qui avait fait les arrangements du voyage au Québec, est aussi arrivé à Montréal. Il s'agit de M. Patrice Lanternier, qui devait se diriger à Percé.

D'autre part, même si des critiques ont déjà été formulées à l'endroit du Canada dans cette tragédie, le consul adjoint au consul général de France, à Québec, M. Alain Mauroy, a déclaré que rien ne peut être reproché aux autorités canadiennes ou aux policiers de la Sûreté du Québec qui sont chargés de l'affaire à Gaspé. "Nous avons été informés dès mardi matin de la tragédie. Le gouvernement canadien a été d'une gentillesse extrême et les policiers d'une grande efficacité. Nous avons communiqué avec les parents des jeunes victimes françaises et nous les avons tenus régulièrement au courant de la situation", a dit M. Mauroy.

L'accident de Percé suscite de nombreuses controverses en Gaspésie et le député libéral de Gaspé, M. Alexandre Cyr, a demandé une enquête sur cette tragédie par les ministères des Transports québécois et fédéral.

Le même requête a été faite par M. Louis Broché, président des Bateliers de Percé Inc., une entreprise représentant neuf propriétaires de bateaux organisant des excursions en mer dans la région.

Hier, on apprenait que M. Carlé Méthot, propriétaire de la chaloupe impliquée dans la tragédie, ne détenait aucun certificat d'inspection du ministère fédéral des Transports et n'en avait d'ailleurs pas besoin pour organiser des excursions. Il détenait plutôt un certificat d'enregistrement émis par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, qui ne l'autorisait qu'à pratiquer la pêche. C'est ce qu'affirmait M. Robin Burn-

Élue supérieure des Filles de la sagesse

Les Filles de la Sagesse réunies à Rome en Chapitre général, ont élu soeur Ludovique Marc (Haïtienne), supérieure générale de leur congrégation. Elles ont élu également quatre assistantes générales: soeur Edna Butler (Etats-Unis), soeur Marie-Joseph Declercq (France), soeur Ines Lanzanova (Italie) et soeur Rachel Vinette (Canada-Montréal).

Les Filles de la Sagesse fondée en France, en 1703, par Saint-Louis-Marie-Grignon de Montfort, comptent actuellement 4.073 membres exerçant leur activité apostolique à travers les cinq continents.



l'événement de l'année Tonnerre israélien sur l'Ouganda

90 MINUTES A ENTEBBE

En vente partout

Stanké



Le Collège Édouard-Montpetit

avise tous ses étudiants que la rentrée scolaire se fera mercredi le 25 août prochain.

Les horaires seront remis de main à main ce jour-là.

La Direction

éditorial

La rentrée des tripoteurs ?

Au moment d'écrire ces lignes, sur une centaine de chantiers à travers le Québec, y compris celui de la baie James, l'on se dirigeait hier à grands pas vers une paralysie partielle des activités sinon vers un arrêt total des travaux. Ce mouvement de grèves et de lock-out, toujours coûteux mais cette fois-ci parfaitement légal, pourrait annoncer, comme c'est souvent le cas dans les conflits de travail, un dénouement rude et rapide des négociations entre l'Association des entrepreneurs en construction du Québec et le Conseil provincial des métiers de la construction. Tel ne paraît pas devoir être le cas. A voir le mouvement qui se répand à travers la province, d'aucuns auront l'impression que malgré l'enquête Cliche et la tutelle, le bâtiment va retomber dans le chaos. En fait, il faut se demander s'il n'était pas en train de revenir aux tristes combines d'antan.

A prendre connaissance de certains documents publics et d'autres informations moins ouvertes en provenance des tables de négociations de la construction, on pouvait s'attendre en effet ces jours derniers à un règlement aussi rapide qu'"harmonieux" entre l'Association patronale et le Conseil syndical de la construction. Par le double jeu des disparités salariales entre les journaliers et les hommes de métier et d'un remaniement des juridictions syndicales au profit de caïds toujours dans la place, le patronat achetait la paix à fort bon compte, cependant que les tripoteurs d'hier retrouvaient de quoi reconstituer tranquillement leur empire.

On trouve en effet dans l'offre globale remise en date du 17 août 1976 au président du comité syndical de négociation, M. Guy Dumoulin, par le président de l'AECCQ, M. Réal L'Heureux, tous les signes d'un trafic de "cheap labor" comme jamais l'on croyait qu'il en surviendrait un si tôt après la commission Cliche. On remanie en effet la définition des métiers de manière à élargir considérablement le champ des tâches attribuées aux manoeuvres, permettant ainsi de constituer un formidable syndicat aux mains de combinards revenus dans le portrait sous le couvert d'entreprises-conseil en relations industrielles.

Du même coup, les compagnies pourraient faire exécuter à un taux salarial réduit nombre de tâches qui, en raison de leur spécialité et pour des motifs de sécurité, ne peuvent être confiés à des manoeuvres. Non seulement on tente d'agrandir le domaine des travaux pour lesquels on pourrait désormais puiser dans le bassin inépuisable des journaliers, mais encore, économie non négligeable, tous ces travailleurs en concurrence devraient se contenter de moins pour des tâches normalement payées davantage.

C'est ainsi qu'allègrement l'Association des entrepreneurs reconnaît aux syndicalistes qu'on devine "juridiction exclusive" sur les manoeuvres embauchés aux travaux souterrains, aux pipelines, et à la manutention de certains matériaux, agrandissant d'autant le royaume des accidents du travail et des installations dangereuses pour le public.

Comme si cette sous-classe de travailleurs devait s'habituer très tôt à son nouvel avenir, la demande syndicale officieuse connue à ce jour et l'offre patronale, qui toutes deux coïncident à quelques sous près, ne prévoient aucune augmentation de salaire à la signature du contrat pour les simples journaliers et un dérisoire \$0,02 l'heure pour les manoeuvres "spécialisés". On pourrait tenter de justifier ce "gel" par l'augmentation de \$0,55 décrétee en mai dernier, mais il est difficile de le faire quand on voit le "dégel" auquel ont droit plusieurs des autres métiers; les ferrailleurs, par exemple, que la majoration de mai avait fait monter à \$8,00 ont droit à une nouvelle offre de \$0,50 à la date de promulgation du décret.

En réduisant de la sorte la part faite aux ouvriers les moins bien payés et en leur confiant davantage de travaux, le patronat peut ainsi faire aux autres des offres plus substantielles et préparer un règlement qui défonce les normes Trudeau dans les meilleurs métiers, sans que la masse salariale doive être substantiellement accrue. Ce genre de "règlement" nous ramène cependant à des disparités plus considérables encore entre le bas et le sommet de la pyramide ouvrière du bâtiment. C'est ainsi que, pour reprendre l'exemple du ferrailleur et du journalier, le décret fixait pour la région montréalaise en date du 1er mai 1973 des taux de salaires de \$5,55 pour le premier et de \$4,89 pour le second, laissant un différentiel de \$0,66. Si l'offre patronale était acceptée, ce différentiel serait porté au premier mai 1978 à \$2,57!

Pareille combine au détriment des journaliers et au mutuel profit des patrons et des "bosses" syndicaux qui ont fait leur réapparition dans les coulisses de la tutelle et du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction aurait pu établir pour trois ans dans le domaine du bâtiment une paix dont on sait mieux aujourd'hui sur quel genre de rapport de forces elle repose. Malheureusement, les trafiquants de juridictions et de bas tarifs ont compté, semble-t-il, sans le militantisme qui, dans plusieurs des syndicats de la construction, a repris de la vigueur à la faveur de l'éclipse temporaire des poids lourds. Négociateurs patronaux et "conseillers" syndicaux de l'ancienne clique auront été sans doute pris au dépourvu par la poussée des débrayages. Ceux-ci cependant risquent de traîner en longueur et d'être "improductifs" si la FTQ ne

jette pas un oeil plus attentif au dossier et si le patronat tarde à discuter avec de moins douteux représentants des travailleurs.

Devant la fermeture de plusieurs chantiers, surtout si la paralysie devait frapper jusqu'aux travaux de la baie James, le gouvernement sera tenté d'exploiter de nouveau les troubles dans la construction, comme il a su somme toute si bien se tirer du guépier de l'enquête Cliche. Certains stratèges libéraux pourraient même trouver la conjoncture favorable et le prétexte fort plausible pour un appel au peuple. Avant d'ouvrir cette boîte de Pandore, il faudrait plutôt faire la lumière à la fois sur les questions concrètes qui ont bloqué au cours des négociations et sur les conditions institutionnelles dans lesquelles se discute le dossier de travail le plus important peut-être au Québec après celui de la fonction publique et parapublique.

En vertu de la loi, le conciliateur n'est pas tenu de rendre public le rapport qu'il doit faire au ministre des problèmes et des motifs pour lesquels les parties, dans un conflit, ne peuvent en venir à un accord. Rien n'interdit cependant au ministre de rendre public un tel document. En raison du caractère toujours particulier qui a été reconnu au secteur de la construction, et de l'intérêt public que le gouvernement y a toujours vu ou invoqué, M. Pierre Dufresne, qui a déjà présenté un projet de règlement aux parties, devrait faire un tel rapport au ministre et M. Gérald Harvey devrait s'empresser de rendre le tout public.

De même, certains syndicats et syndiqués de la construction sont si peu informés de ce qui se passe à la table provinciale et redoutent à ce point de faire l'objet de combines qu'ils ont demandé à leur Conseil provincial de les protéger d'une façon particulière. Survenant dans le contexte encore récent des tripotages dans le bâtiment, pareilles craintes devraient inciter le Conseil provincial ainsi que la FTQ à carrément divulguer les demandes syndicales qui ont été présentées pour chaque métier directement visé, non seulement quant aux conditions de travail mais aussi quant aux juridictions syndicales. La base serait alors à même de juger de ce qui se passe au sommet; les moeurs et les garanties démocratiques qu'on a prétendu instaurer dans le bâtiment pourraient alors s'exercer de manière moins dérisoire.

Enfin, puisque les Jeux olympiques sont finis, les rapports de la tutelle devraient, eux aussi, être rendus publics. On pourrait alors mieux mesurer ce qu'il faut attendre du nouveau régime sous lequel se déroulent les présentes négociations et les derniers affrontements.

Jean-Claude LECLERC

La ville dont le prince est un enfant

par JEAN MARTUCCI

"Malheur à la ville dont le prince est un enfant!" Depuis Matherlant, ce verset de Qohélet (10,16) a pris un sens psychologique qui ne répond guère à sa portée sociale originelle. Après les historiographes d'Israël, qui n'ont pas ménagé leurs critiques sévères à l'égard des rois, et après les prophètes, qui ont toujours vertement dénoncé les déviations des chefs, les Sages bibliques n'ont pas manqué de constater les dommages que peut causer dans une société le pouvoir mal exercé. "Il est un tort que je vois ici-bas, une sorte de méprise de la part du Souverain: la folie élevée à de hautes dignités..." (Qo 10,5-6).

Pour la Sagesse biblique, la critique des autorités en place n'a rien de méprisant. Elle rappelle tout simplement que, malgré les airs qu'il se donne, aucun pouvoir n'est absolu: "Chef, magistrat et puissant sont dignes d'honneur, mais nul n'est plus grand que celui qui sert le Seigneur", dit ben Sirach (10,24). Aucun pouvoir n'est éternel: "Soutiens des souverains ont été mis sur le pavé... et souvent des puissants ont été durement humiliés" (Si 11,5-6). L'arrogance et la prétention sont toujours déplacées: "En face du roi, ne prends pas de grands airs et ne mets pas à la place des grands", dit le Livre des Proverbes (Pr 25,6). Mais il faut bien avouer qu'un mauvais chef sur le pauvre peuple, c'est comme un lion rugissant et un

ours à jeun" (Pr 28,15) et "un prince déchaîné, c'est la ruine de son peuple" (Si 10,3).

"Faute de leadership, un peuple décline. Mais le succès tient au grand nombre des conseillers" (Pr 11,14). "Faute de délibération, les projets échouent. Mais grâce à de nombreux conseillers, ils prennent corps" (Pr 15,22). Que l'autorité sache donc prendre conseil, mais qu'elle prenne bien garde à qui elle s'adresse: "Tout conseiller donne des conseils, mais il en est qui cherchent leur intérêt. Méfie-toi du donneur de conseils et demande-toi d'abord de quoi il a besoin... de crainte qu'il ne te dise que tu es sur la bonne voie pour rester ensuite à distance et voir ce qui t'arrivera" (Si 37,9-9).

Quand les pouvoirs font la preuve de leur incompétence dans la lutte contre la pauvreté et les injustices sociales, ils s'exécutent en prétextant les innombrables conflits de juridiction. Qohélet (5,7-8) ne s'en étonne pas: "Si tu vois dans une province le pauvre dépouillé, le droit et la justice baffoués, ne sois pas surpris. On te dira qu'au-dessus de telle autorité, il y a telle autre autorité, et ainsi de suite, et on invoquera l'intérêt général et le service du roi". Mais l'autorité devrait se rappeler que la complexité des systèmes ne remplace jamais la sagesse des gouvernants: "La sagesse donne au sage plus de force que dix gouvernements dans un pays" (Qo 7,19)!

lettres au DEVOIR

Du capitalisme au socialisme...

M. le directeur,
LE DEVOIR du 3 août 1976 nous apportait les commentaires de votre Thérèse Sasseville. Ursuline, sur le dernier rapport moral de M. Marcel Pénin.

"Le pouvoir économique, écrit M. Pénin, et le pouvoir politique aux épaules des ouvriers polonais syndicalisés n'ont pas encore atteint de profiter d'une position de force pour imposer, notamment par la grève — dont le droit comme moyen ultime de défense reste, certes, reconnu —, des conditions trop lourdes pour l'ensemble de l'économie ou du corps social ou pour vouloir faire aboutir des revendications d'ordre directement politique. Lorsqu'il s'agit en particulier des services publics, nécessaires à la vie quotidienne de toute une communauté, on devra savoir estimer le seuil au-delà duquel le tort causé devient inadmissible".

A en croire les lettres aux journaux, en 1975 et 1976, on peut se demander si toutes les grèves, dans les services publics, ont été décidées démocratiquement. M. Pénin soutient que... "ce ne sont donc pas les abus du capitalisme qui l'ont fait combattre, mais le capitalisme lui-même, parce que, de sa nature, il est source d'iniquité".

Dans "Populum Progressio", S.S. Paul VI nous dit, dans le paragraphe 26, intitulé: "Capitalisme libéral": "Mais un système s'est malheureusement édifié sur ces conditions nouvelles de la société, (le paragraphe précédent traite de l'industrialisation) qui considèrent le profit comme motif essentiel du progrès économique. La concurrence comme loi suprême de l'économie, la propriété privée des biens de production comme un droit absolu, sans limites ni obligations sociales. Ce libéralisme sans frein conduisant à la dictature, à bon droit dénoncée par Pie XI, comme génératrice de l'impérialisme international de l'arbitraire". Et Paul VI continue: "On ne saurait trop réprouver de tels abus en rappelant encore une fois solennellement que l'économie est au service de l'homme. Mais s'il est vrai qu'un certain capitalisme a été la source de trop de souffrances, d'injustices et de luttes fratricides aux effets encore durables, c'est à tort qu'on attribue à l'industrialisation elle-même les maux qui sont dus au néfaste système qui l'accompagne. Il faut, au contraire, en toute justice, reconnaître l'apport irremplaçable de l'organisation du travail et du progrès industriel à l'oeuvre du développement".

Ce que "Populum Progressio" dénonce, c'est le capitalisme libéral, ou libéralisme économique, et non le capitalisme tout court. Au lieu de détruire, construire, les travailleurs de St-Jérôme sont un bel exemple de la prise de possession par les ouvriers, des moyens de production. Espérons qu'ils auront le succès qu'ils méritent.

Le libéralisme existe aussi dans le domaine des idées: il signifie l'absence de toute contrainte extérieure, loi et règlements. Si M. Pénin veut pousser à bout son raisonnement, il va condamner le syndicalisme, parce que des syndicats ont abusé du public et ont refusé d'obéir aux lois. N'est-ce pas une espèce de libéralisme doctrinal qui fait que tous les moyens sont bons, même les plus révoltants, pour appuyer les revendications syndicales? Il ne faut cependant pas détruire le syndicalisme: il est nécessaire à la conservation de la dignité de nombreux sala-

riés. Seuls les abus sont à condamner. Puisque les travailleurs, c'est-à-dire certains chefs syndicaux, veulent politiser les actions syndicales, qu'ils le fassent à visage découvert, en se présentant comme parti politique bien identifié, avec tout ce que cela comportera comme programme de transformations sociales. Alors la population saura ce que MM. Pénin, Larberg, et Charbonneau veulent. En 1972, le Front Commun voulait casser le système, renverser le gouvernement; mais qui mettre à la place? L'auteur a raison de dire à M. Pénin d'avoir le cran de fonder un parti politique. La seulement, l'ancien président de la C.S.N. saura si la population est prête à avaler son socialisme à visage humain.

Ce socialisme à visage humain existe-t-il, même en Suède? Dans "L'Homme Nouveau" du 12 février 1974, Jon Peter Wieselgren nous décrit ce qu'il appelle "Une prison qui n'ose dire son nom: le Socialisme suédois". Il y dénonce l'action de l'Etat qui travaille à l'extermination invisible de la propriété privée, sa mainmise sur l'école par un enseignement totalitaire, l'Etat à essayer de s'attaquer à l'enfance précolaire, un Etat qui cherche à détruire le mariage en permettant aux époux de se manifester leur intention de se marier sans aucune obligation légale de fidélité ou de durée; en 1974, M. Olof Palme s'attaqua à la constitution qui garantissait fondamentalement les droits essentiels de la personne humaine, dont le droit naturel de propriété.

Si c'est cela le socialisme à visage humain que mentionne votre Sasseville, je ne crois pas que les Québécois, salariés ou employeurs, le désirent. Et à voir l'anarchie organisée par certains dirigeants syndicaux depuis la socialisation de services publics comme l'électricité, la santé, l'éducation, on peut se demander si un socialisme vraiment démocratique pourrait vivre au Québec. Il est probable qu'une main de fer, de droite ou de gauche, devrait, à un moment donné, mettre de l'ordre dans le secteur public.

Relisons, en terminant, ce que M. A. Boutenko, en 1963, écrivait dans un bulletin de nouvelles de l'ambassade de l'U.R.S.S. au Canada: "Marx, Engels, Lénine, ont découvert les lois fondamentales de l'évolution de la société du capitalisme au communisme: leur conclusion, confirmée par la pratique, dit que sur ce chemin historique, la société passe d'abord du capitalisme au socialisme, qui constitue la première phase d'une nouvelle formation sociale et économique, puis celle-ci se développe du socialisme au communisme, deuxième phase de la nouvelle société".

M. Pénin sait-il cela?

Fernand CHAMPAGNE, c.s.v.
La Ferme, Abitibi,
le 16 août 1976

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

D'un non alignement, l'autre

par GEORGES VIGNY

Que peut-on retenir du "sommet" à Colombo des pays non-alignés qui ne soit ni négatif ni stérilement verbeux? Des deux déclarations finales, une politique et une économique, la première est un ramassis de thèmes tantôt éculés et tantôt de l'ordre des vœux pieux, tenant ensemble par un ciment de cynisme; c'est la seconde, l'économique, qui mérite toute l'attention car même si elle propose des objectifs sans suggérer le moyen de les atteindre, elle relance clairement le dialogue, ou mieux, la "non rupture".

Cette perception du non alignement ne se fonde pas sur un "a priori", ce sont les contradictions internes d'un prétendu non alignement qui font que ce mouvement était condamné à n'être qu'un forum politiquement stérile, l'augmentation du nombre des affiliés accélérant d'autant le processus de désintégration. Certains de ses membres préfèrent encore éviter les questions réelles pour se rabattre sur des airs en vogue afin de pouvoir camoufler le répit ainsi obtenu en victoire morale du non alignement. C'est, par exemple, très beau de condamner la course aux armements, mais figurent au nombre des non-alignés quelques-uns des plus boulimiques acheteurs de quinquillerie militaire. La course aux armements n'est pas que cet équilibre de la terre par lequel le deux hégémonismes nucléaires suffisant pour détruire 150 fois l'humanité entière! C'est aussi la participation éfrénée, démesurée, injustifiable et injustifiée de certains de ces pays non-alignés à la course qui a porté à 280 milliards de dollars la somme des dépenses militaires l'an dernier à travers le monde. Selon l'Institut international de recherches sur la paix, la mise au point du chasseur F-16 a coûté huit fois plus que les 83 millions dépensés par l'Organisation mondiale de la santé à faire disparaître le fléau de la variole de la planète; et en-

core, le F-16 n'est pas considéré comme un des plus coûteux... Mais si les Etats-Unis ont dépensé cette somme pour la mise au point d'un seul avion, c'est qu'il y a une demande à susciter et... à satisfaire à travers le monde. Quand, d'un côté, on dénonce la course aux armements, de l'autre, on succombe à l'attrait du dernier des engins de mort, il y a une hypocrisie patente. Il est éloquent de noter que c'est le Proche-Orient qui pulvérise tous les records mondiaux en matière de course aux armements, et qu'une dizaine de pays de cette région ont froidement donné leur agrément à la déclaration de Colombo. Fin de la course aux armements signifie-t-elle donc que les autres soient désarmés alors que soi-même on se suréquipé?

De même, vouloir transformer l'Océan Indien en une zone de paix et la soustraire aux hégémonismes est moralement, philosophiquement et politiquement louable, mais qui menace autant cette région que la rivalité implacable des pays non-alignés eux-mêmes? Quand le Laotien Souphanouvong veut promouvoir une "véritable indépendance" dans la région et cite, pour l'aider dans cette entreprise, le Vietnam et le Cambodge, qui menacent-il sinon ses partenaires en non alignement? L'Indonésie, les Philippines (en qualité d'invité), la Malaisie et Singapour, présumés non-alignés, ne se trouvent-ils pas poussés, du fait même de cette menace précise qui pèse sur eux, à chercher une couverture de côté de tel "impérialisme" dénoncé à gorge déployée, rendant par là aléatoire la tentative de faire de l'Océan Indien une zone de paix?

Une parfaite illustration des égarements du prétendu non alignement est donnée par la tentative de mettre sur pied une sorte de super-agence d'information capable de contrer la propagande dispensée quotidiennement par certains média occidentaux. Le mal étant connu et une bonne information étant la base d'une saine démocratie, on est tenté de prime abord d'applaudir à cette initiative. Mais on relève aussitôt que le comité mis en place est présidé par New Delhi, et que le jour où, à Colombo, fusaient les dénonciations "anti-occ" et "anti-cela", la Chambre haute du Parlement indien reconduisait pour toute une année encore l'état d'urgence qui permettra au gouvernement Gandhi de donner le goût de la saine démocratie à ses administrés. Dans ce contexte, l'agence de presse pourra sans doute rétablir la vérité sur l'Inde et nous dire qu'on est mieux nourri et logé en prison que dans la liberté; on pourra de même apprendre qu'en République centrafricaine, en Libye, en Ouganda, en Yougoslavie, en Irak, en Gabon, au Maroc ou en Indonésie (la liste serait trop longue à citer) c'est le règne de la justice et du progrès social, et que si des pays du tiers monde s'entretenant c'est pour mieux lutter contre l'apartheid. La contre-propagande aussi est de la propagande! Les plus belles dé-

clarations ne parviendront pas à cacher cette pénible vérité que ce ne sont pas nécessairement les dénonciateurs les plus virulents de la lépre de l'apartheid qui sont ses vrais adversaires; ou cette évidence que certains se donnent bonne conscience sur le dos des autres. La conclusion de ce chapitre sera que la libération, dans beaucoup de ces prétendus pays non alignés, reste encore à faire, et qu'il est plus difficile de combattre des tyranniques sanguinaires locaux que la plupart des "étrangers"; car si l'est vrai que le combat anticolonialiste est véritablement mobilisateur, le carcan de la solidarité empêche que les victimes de l'autre colonisation, celle de l'intérieur — ou endocolonialisme — parviennent à se faire entendre.

Que craint le Kenya sinon son voisin ougandais? Que craignent l'Egypte et le Soudan sinon leur voisin libyen? Que craint l'Organisation de libération de la Palestine admise au sein du mouvement sinon le Syrien et le Jordanien siègeant à ses côtés à Colombo? Que craint le Maroc sinon son voisin algérien?

Dans ces conditions, que le patriarche-maréchal Tito, dernier des "pères fondateurs" du mouvement, soit dépassé par les réalités actuelles du non alignement, ça ne peut surprendre personne. S'il a jamais signifié autre chose qu'un jeu de mots sur "non aligné" et "neutre" pour faire accepter qu'un pays politiquement et idéologiquement engagé pouvait être non-aligné, on peut aujourd'hui dire que ce non alignement de "papa" est mort et enterré.

Et c'est ici qu'apparaît le choix alternatif, qui présente l'économique et, plus précisément, le défi du développement, comme l'unique raison d'être de ce rassemblement hétéroclite. Ce que ces 86 pays ont en commun est leur "tiers-mondisme", leur développement à faire décoller, leurs revenus à stabiliser, leurs matières premières à ne pas gaspiller, leurs besoins alimentaires à assurer, l'état de leur endettement à faire desserrer. Et force est de reconnaître qu'à ce chapitre le "sommet" de Colombo a vu précéder la ligne des "modérés", celle qui veut tenter encore de faire redémarrer le dialogue Nord-Sud de Paris. On sait que cette conférence a été "suspendue" à la suite du constat d'impasse de la phase d'après-Nairobi. Le "sommet" de Colombo, en préconisant un retour à ce dialogue Nord-Sud et se contentant par anticipation, de rejeter sur le camp industrialisé la responsabilité d'un échec définitif, a réparé le fragile pont suspendu en travers du précipice. On attend maintenant des coprésidents, le Vénézuélien Manuel Perez Guerrero, et le Canadien Allan MacEachen, qu'ils préconisent non pas une redéfinition des objectifs — ils ont été tellement répétés qu'ils en deviennent une obsession — mais de nouvelles pistes à explorer pour sortir de l'impasse; des méthodes explora-

toires, une approche indirecte ou toute autre tangente qui pourra plus tard être infléchie vers le centre du débat. Tant sur les stocks régulateurs des matières de base que sur le problème du moratoire quant à l'endettement effroyable des plus démunis du tiers monde, il existe encore une chance minime de redémarrage; nous n'avons ni le droit ni le choix de refuser de la prendre. En fait, la pression est mise sur MM. Perez Guerrero et MacEachen, traumatisés certes, mais on ne traumatisait pas facilement un Perez Guerrero.

On n'a pas assez relevé le fait que dans sa déclaration économique qui préconise clairement un retour à Paris, le "sommet" de Colombo n'a en aucune manière proposé des moyens d'action concrets. De ce fait, il n'a pas limité les sentiers possibles. "La mise en oeuvre insuffisante des mesures de politique inscrites dans la stratégie internationale de développement, qui est due à l'absence de volonté politique chez la plupart des pays développés (...) a donné les résultats les plus décourageants", dit la déclaration rapportée par l'Agence France-Presse. Tout ce paragraphe est à souligner, on y touche du doigt l'élément capital: l'absence de volonté politique chez les meneurs du camp occidental. Il est facile de dire que les positions portaient de deux extrêmes; mais il serait plus juste de souligner que le tiers monde est tombé dans le piège de sa propre terminologie, radicale et vindicative, ce qui a permis à certains de l'autre camp de faire croire que le tiers monde ne cherchait qu'à arracher une reddition sans condition. On retient avec satisfaction aujourd'hui, à lire les extraits rapportés de la déclaration de Colombo, qu'à ce chapitre au moins, les revolvers factices ont été laissés au vestiaire. Car, préconisant un retour à Paris, les non alignés, du moins ceux qui ont participé à la rédaction du texte (auquel les autres, à défaut de choix, se sont ralliés), ne menacent pas de l'apocalypse même en cas de non-ventilation; les pays développés se trouvent tenus pour responsables d'un échec de leur refus persistant d'accepter les propositions concernant un éventuel très ouvert de questions importantes pour les pays en développement (on retiendra la manière de dire que les priorités ne sont pas les mêmes pour les deux camps et que certaines sont négociables). Pareil échec risquerait d'amener les pays en développement à reconsidérer leur attitude".

Tout est dans le conditionnel. La seule crainte qui surgit à lire une telle phrase est que l'autre camp, y voyant comme la preuve que le tiers monde ne peut se payer le luxe d'une rupture, veuille exploiter ce qui lui apparaît comme sa propre position de force. Auquel cas, les surris offerts par la conférence de Colombo seraient un peu la dernière cigarette. Pas seulement la dernière cigarette du tiers monde, la nôtre aussi.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Édition du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,35 par semaine. Tarif deabonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Barbara WARD,
Conférencière sur l'habitat,
(Vancouver 31 mai-11 juin 1976)

propos d'actualité

des idées

des événements

des hommes

La constitutionnalité de la Loi anti-inflation

1) La portée véritable du pouvoir d'urgence du Parlement fédéral suivant l'AANB et la jurisprudence

par
le juge JEAN BEETZ

■ Par un vote majoritaire de sept contre deux, la Cour suprême du Canada a confirmé au début de juillet de la validité constitutionnelle de la Loi Anti-inflation adoptée à la fin de 1975 par le Parlement fédéral et sous l'empire de laquelle ont été imposés les contrôles que nous connaissons présentement sur les salaires et les prix.

Mais autant une majorité solide s'était formée à la Cour suprême pour reconnaître la validité de la Loi C-73, autant les opinions écrites émises par trois magistrats, les juges Laskin, Ritchie et Beetz, témoignent d'une grande diversité de vues entre les membres de la Cour suprême sur divers aspects du problème confié à leur examen.

L'opinion la plus étonnante, en tout cas la plus ferme contre certaines prétentions du gouvernement fédéral, est venue dans cette affaire à un magistrat d'origine québécoise, le juge Jean Beetz. Non content de rejeter carrément l'argument de l'intérêt national qu'invoquait dans cette affaire le gouvernement fédéral, le juge Beetz a aussi conclu que le contexte dans lequel fut adoptée la Loi C-73, pas plus d'ailleurs que le contenu et le texte de la loi, ne justifiaient dans ce cas le recours à la théorie du pouvoir d'urgence du Parlement fédéral.

Le texte de l'opinion du juge Beetz n'était malheureusement pas disponible en français lors de la publication du jugement de la Cour suprême. Ce n'est que ces jours derniers que l'on a pu en obtenir une version française. De celle-ci, nous extrayons aujourd'hui et lundi les passages les plus significatifs.

Rappelons que lorsque le juge Beetz trace une distinction ferme entre le pouvoir d'urgence et la théorie des dimensions nationales, il obtient, directement ou indirectement, l'adhésion de quatre de ses collègues, ce qui donne en faveur de ce point de vue une majorité de cinq juges contre quatre. Par contre, le juge Beetz, dans le jugement concret qu'il a porté sur la nature de la situation à laquelle faisait face le Parlement en octobre dernier, n'a été suivi que par un seul de ses collègues, le juge Louis-Philippe de Grandpré, également du Québec. Sur cette question capitale, le juge Pigeon s'est plutôt rangé à l'avis du juge Ritchie.

Le second moyen avancé (par le gouvernement fédéral) à l'appui de la validité de la Loi anti-inflation est que l'inflation était en octobre 1975, et est encore telle qu'elle constitue une situation d'urgence nationale, semblable à celle causée par la guerre, la peste ou une insurrection, et que le Parlement a le pouvoir implicite de prendre des mesures pour assurer la protection du pays face à cette situation d'urgence dont les circonstances exceptionnelles justifient l'adoption de la loi attaquée. Les arrêts suivants, entre autres, ont été cités comme étayant cette prétention: *Fort Frances Pulp and Paper Co., v. Manitoba Free Press*, (1923) A.C. 695; *Co-operative Committee on Japanese Canadians v. Attorney General for Canada*, (1947) A.C. 87; *Renvoi relatif à la validité des règlements sur les baux en temps de guerre*, (1950) R.C.S. 124.

Avant de disposer de cet autre moyen, je voudrais d'abord indiquer que je suis prêt à tenir pour établies les propositions suivantes:

1) la compétence législative du Parlement en vertu de la doctrine d'urgence nationale ne se confine pas à des situations inhérentes à la guerre ou aux périodes de transition entre la guerre et la paix; la situation d'urgence envisagée par la doctrine peut survenir en temps de paix;

2) l'inflation peut donner lieu à pareille situation d'urgence;

3) en vertu de son pouvoir d'urgence, le Parlement peut valablement légiférer avant que la situation d'urgence n'ait effectivement surgi: une urgence ou une crise appréhendée suffisent à justifier le Parlement de prendre des mesures préventives, notamment des mesures pour endiguer et réduire l'inflation lorsque le taux de l'inflation équivaut à un état de crise appréhendée.

Pour déterminer si la Loi anti-inflation est valide à titre de mesure d'urgence, il faut d'abord considérer comment opère la doctrine d'urgence en droit constitutionnel canadien.

Deux doctrines à ne pas confondre

Lorsqu'il parle de la doctrine d'urgence, le Comité judiciaire emploie parfois des termes qui, au premier abord, semblent indiquer qu'il n'existe pas de différence entre la doctrine de la dimension ou de l'intérêt national et la doctrine d'urgence, cette dernière n'étant qu'un aspect de la première, ou que le partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales n'est pas modifié par une situation d'urgence ou encore que le Parlement, lorsqu'il légifère à l'égard d'une matière qui normalement releverait de la compétence exclusive des provinces, le fait en tenant compte d'un aspect fédéral du sujet ou en vertu d'une relation nouvelle qui prend son origine en dehors des cadres de l'art. 92 de la Constitution.

Les avocats de l'Ontario et du Canada se sont appuyés sur ces termes pour soutenir que la différence entre la doctrine d'intérêt national et la doctrine d'urgence n'est que sémantique, ce qui peut-être explicite que dans le factum de l'Ontario on

n'invoque pas la situation d'urgence pour appuyer la validité de la Loi anti-inflation, quoique l'avocat de l'Ontario déclare que sa thèse ne diffère pas, à cause de cette question de sémantique, de celle de l'avocat du Canada. Ce dernier a insisté à prétendre qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux doctrines, mais il a soumis deux argumentations distinctes fondées sur chacune des deux doctrines.

Je ne suis pas d'accord avec la proposition selon laquelle la doctrine d'intérêt ou de dimension nationale et la doctrine d'urgence veulent dire la même chose. Même si l'on peut dire que (traduction) "lorsqu'une situation d'urgence existe, c'est l'urgence qui donne au sujet son intérêt ou sa dimension nationale" (LeDain, op.cit. p. 291) la situation d'urgence ne donne pas au sujet la même dimension que la doctrine d'intérêt national telle qu'appliquée par exemple dans les arrêts *Aeronautics*, *Johannesson* ou *Munro*. Dans ceux-ci l'application de la doctrine de l'intérêt national se fait pratiquement comme si on ajoutait aux catégories de sujets énumérées à l'art. 91 de la Constitution, certains chefs comme l'aéronautique ou l'aménagement et la conservation de la capitale nationale, lorsque les tribunaux concluent qu'une catégorie de sujets, qui n'est mentionnée ni à l'art. 91 ni à l'art. 92, ne relève au fond d'aucun des quinze premiers chefs énumérés à l'art. 92 et n'est pas une matière d'une nature purement locale et privée. Lorsque la théorie de l'intérêt national s'applique, ses effets sont permanents même s'ils restent limités par la nature du sujet dont le caractère de dimension nationale vient d'être reconnu. À l'opposé, le pouvoir du Parlement de légiférer dans une situation critique n'a d'autres limites que celles qui sont dictées par la situation. Mais l'une de ces limites est le caractère temporaire des circonstances critiques.

À mon avis, le style circonspect du Comité judiciaire dans l'arrêt *Fort Frances*, aux pp. 704 à 706, et dans d'autres arrêts démontrent qu'il se préoccupe du fait qu'un pouvoir de l'ampleur du pouvoir d'urgence ait dû être inféré. Mais d'autres passages, quelques-uns tirés des décisions mêmes qui ailleurs semblent exprimer le contraire, indiquent clairement qu'en pratique la doctrine d'urgence entraîne une modification partielle et temporaire du partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales.

Ainsi dans l'arrêt *Fort Frances*, où la doctrine d'urgence a été appliquée pour la première fois et dont les termes sont par ailleurs très mesurés, le vicomte Haldane déclare, à la p. 704:

(traduction) "Aux fins ordinaires, les législatures provinciales conservent le pouvoir général de contrôle sur la propriété et les droits civils. Mais des questions peuvent surgir qui, en raison des circonstances particulières d'une situation critique pour tout le pays, concernent la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada dans son ensemble.

Il faut nécessairement en déduire que pour des motifs d'urgence, le contrôle sur la propriété et les droits civils à des fins autres qu'ordinaires peut tomber sous la compétence du Parlement. Mais ce contrôle ne perd pas son caractère de contrôle sur la propriété et les droits civils

dans les provinces.

Plus loin, dans le même arrêt, et de façon plus explicite, le vicomte Haldane parle de la crise comme étant terminée et déclare:

(traduction) "En pareille occurrence, il faudrait invoquer le texte même de l'acte constitutionnel qui répartit les pouvoirs." p. 706.

Par conséquent, le texte de l'acte constitutionnel qui répartit des pouvoirs ne peut être invoqué durant la crise.

Dans l'arrêt *Labour Conventions*, (1937) A.C. 326 à la p. 353, Lord Atkin parle de la doctrine d'urgence et indique que les circonstances de cette affaire-là s'éloignent

(traduction) "des conditions susceptibles de prendre préséance sur la répartition normale des pouvoirs, énoncée aux articles 91 et 92."

Lord Morton de Henryton s'est exprimé de la même façon dans *Canadian Federation of Agriculture v. Attorney General for Quebec*, (1951) A.C. 179 à la p. 198.

Dans l'arrêt *Japanese Canadians*, Lord Wright déclare à la p. 101:

(traduction) "s'il est évident que l'urgence ne s'est pas produite ou n'existe plus, il n'y a rien qui puisse justifier l'exercice ou le main-

tien des pouvoirs exceptionnels.

La règle de droit relative à la répartition des compétences entre le Parlement du Canada et les législatures des provinces entre en jeu."

Dans le *Renvoi relatif à la validité des règlements sur les baux en temps de guerre*, (1950) R.C.S. 124, à la p. 130, le juge Rinfret — il n'était pas encore juge en chef — parle en ces termes des règlements contestés:

(traduction) Il est indubitable qu'en temps normal des loyers relèvent de la compétence provinciale sous le chef propriété et droits civils de l'art. 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il est également indubitable qu'en des circonstances exceptionnelles, comme en temps de guerre, le Parlement peut valablement légiférer sur les loyers.

Il est vrai toutefois que d'autres membres de la Cour ne se sont pas exprimés aussi simplement en cette affaire.

Le caractère d'urgence

Peut-être qu'il importe peu que la loi adoptée en vertu du pouvoir d'urgence soit qualifiée de loi relative au sujet particulier qui en fait l'objet. Mais si l'on examine les effets pratiques de l'application du pouvoir d'urgence, il faut conclure

qu'à toutes fins utiles, il donne au Parlement, pour faire face à la situation d'urgence, une compétence concurrente et prépondérante sur des matières qui normalement relèvent exclusivement des provinces. Sur ce point, l'exercice de ce pouvoir équivaut à une modification temporaire *pro tanto* de la Constitution fédérale par l'adoption unilatérale du Parlement. Le fondement juridique de ce pouvoir à sa source dans la Constitution: lorsque la sauvegarde et le maintien de la Constitution et du pays sont en jeu, le genre d'autorité en mesure de faire face à la situation (traduction) "ne peut se trouver que dans cette partie de la Constitution qui établit le pouvoir de l'État dans son ensemble". (Le vicomte Haldane dans l'arrêt *Fort Frances*, à la p. 704).

Le caractère extraordinaire du pouvoir d'urgence du Parlement ainsi que ses caractéristiques constitutionnelles dictent le mode selon lequel il peut être invoqué et appliqué. Il ne peut s'agir du mode ordinaire. À tout le moins, ce mode ne peut laisser subsister une ambiguïté, même pas la moindre, qu'il faudrait trancher par voie d'interprétation. Dans les cas où l'existence d'une situation d'urgence peut prêter à controverse, il est essentiel que le

Parlement n'ait pas recours à son pouvoir d'urgence à moins d'indiquer dans les termes les plus explicites qu'il se fonde sur ce pouvoir. Le Parlement ne peut envahir le champ normalement interdit de la compétence provinciale sans signaler de façon non équivoque qu'il agit en vertu de son pouvoir extraordinaire. Pareil signal n'est pas concluant pour légitimer l'action du Parlement mais son absence est fatale. Il incombe aux tribunaux de faire observer la Constitution, non d'entériner sa suspension, et à moins que le Parlement n'ait expressément invoqué le pouvoir très exceptionnel de déclarer une suspension, ils ne peuvent conclure que celle-ci est justifiée. De plus, ils ne peuvent recevoir un argument qui leur demande implicitement de tirer des faits les conclusions qui justifieraient une atteinte, même temporaire, au processus constitutionnel normal à moins que le Parlement n'ait d'abord assumé la responsabilité d'affirmer clairement que la nature des faits justifie cette atteinte. Ce n'est qu'après que le Parlement a fait cette affirmation que commence la responsabilité des tribunaux. Mais s'il n'y a pas une telle affirmation, la Constitution s'applique normale-

Voir page 6: AANB



Le nouveau mensuel pour le monde actuel

Enfin un magazine québécois d'information générale. Un magazine complet. Un magazine à la fois sérieux et souriant, fiable et divertissant, agréable et mordant!

C'est le nouveau magazine L'actualité. Et on y trouve des faits, des opinions, des reportages, des enquêtes, de l'humour, des voyages, des portraits, des interviews...

L'actualité, c'est celle d'ici... et d'ailleurs. Le Québec, New York, Paris, le monde, le cinéma, la télévision, les journaux, la musique, les livres, le sport, les affaires, la santé, l'éducation...

L'actualité, c'est le rendez-vous mensuel des meilleurs journalistes. Pas une fois, pas deux fois, mais douze fois par an!

L'actualité, c'est le nouveau mensuel pour le monde actuel.

Procurez-vous L'actualité de septembre des aujourd'hui et découvrez:

Vladislav Tretjak, René Lévesque, Francine Racette et Donald Sutherland...

En plus:

Nos unions sont ben malades!
L'exil doré de Gérard Pelletier.
Trois écoles pour sauver l'école.
Les 20 invasions de l'Armée au Québec.

Achetez L'actualité à votre kiosque habituel ou abonnez-vous sans tarder à:

L'actualité
625, av. du Président Kennedy,
Montréal, Québec.
H3A 1K5



CECM

LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

DERNIÈRES DATES D'INSCRIPTION POUR LES ÉLÈVES

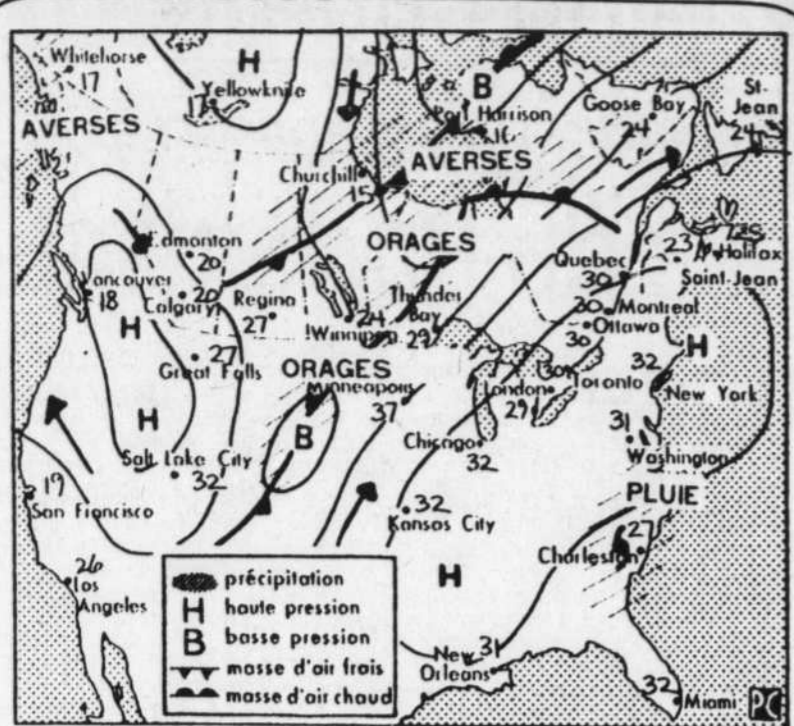
Les élèves qui désirent fréquenter une école française de la C.E.C.M. et qui ne se sont pas encore inscrits devront le faire au plus tard aux dates suivantes.

Dates: les 26 et 27 août
Heures: de 9h à 11h et de 14h à 16h.
Endroit: l'école élémentaire ou secondaire française de leur quartier.

Âge d'admission: pour être admis en maternelle, l'enfant doit avoir 5 ans révolus avant le 1er octobre 1976, tandis que pour être admis en 1ère année, l'enfant doit avoir 6 ans révolus avant cette même date.

Note: un certificat de naissance est exigé lors de l'inscription d'un enfant en maternelle ou en 1ère année. Dans les autres cas, l'élève doit présenter son dernier bulletin scolaire.

la météo



L'atmosphère est pratiquement homogène sur la province et le demeurera au cours des prochains jours sauf sur le Bas-du-Fleuve où les températures sont un peu plus basses. La bande de nuages qui a quelque peu embarassé l'ouest du Québec hier matin devait réapparaître dans l'est hier soir et cette nuit et y donner quelques averses ou orages. Aujourd'hui, le soleil brillera partout et les températures monteront au-dessus des moyennes saisonnières.

● **Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau, Haute-Mauricie:** Ensoleillé par moments. Maximum près de 30. Aperçu pour dimanche: peu de changements.

● **Montréal, Outaouais, Cantons de l'est, Laurentides:** Ensoleillé chaud et venteux par moment. Maximum près de 30. Aperçu pour dimanche: peu de changements.

● **Québec, Trois-Rivières, Lac St-Jean:** Ensoleillé chaud et venteux. Maximum de 27 à 30. Aperçu pour dimanche: peu de changements.

● **Baie-Comeau, Sept-Îles, Gaspésie, Rimouski:** Ensoleillé avec passages nuageux et venteux. Maximum de 24 à 26. Aperçu pour dimanche: ensoleillé et chaud.

PRETORIA

même pas. Jeudi, dans un mémorandum spectaculaire remis au premier ministre M. John Vorster, la chambre de l'industrie du Transvaal avait demandé que soit reconnue la permanence de la présence des Africains dans les "zones blanches".

Toutefois, alors que cette mesure était annoncée, le ministre des Affaires bantoues, M. M.C. Botha, déclarait que "les Noirs ne sont présents dans les zones blanches que pour vendre leur force de travail".

Tout en préparant une série de mesures visant à apaiser le mécontentement des Africains après deux mois d'émeutes — qui ont fait 250 morts et plus de 1.500 blessés — le gouvernement a décapité les mouvements militants africains. Plus de 2.000 personnes ont été arrêtées au cours des deux dernières semaines, parmi lesquelles 76 responsables d'organisation, a annoncé hier le journal Star, en l'absence de toute indication officielle.

Les autorités, qui ont rejeté sur un petit groupe d'agitateurs la responsabilité des derniers événements, tentent de favoriser l'émergence d'un leadership modéré parmi les Africains, avec qui il accepte de négocier.

À East London, le journal Daily Despatch publie aujourd'hui un éditorial sur neuf colonnes à la une, en anglais, Afrikaans et Xhosa, une des principales langues bantoues, intitulé: "Un appel à la paix".

Le journal publie l'appel à l'intention de ses lecteurs, en majorité noire, par crainte de troubles durant le weekend à Madantse, une township d'East London.

GERALD FORD

lieux qui n'ont pas encore été choisis. Quant à MM. Doles et Mondale, la Ligue des électorales souhaiterait les voir s'affronter au cours de la semaine commençant le 18 octobre dans un endroit non encore déterminé. Les débats porteraient d'abord sur les problèmes intérieurs, ensuite sur la politique étrangère et, enfin, sur les problèmes relatifs à la présidence.

L'ancien gouverneur de Georgie a affirmé qu'il ne lancerait aucune attaque personnelle contre le président et n'attendait pas de ce dernier. S'il en vient du sénateur Dole, ce sera au sénateur Mondale à y répondre, a-t-il dit en réponse à des questions sur la réputation de langue acerbe qu'a le candidat républicain à la vice-présidence.

Il semble cependant que les Républicains sont farouchement résolus à se battre pied à pied pour ne céder aucun Etat à leur rival démocrate en acceptant un débat télévisé avec l'ancien gouverneur de Georgie, le président sortant a montré qu'il était lui-même décidé à se jeter à corps perdu dans une campagne qui s'annonce particulièrement dure. Le choix comme candidat à la vice-présidence du sénateur du Kansas Robert Dole, débiteur de talent, confirme la volonté du chef de la Maison-Blanche de "faire adversaire" le sourire du visage de son adversaire", selon l'expression d'un de ses conseillers.

Depuis son village de Plains, en Georgie, le candidat démocrate a répliqué avec sérénité qu'il était prêt à débattre avec M. Ford des "choix auxquels font face les Américains. Cette année, a dit M. Carter, le peuple américain est en droit d'attendre autre chose qu'une campagne de pure rhétorique".

L'ancien gouverneur de Georgie, assuré de sa désignation dès juillet, a déjà eu de longues semaines pour peaufiner sa campagne, alors que M. Ford, entièrement absorbé par sa lutte fratricide avec M. Ronald Reagan, ne commencera à s'y atteler que dans les prochains jours à Vail, dans le Colorado, où il se repose depuis hier.

Au lendemain de la convention, chacun s'accorde à estimer que le choix de M. Dole a surtout été dicté par des raisons d'opportunisme électoral. Ce n'est pas sa stature d'homme d'Etat, mais ses talents de "puncheur", que lui reconnaissent volontiers M. Carter, qui ont déterminé sa désignation. En effet, il n'élargit rien la base géographique et politique du ticket républicain. M. Dole est "un pragmatique, non un idéologue", a constaté le secrétaire au Commerce Elliot Richardson.

Et le candidat démocrate s'est empressé pour sa part de conclure qu'en faisant ce choix, le président Ford lui "concedait le Sud". "Il sera très difficile aux républicains, a-t-il dit, de s'opposer à moi avec succès dans le Sud. Peut-être le président Ford a-t-il simplement décidé de ne même pas essayer". A ses yeux, le chef de la Maison-Blanche est peut-être arrivé à "la conclusion logique qu'il doit concentrer ses efforts ailleurs".

Il n'en reste pas moins que M. Dole, conservateur bon teint, pourra aider à replâtrer le parti républicain en attirant à lui nombre des électeurs de M. Reagan. Ce dernier, qui, bon gré mal gré, a fini par accepter de se montrer sur le podium de la convention aux côtés de M. Ford, n'a à aucun moment publiquement signifié son ralliement à son rival.

Pour l'instant donc, l'unité du parti républicain reste de pure façade. Le temps, il est vrai, devrait contribuer à décrire les rapports entre les deux clans pour faire face à la seule vraie menace commune, l'élection du ticket Carter-Mondale qui, de l'avis des orateurs de la convention, s'empressera de "précipiter l'Amérique vers le socialisme". En attendant, M. Ford a quitté la convention avec pour mandat de conjurer ce "péril". Mais pour triompher de M. Reagan, il a dû peu à peu céder à la surenchère de l'ancien gouverneur de Californie et a hérité d'un programme électoral foncièrement conservateur. Ce pourrait se révéler être un handi-



Deux Indiens du Canada dansant en costume de cérémonie illustrent un nouveau timbre de 10 cents qui sera offert à compter du 17 septembre, selon ce qu'a annoncé hier le ministère des Postes. Le dessin est de Lewis Perker. (Téléphoto AP)

cap, alors que tous les sondages d'opinion le mettent jusqu'ici très loin derrière son rival démocrate en dépit d'une récente et légère remontée.

Jeudi soir, à la tribune, il a montré une nouvelle confiance, dans un discours dont tous ont reconnu la bonne tenue. Un atout essentiel qui pourrait lui permettre de combler son retard.

RENÉ MATTE

cois, admet être beaucoup plus près des indépendantistes québécois que des fédéralistes canadiens.

Il dit ne pas craindre, pour ses positions constitutionnelles, la réprobation du leader Réal Caouette, qu'il a par ailleurs qualifié "d'émotif et de primesautier", se disant convaincu au contraire d'obtenir son appui en raison du "franc-parler" dont il fait preuve.

Concernant l'orientation du parti, M. Matte entend concentrer son action au Québec, où, dit-il, il est possible de prendre une majorité de comtés.

"Je vais dire aux autres provinces: prenez votre affaire en main, puisque vous nous êtes comme un boulet au pied," a-t-il déclaré.

M. Matte affirme n'avoir qu'une connaissance limitée de l'anglais, ne pouvant que lire et comprendre, mais n'y voit aucun inconvénient majeur.

"Nous avons connu de nombreux premiers ministres canadiens qui ne parlaient pas français; pourquoi pas alors le Canada ne connaîtrait-il pas un premier ministre qui ne parle que français," a-t-il dit.

Élu pour la première fois en 1968 à la Chambre des Communes, M. Matte se dit assuré du support de la majorité des membres du caucus, qu'il se refuse toutefois à identifier, et se dit fort de l'appui de quelque 25 pour cent des membres du parti, consultés par lettre.

WILLIAM TETLEY

puis, à défaut, à des entreprises canadiennes. Dans une offre publique d'achat, le gouvernement pourrait citer en référence un produit québécois, laissant au fournisseur de l'extérieur le soin de prouver que son produit est équivalent à celui du Québec.

Le document Tetley ne retient donc pas l'hypothèse d'une "prime" à fournisseur québécois. Le système, qui est en fonction à l'Hydro depuis 1962, est apparemment peu coûteux. Selon M. Tetley lui-même, l'application de l'arrêté-en-conseil de 1962, donnant à l'Hydro le droit d'acheter à tout autre que le plus bas soumissionnaire, n'a représenté l'an dernier que des dépenses supplémentaires de \$177.000 sur des achats de \$194 millions. "Une bagatelle", commente le ministre des Travaux publics.

Le directeur général des Approvisionnements à l'Hydro, M. Roger Labrie, estime pour sa part que les bénéficiaires d'une politique d'achat sont bien plus importants. Lorsque l'Hydro doit s'approvisionner avec un fournisseur de l'extérieur, elle le met en contact avec une entreprise québécoise susceptible de fabriquer des éléments du produit et "l'incite fortement" à faire fabriquer au Québec, en sous-traitance, une bonne partie de la machine ou du produit qu'elle veut lui vendre.

Actuellement, de 70 à 80% des produits achetés par l'Hydro ont un contenu québécois. Cependant, les experts de la compagnie québécoise estiment qu'il faut une certaine expérience pour évaluer les bénéfices indirects qui peuvent être tirés d'un achat au Québec, même à un prix supérieur. L'application d'une telle politique, au niveau de municipalités ou de commissions scolaires, pourrait donc donner lieu à toutes sortes d'interprétations. C'est sans doute pourquoi, dans son "énoncé de politique d'achat", le ministre des Travaux publics devait annoncer la création d'un sous-comité de hauts fonctionnaires du gouvernement provincial, "chargé de rencontrer les institutions publiques et para publiques (écoles, hôpitaux, cités et villes), ainsi que les corporations de la Couronne, afin d'étudier la mise en application de cette politique".

Les pressions se sont multipliées sur le gouvernement pour qu'il adopte une telle politique d'achat. Déjà, en 1964, l'actuel président de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac, alors commissaire à l'Hydro-Québec, avait fait une déclaration retentissante devant la Purchasing Agent Association du Canada. En 1971, le ministère de l'Industrie et du Commerce formait un "comité ministériel d'étude sur la politique d'achat du Québec". Le rapport était remis en 1972 et contenait, notamment, des recommandations minoritaires de l'actuel directeur à l'Hydro, M. Labrie. Ce rapport n'a jamais été rendu public mais le gouvernement a, en plusieurs occasions, annoncé "une politique d'achat". La dernière déclaration officielle est celle du ministre, M. William Tetley en juin 1976. Devant l'Association canadienne de gestion des Achats, le ministre québécois s'est livré à une critique en règle des politiques provinciales d'achat.

Lundi prochain, le Nouveau-Brunswick déposera un document de principe à la Conférence des ministres des Travaux pu-

Grève du zèle des policiers de Laval

Les quelque 287 policiers de Laval ont décidé jeudi de faire tout en leur possible pour sensibiliser le public à leurs problèmes, à commencer par une grève du zèle qui se traduira par une réponse rapide à tous les appels et à l'application stricte du code de la route.

Soulignant d'abord que ces tactiques n'étaient pas dirigées contre la population lavalloise mais bien contre l'administration municipale, le président de la Fraternité des policiers de Laval, M. André Nadon, a déclaré: "Une fois que nous remplirons nos fonctions à la lettre, nous pourrions ainsi prouver la teneur de l'une de nos réclamations à l'effet que nous manquons de policiers et l'administration Paiement devra expliquer à la population pourquoi une patrouille policière doit prendre parfois 15 minutes pour répondre à un appel. Ce sera la guerre des nerfs et si ça ne marche pas, nous chercherons d'autres moyens."

"On a l'impression de faire rire de nous et de servir de capital politique, a dit encore M. Nadon. Nous avons l'intention d'agir à l'opposé de la grève que nous avons faite la dernière fois. Nous avons décidé d'augmenter la vigilance et de ne plus tolérer comme auparavant certaines infractions au code de la route, par exemple."

M. Nadon a de plus annoncé que les policiers lavallois ont l'intention, dans un avenir rapproché, de tenter de sensibiliser le public à leurs problèmes par de la propagande écrite.

Les points litigieux sur lesquels les policiers réclament des changements portent sur le fonds de pension et les rentes d'invalidité à long terme dans le cas d'accidents de travail.

Ils désirent également des horaires de travail plus humains, moins antisociaux, du type sept jours de travail, trois de

congés, sept jours de travail, quatre de congés.

À la réunion de jeudi soir, les policiers ont aussi convenu de ne pas réclamer l'arbitrage. "Les gars ne veulent pas de ça, a fait part M. Nadon, car il s'agit d'un tribunal quasi judiciaire dont, les trois quarts du temps, les décisions ne peuvent être respectées, ne serait-ce qu'au niveau des salaires, par exemple, où la commission anti-inflation entre en jeu."

L'actuelle convention collective est expirée depuis le 2 février dernier et jusqu'à ce jour, seulement trois rencontres ont eu lieu entre les parties, sans qu'aucune offre concrète n'ait été faite.

Toutefois, un porte-parole de l'administration, M. Gilles Vaillancourt, a déclaré que les policiers avaient déposé une proposition incomplète et incohérente, qui avait ensuite été amendée après son dépôt. "C'était trop vague pour qu'on y réponde, a-t-il souligné. Ils voudraient que nous mettions nos propositions sur papier maintenant, mais nous ne pouvons faire ça car ce ne serait pas de la négociation. Ils savent très bien qu'ils recevront ce que les autres unions (cols bleus et cols blancs) ont reçu plus tôt cette année. Je peux dire que le climat n'était pas aussi bon que cette année l'an dernier et je ne vois pas pourquoi certains voudraient encore retourner à l'agression qui prévalait alors", a-t-il ajouté.

M. Nadon a reconnu que son syndicat a déposé une proposition et qu'il y avait lieu que l'administration y réponde. "On nous a dit que la commission anti-inflation et la restructuration du service policier faisaient que les problèmes des policiers ne pouvaient être résolus, a expliqué M. Nadon, mais nous ne pouvons certainement pas prendre une décision de l'administration sans avoir au moins une offre".

Mot d'ordre du boycottage au Cégep du Vieux-Montréal

L'Association des étudiants du Cégep du Vieux-Montréal a lancé le mot d'ordre à ses 5.800 membres de boycotter les frais d'inscription qui sont passés de \$25 à \$41 cette année. Cette hausse est due à la perception d'une somme de \$16 par le cégep pour défrayer le coût du service de buanderie qui entretient l'uniforme obligatoire du Centre d'éducation physique et sports (chandail, short, bas et serviette).

L'année dernière déjà, le cégep avait également imposé des frais de \$6 par session pour les utilisateurs du centre sportif mais cette année le paiement est obligatoire pour tous les étudiants, inscrits à un cours d'éducation physique ou non.

Les étudiants s'opposent donc au port obligatoire de l'uniforme sportif, invoquant que les "anciens" ont déjà l'équipement nécessaire et qu'ils peuvent le faire nettoyer eux-mêmes. De plus, ils s'opposent à ce que ce soit tous les étudiants qui aient à payer le service de buanderie, même ceux qui n'ont pas de cours d'éducation physique ou qui ne pratiquent aucun sport.

L'Association étudiante suggère donc à ses membres de ne payer que \$20 (soit \$10 par session) et d'envoyer \$5 de cotisation

Nouvelle rupture à la Presse Canadienne

TORONTO (PC) — Les négociations ont été rompues hier entre la direction de la Presse Canadienne et des Nouvelles radio-télévisées, d'une part, et les représentants de la Guilde canadienne des journalistes, d'autre part.

Le médiateur nommé par le gouvernement fédéral, M. Ken Hulse, de Toronto, a mis fin aux deux journées de discussions avec les parties. Il s'est dit incapable d'arriver à une entente sur les principaux points en litige, notamment la sécurité syndicale. Aucune autre réunion n'est prévue.

La guilde, qui avait été accréditée le 17 septembre dernier pour représenter les intérêts de quelque 275 rédacteurs, employés de bureau et messagers, tente d'obtenir un premier contrat de travail avec la Presse Canadienne, qui est une coopérative de nouvelles nationales, et les Nouvelles radio-télévisées, une entreprise affiliée qui fournit un service de nouvelles aux postes privés au Canada.

Outre la sécurité syndicale, les points qui demeurent en litige sont les salaires, les heures de travail, la paye de licenciement et le boycottage secondaire des nouvelles.

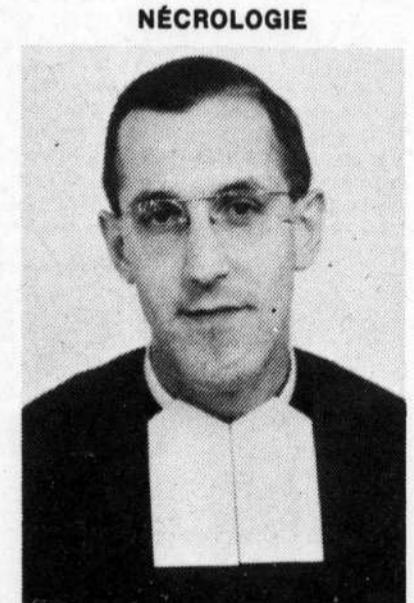
NÉCROLOGIE

Décès du Frère Hervin BONNEAU, O.C. (Martien-Hervé)

Le 20 août 1976, à l'hôpital du Sacré-Coeur, est décédé le Frère Hervin Bonneau, O.C. (Martien-Hervé), âgé de 49 ans et 10 mois. Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil, son père et sa mère, M. et Mme Victor Bonneau, de Sherbrooke, ses frères, Laurent, Bernard, père, Gilles, Yvon, Léo et Armand, ainsi que deux soeurs, Lucille et Thérèse Bonneau.

Entré au noviciat des F.E.C. à Laval, en 1941, il fit son noviciat en 1944-45, puis passa au scolasticat-école normale où il obtint le diplôme supérieur d'enseignement. Sa carrière purement pédagogique fut relativement courte. Il réalisa dans quelques écoles de la C.E.C.M. Ses goûts et ses aptitudes pour les travaux agricoles et sylvoles incitèrent ses supérieurs, en 1953, à utiliser ses services au domaine des F.E.C. de Val-Morin. Le frère Bonneau y occupa tout près de dix ans. En 1956, il passa à la direction de la ferme des F.E.C. de La Plaine, (comité de l'Assomption), qui se spécialise dans l'élevage de la race bovine charolaise.

La dépouille mortelle du Frère Hervin Bonneau est exposée au Foyer De-La-Salle, 300, rang du Bord-de-l'eau, Ville de Laval (Ste-Dor). Les funérailles y auront lieu à 10 h. 00 lundi, le 23 août. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal, au lot des F.E.C.



Décès du Frère Hervin BONNEAU, O.C. (Martien-Hervé)

AANB

Suite de la page 5

ment. Autrement, ce seraient les tribunaux qui seraient indirectement appelés à proclamer la situation d'urgence, alors qu'il est essentiel que ce rôle soit joué par un organisme politiquement responsable.

On ne nous a pas cité un seul arrêt, et je n'en connais aucun, qui ratifie l'exercice du pouvoir d'urgence par le Parlement, sans que son fondement constitutionnel n'ait été exprimé en des termes clairs. De plus, en dehors de la jurisprudence, je ne connais aucun précédent qui pourrait être considéré comme une tentative par le Parlement d'exercer pareil pouvoir extraordinaire par suggestion ou insinuation.

(à suivre)

suites de la première page

21 août par l'AP

Il y a 36 ans aujourd'hui, le 21 août 1940, l'homme politique russe Léon Trotsky était assassiné, à Mexico, par des agents de Staline.

1973 — Affrontements, dans les rues de Santiago du Chili, entre partisans et adversaires du président Salvador Allende.

1968 — Le premier ministre tchécoslovaque Alexandre Dubcek est arrêté par des militaires soviétiques.

1959 — Les îles Hawaii deviennent le 50e Etat américain.

1798 — Naissance de l'historien français Jules Michelet.

LÉGIONNAIRES

Jusqu'ici, 26 personnes qui avaient participé au congrès des anciens combattants de la American Legion sont mortes des suites d'une maladie que les meilleurs laboratoires américains ne sont pas parvenus à identifier. Une centaine d'autres victimes ont été hospitalisées, affichant des symptômes semblables, proches de ceux de l'influenza et de la pneumonie. Un nombre de ces malades se trouvent sept personnes qui avaient pris part au Congrès eucharistique.

On semble toutefois croire de plus en plus, dans les milieux médicaux compétents, que le mal mystérieux est attribuable à une intoxication chimique, plutôt qu'à une infection virale ou microbienne.

MONTRÉAL

programme "Aide pour les projets d'aqueduc et d'égouts".

Cette aide était disponible depuis que la Loi nationale de l'habitation fut amendée en novembre dernier pour permettre à la SCHL d'accorder des prêts et des subventions aux municipalités lors de la réalisation de projets de construction ou d'agrandissement des installations nécessaires à l'approvisionnement en eau potable. Justement, la Ville de Montréal avait entrepris un tel projet en 1973, projet estimé dans un premier temps à \$185 millions, puis réévalué en 1975 à \$370 millions.

Essentiellement, le projet consistait à construire une nouvelle usine de filtration, nommée Charles-J.-DesBaillets, au coût de \$158.8 millions, laquelle usine ferait passer d'ici la fin de 1977 la capacité nominale du système d'aqueduc de Montréal de 350 millions de gallons par jour à 600 millions par jour. Notons que Montréal fournit de l'eau à environ 90 pour cent de la population de l'île de Montréal. Outre la nouvelle usine, le projet consiste à construire un nouveau réservoir d'eau sur le Mont-Royal, de nouvelles conduites d'eau du fleuve à l'usine, et de l'usine à divers réservoirs.

Bien qu'adopté en novembre dernier, ce programme d'aide de la SCHL ne pouvait être mis en application au Québec avant d'avoir fait l'objet d'une entente sur les modalités d'application, entre les gouvernements canadien et québécois, comme le veut la tradition chaque fois qu'Ottawa met au point un programme d'aide aux municipalités, question de respecter les juridictions de chacun.

Pendant que Québec et Ottawa tentaient de mettre au point cette entente, la SCHL de son côté commençait l'étude du dossier de Montréal afin d'éviter tout retard lorsque l'entente serait conclue.

Contrairement à ce qui s'est produit par le passé, par exemple dans le cas de la restauration urbaine à Montréal, les négociations se sont poursuivies rondement, si bien que l'entente entre Québec et Ot-

Ti-Toine



Illustration de Ti-Toine

Argentine: 30 cadavres de guérilleros dans un charnier

BUENOS AIRES (Reuter) — Les cadavres de trente personnes — vingt et un hommes et neuf femmes — ont été découverts hier à Fatima, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Buenos Aires, annonce le ministère de l'Intérieur.

Il précise que les cadavres ont été découverts dans ce qu'il appelle "un cimetière guérillero".

Le ministère de l'Intérieur a publié un communiqué dans lequel il attribue ce massacre à "la folie d'organisations irrationnelles qui n'ont d'autre but que de troubler l'ordre".

Le communiqué ne donne aucune autre indication. Mais on apprend de bonne source qu'une pancarte a été découverte sur le tas de cadavres criblés de balles. On

pouvait y lire: "Cimetière de Montoneros. Tués parce qu'ils étaient des traitres à la patrie".

Dissidents péronistes de gauche, les Montoneros sont l'une des deux grandes organisations de guérilla du pays. L'autre est l'armée révolutionnaire du peuple (ERP) qui opère surtout en province et qui a récemment perdu son chef, Mario Roberto Santucho, au cours d'un accrochage avec l'armée.

On estime dans les milieux informés que ce massacre sans précédent dans l'histoire récente et troublée de l'Argentine constitue une mesure de représailles de l'extrême-droite au Actis qui avait récemment été nommé à la tête du co-

mité organisateur de la Coupe du monde 1978 de football. L'assassinat du général a été attribué à la gauche.

Dans les milieux informés, on précise que les cadavres étaient affreusement mutilés. Les victimes ont apparemment été abattues avant qu'une bombe soit placée au milieu des corps pour rendre leur identification pratiquement impossible.

On sait que les cadavres sont ceux de vingt-trois hommes et cinq femmes. La police n'est pas parvenue à identifier les deux derniers. Un groupe d'ouvriers a fait cette sinistre découverte après avoir été alertés par une forte explosion aux environs de quatre heures du matin. Des lambeaux de chair humaine étaient éparpillés sur un rayon de plus de cent mètres. Tou-

tes les victimes avaient entre vingt et trente ans.

On indique encore de source informée que dix-sept autres cadavres ont été découverts près de la banlieue de Banfield. Mais cette information est sujette à confirmation.

Ces massacres pourraient être l'oeuvre de l'Alliance anti-communiste argentine, plus connue sous le nom de "Triple A". La presse argentine avait été priée de ne rien dire sur ce massacre tant que le ministère de l'Intérieur n'aurait pas publié son communiqué.

Ce bilan de trente morts est le plus élevé pour une seule journée depuis le début de la vague de violence. Le précédent "record" en la matière avait été établi le

2 juillet. Un attentat attribué aux Montoneros avait fait vingt-deux morts dans une cafétéria des services de sécurité de la police fédérale à Buenos Aires le 2 juillet dernier.

Mais il s'agissait du bilan officiel et l'explosion de la bombe placée dans la cafétéria aurait fait plus d'une cinquantaine de victimes.

Depuis le coup d'Etat militaire du 24 mars, 663 personnes au moins ont trouvé la mort dans des attentats.

Par ailleurs, l'organisation Amnesty International, dont le siège est à Londres, a appelé hier le gouvernement britannique à accueillir davantage de réfugiés politiques en provenance d'Amérique latine.

M. David Simpson, porte-parole de l'organisation, a notamment exprimé l'espoir

que les autorités et l'opinion publique britanniques soient mieux averties des événements se déroulant en Argentine, un des pays à la tête de la répression en Amérique latine".

Au cours d'une conférence de presse, deux réfugiés chiliens, Carlos Ayala et Jose Sepulveda, ont dénoncé les sévices dont ils ont été selon eux victimes à Buenos Aires, au mois de juin, après avoir été enlevés dans les locaux du haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés par un groupe d'hommes armés.

Selon Amnesty International, il y a plus de vingt mille prisonniers en Argentine. Le gouvernement britannique, a précisé l'organisation, a récemment accepté que 75 familles de réfugiés en Amérique latine viennent s'installer au Royaume-Uni.

Palme en difficulté avant les élections

STOCKHOLM (AP) — Faut-il approfondir la socialisation de l'économie suédoise ou, au contraire l'arrêter? Telle sera sans doute le principal thème de la campagne pour les élections législatives suédoises qui auront lieu le 19 septembre prochain.

Qu'il le veuille ou non, M. Olof Palme, le premier ministre social-démocrate fera en sorte que la campagne électorale soit consacrée aux problèmes des impôts, de la réforme du régime des retraites et des allocations familiales.

Mais, la Fédération des syndicats suédois, en adoptant le plan de l'économiste Rudolf Meidner, qui pourrait permettre aux ouvriers de devenir les véritables patrons de leurs entreprises d'ici 20 ans, a placé le débat à un autre niveau.

Le projet du Dr Meidner propose que chaque année les entreprises suédoises versent, avant impôts, 20 pour cent de leurs bénéfices à un fonds spécial pour les travailleurs. De nombreux économistes pensent que ce plan ferait des ouvriers suédois, les plus gros actionnaires de sociétés telles que Volvo, Asea ou Ericson dans un délai de cinq ou six ans et qu'il leur permettrait de détenir la majorité absolue d'ici environ 20 ans.

M. Olof Palme n'a pas voulu encore se prononcer sur ce projet. Il est vrai

qu'un sondage réalisé au mois de juin, montrait que 69 pour cent des électeurs y étaient hostiles contre seulement 12 pour cent qui étaient favorables et 19 pour cent indécis.

M. Palme a déclaré, en début de semaine, au cours d'une réunion électorale, qu'il n'était pas pressé de répondre à cette question d'autant qu'une commission a été chargée d'étudier le problème et qu'elle ne se prononcera que dans deux ans.

Mais ses adversaires l'accusent de préparer le lit d'un régime totalitaire en Suède. Ils affirment qu'il refuse de se prononcer avant les élections, mais qu'il appliquera une politique de socialisation outrancière s'il était élu.

Il est vrai que la situation du gouvernement au Parlement n'est guère confortable. Le gouvernement disposait de 175 voix (celles des sociaux-démocrates et celles des communistes) contre 175 à l'opposition, regroupant tous les autres partis. Mais les communistes viennent de retirer leur appui au gouvernement, estimant que "Palme a abjuré sa voie socialiste".

La tâche sera exceptionnellement dure pour M. Palme dans un mois. Un récent sondage a montré que l'opposition disposait d'une forte majorité. Il est vrai que les sociaux-démocrates occupent le pouvoir depuis 44 ans en Suède.

Deux escadrilles US en renfort

Panmunjom: un incident prémédité ?

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Alors que deux escadrilles de l'USAF ont gagné hier la Corée du Sud pour renforcer la présence militaire américaine, déjà forte de 41,000 hommes, les circonstances et les responsabilités du sanglant incident de Panmunjom apparaissent de moins en moins claires.

Cet incident a coûté la vie de deux officiers américains, un capitaine et un lieutenant, tandis que quatre autres militaires américains et cinq Sud-Coréens ont été blessés à coups d'instruments contondants. De leur côté, les Coréens du Nord affirment avoir eu cinq blessés graves.

Selon la version américaine, rendue publique dès mercredi, les militaires américains et sud-coréens du Commandement des Nations unies ont été lâchement attaqués sans le moindre raison par des gardes nord-coréens, alors qu'ils taillaient un arbre dans "la zone de sécurité commune" située à l'intérieur de la zone démilitarisée. La version américaine présentait le taillage de l'arbre comme une opération de routine acceptée par les Nord-Coréens.

Or, il apparaît selon diverses informations, que l'arbre en question empêchait le commandement des Nations unies de voir clairement un poste militaire Nord-Coréen. Dans ces conditions, la décision de le tailler aurait été autre chose qu'une opération de routine.

En outre, une dizaine de jours avant l'incident, les Nord-Coréens auraient fait savoir au Commandement des Nations Unies qu'ils s'opposaient au taillage de

l'arbre.

Un autre détail est troublant: le fait que les Américains aient pu filmer l'incident. Pour les Nord-Coréens, c'est la preuve que les Américains ont agi avec préméditation. Le Pentagone a rejeté cette accusation et pour prouver sa bonne foi, a promis hier aux journalistes qu'ils pourront voir le film.

Interrogé hier matin au cours d'une interview télévisée, M. Henry Kissinger a préféré passer rapidement sur les circonstances de l'incident. "Quelles que soient les considérations entourant la dispute à propos de l'arbre, a-t-il déclaré, rien ne justifie une telle procédure (la réaction Nord-Coréenne) et les États-Unis ne peuvent pas et ne veulent pas l'admettre".

Au cours de la même interview, le secrétaire d'Etat a demandé "des explications et des réparations" à la Corée du Nord, mais il n'est pas entré dans les dé-

tails de ce que pourrait être la réaction américaine en cas de réponse négative de Pyongyang. En fait, on estime de source informée que les États-Unis n'envisagent pas de réaction militaire, tout au moins dans l'immédiat.

Les réunions d'urgence d'un état-major de crise, la mise en état d'alerte "limité" des troupes américaines basées en Corée, l'envoi vers la Péninsule du porte-avions Midway et de deux escadrilles supplémentaires de chasseurs-bombardiers, apparaissent surtout comme des gestes spectaculaires qui n'auront probablement pas de suite, pense-t-on de même source.

Ces informations se fondent sur les conclusions de l'état-major de crise américain, selon lesquelles aucun mouvement militaire en direction de la Corée du Sud n'a été décelé du côté nord de la frontière.

Par ailleurs, les États-Unis et dix-huit pays favorables à la position de la Corée du Sud ont présenté hier à l'intention de la prochaine session de l'Assemblée générale un projet de résolution qui invite les deux Corées à reprendre leur dialogue, à négocier "avec les autres parties directement intéressées" des dispositions plus durables pour remplacer l'accord d'armistice existant, et "d'exercer la plus grande modération afin de créer une atmosphère propice à la paix et au dialogue".

La résolution occidentale a été déposée quatre jours après une résolution présentée par 21 pays favorables à la Corée du Nord qui réclamait notamment le retrait des armes atomiques de Corée du Sud, la dissolution du "commandement des Nations unies" et le retrait de toutes les forces étrangères appartenant à ce commandement, c'est-à-dire des forces américaines.

Beyrouth: mille obus par jour sur les quartiers résidentiels

BEYROUTH (d'après AP, AFP et Reuter) — Malgré les efforts de la Ligue arabe, les bombardements des quartiers chrétiens et musulmans ont continué hier à Beyrouth, où selon un journal de la capitale, un millier d'obus se sont écrasés au cours de chacune des deux dernières journées.

"L'hystérie des tirs d'artillerie sans discrimination continue de gagner du terrain, a déclaré un porte-parole progressiste. Des secteurs de Beyrouth ont été transformés en enfer".

D'après les hôpitaux, 140 personnes environ auraient été tuées au cours de la nuit, de jeudi à vendredi dans les différents secteurs d'affrontements. Cent quatre-vingt autres auraient été blessés.

Les tireurs des toits se sont manifestés en outre dans le quartier commercial ainsi que dans les secteurs voisins, pour lesquels se battent miliciens chrétiens et musulmans. De part et d'autre, on a fait état d'opérations-éclair avec de lourdes pertes, en hommes et en matériel, pour l'adversaire.

Une douzaine de grands incendies ont été observés dans le centre de Beyrouth et les quartiers voisins, rapporte le journal An-Nahar. D'après des témoins, une quinzaine d'immeubles d'appartements ont été incendiés à la suite de bombardements, par les Palestiniens, de villes chrétiennes à l'est de la capitale.

"Des fournitures d'armes soviétiques continuent à parvenir aux progressistes par les ports de Saïda et de Sur Tyr", a affirmé de son côté le radio phalangiste.

Le général Ghoneim, commandant des forces arabes de paix au Liban, ainsi que plusieurs personnalités libanaises musul-

manes et chrétiennes, ont multiplié les appels en faveur de l'arrêt des bombardements massifs des quartiers résidentiels de la capitale. M. Saeb Salam, ancien premier ministre et influente personnalité musulmane sunnite, a réitéré pour la troisième journée consécutive son appel en faveur de l'arrêt de ces bombardements qui font surtout des victimes parmi les civils.

Des échanges de tirs ont été signalés d'autre part dans la montagne libanaise, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Beyrouth. Au Nord-Liban, la radio contrôlée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a indiqué que la ville de Tripoli était bombardée par les forces conservatrices et syriennes.

Plusieurs habitants de la Bekaa-ouest, la plaine centrale du Liban, ont été arrêtés jeudi à la suite de l'embuscade qui avait été tendue, la veille, à un véhicule transportant des officiers syriens. Selon l'agence palestinienne d'information Wafa, cinq officiers syriens avaient trouvé la mort dans l'explosion de leur voiture atteinte par un tir de roquette.

Selon la Voix du Liban, les troupes syriennes ont encerclé plusieurs villages de la région et ont arrêté sept cents personnes qui ont été transférées à Damas. Wafa n'a pas confirmé ce chiffre, mais a indiqué qu'un "grand nombre" de citoyens libanais de la région avaient été emprisonnés en Syrie.

Le général égyptien Mohammed Hassan Ghoneim, commandant de "casques verts" arabes, a eu de nouveaux contacts avec les chefs phalangistes, qui ont insisté sur "un retrait complet et inconditionnel" des Palestiniens des positions de

montagne à l'est de Beyrouth. Selon les progressistes, les phalangistes ont repoussé le plan de paix du général Ghoneim et exigé qu' "un retrait précède tout cessez-le-feu".

Le chef progressiste, M. Kamal Joumblatt, a déclaré que les forces palestino-progressistes pourraient se retirer de la montagne libanaise si les troupes syriennes évacuaient leur position avancée de Sofar, à vingt-cinq kilomètres à l'est de Beyrouth.

Les forces chrétiennes exigent l'évacuation des positions palestino-progressistes dans la montagne, c'est-à-dire des villages qui se trouvent situés à une trentaine de kilomètres au nord-est de Beyrouth, et qui ont été occupés en mars-avril dernier. La résistance palestinienne et les forces progressistes avaient affirmé, jusqu'à la déclaration de M. Joumblatt, qu'elles ne quitteraient à aucun prix cette région.

L'une des solutions envisagées, a-t-on appris de source bien informée, consisterait à placer des "casques verts" dans les positions que les forces palestino-progressistes évacueraient.

Néanmoins, tant du côté progressiste que parmi les chrétiens, on a exprimé l'espoir que le sommet arabe sur le Liban, préconisé par M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe, pourra se réunir "avant qu'un nouveau front s'ouvre" dans la montagne. L'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, le Nord-Yemen, le Soudan, les Emirats arabes unis, la Tunisie et l'Égypte se sont déclarés favorables au projet.

L'embargo pétrolier contre la France n'est guère applicable

PARIS (AFP) — L'embargo pétrolier contre la France et Israël demandé — in extremis — jeudi par la conférence des pays non alignés de Colombo a provoqué à la fois une surprise politique et un sentiment de scepticisme quant à l'application réelle d'une telle mesure.

L'embargo pétrolier contre la France, demandé par le sommet des pays non-alignés semble constituer plus une menace et une condamnation politique qu'un danger immédiat de cessation des approvisionnements de brut, estiment les spécialistes français.

Les résolutions des non-

alignés ne valent que par la volonté de ces pays de les mettre en application, il faudrait que les pays producteurs de pétrole dans leur ensemble ratifient cette décision pour mettre l'embargo en vigueur. Certains pays ne semblent pas prêts à s'associer à cette mesure. Pour les pays arabes producteurs de pétrole notamment, dont la France dépend à 78 pour cent pour ses approvisionnements, la position de l'Arabie saoudite sera déterminante, suivie par l'Irak, l'Irak et Abou Dhabi.

D'autre part, alors que la production mondiale de pé-

trole demeure supérieure à la consommation, il serait difficile pour les pays producteurs de se fermer le marché français qui représente plus de 100 millions de tonnes. Les pays considérés comme les plus "durs" ne sont pas en position de force sur le marché français et une action de l'Algérie et de la Libye seules, par exemple, n'aurait pratiquement aucune répercussion, autre que politique.

En 1975, la France a importé pour 107 millions de tonnes de pétrole. Ses principaux fournisseurs sont l'Arabie saoudite (33,5 millions de ton-

nes), l'Irak (13,3 millions), l'Irak (12 millions) et Abou Dhabi (10,5 millions). Il n'y a donc pas de risque d'un danger immédiat de cessation des approvisionnements français.

Il ne restera donc plus, selon les milieux diplomatiques, qu'à considérer la résolution de Colombo que comme un "avertissement" pour les relations de la France avec les pays non alignés et avec ceux que condamnent les non alignés.

Adoptée au sein de la déclaration politique de la conférence par un consensus et sans vote précis, la demande d'embargo avait été présentée par le représentant de l'African National Congress (mouvement de libération de l'Afrique du Sud) à titre de protestation contre la livraison de matériels militaires français à Pretoria en "violation persistante des résolutions de l'ONU interdisant la fourniture d'armes au régime d'apartheid d'Afrique du Sud".

Le ministre des Affaires étrangères français, M. Jean Sauvagnargues qui a eu hier après-midi un entretien avec le président Giscard d'Estaing à l'Élysée, avait réagi très vite, considérant que d'éventuelles mesures d'embargo pétrolier contre la France seraient "dépourvues de tout fondement". Le ministre a souligné que la France a toujours fermement condamné la politique d'apartheid et que les ventes d'armes à l'Afrique du Sud, uniquement destinées à la défense, sont arrêtées. Quant au récent contrat nucléaire passé avec Pretoria, il ne saurait servir à l'accroissement du potentiel militaire sud-africain. Au micro de la radio nationale, le ministre a estimé hier que la proposition d'embargo "n'aurait guère d'effet pratique", qu'elle est surtout "un échappatoire aux problèmes internes des pays réunis à Colombo" et "ne doit pas être dramatisée".

Cependant un député gaulliste de Paris, M. Claude Gérard Marcus, membre de la commission des Affaires étrangères, a proposé une suspension de l'aide de la France à certains pays non-alignés.

Israël englobé dans la condamnation prononcée contre la France, a accueilli de son côté avec beaucoup de calme la résolution de Colombo. Les principaux fournisseurs d'Israël en carburant n'appartiennent d'ailleurs pas à l'organisation des pays non-alignés et au surplus — dans le cadre de l'accord de désengagement militaire avec l'Égypte —, les Américains ont assuré Israël de lui livrer le pétrole qui lui serait nécessaires en cas de difficultés d'approvisionnement.

Les non alignés n'ont pas fermé la porte à Nord-Sud

PARIS (AFP) — Paradoxalement, alors que les 85 pays en développement représentés au sommet des non alignés de Colombo n'ont pas ménagé de leurs critiques les pays industrialisés, ils ont laissé la porte ouverte à une reprise en septembre du dialogue Nord-Sud.

Pourtant, les délégués de la conférence sur la coopération économique internationale (CEE) de Paris s'étaient quittés le 17 juillet dans la nuit au bord de la rupture, sans parvenir à se mettre d'accord sur le programme de travail des commissions pour le second semestre, tant les divergences entre "riches" et "pauvres" s'étaient creusées. Deux motifs de discorde principaux s'étaient dégagés: le problème de l'endettement et celui de la préservation du pouvoir d'achat des exportations des na-

tions en développement.

On redoutait donc dans les milieux diplomatiques occidentaux une condamnation sans nuances du dialogue au sommet des non alignés, sous la pression des pays "progressistes", qui aurait marqué la fin de cette entreprise, après six mois de travaux effectifs, précédés de près d'un an de contacts et de réunions préparatoires.

Or, le passage du "programme" d'action de coopération économique relatif à la conférence de Paris, adopté à Colombo, s'en tient à un rejet de la responsabilité de son impasse actuelle sur les pays développés, du fait de "leur manque de volonté politique de procéder à des modifications substantielles de leurs relations économiques avec les pays en développement".

Il semble que le problème de la dette du tiers monde (150 milliards de dollars selon les dernières estimations) constituera le cheval de bataille du "groupe des 77" (les 115 pays en développement) et que, faute d'entente à Paris, une conférence ministérielle de ces pays serait envisagée début 1977, après la fin de Nord-Sud en décembre prochain.

La balle est donc maintenant dans le camp des pays industrialisés. Les co-présidents de la CCEE, MM. Manuel Perez-Guerrero (Venezuela) pour les 19 pays en développement représentés et Allan MacEachen (Canada) pour les 8 industrialisés, sont les seuls à pouvoir relancer la machine en trouvant un terrain d'entente sur ce problème. Ce pourrait être un texte commun définissant la direction des travaux et donnant les grandes lignes de l'accord vers lequel il faudrait tendre.

Les deux co-présidents y ont déjà travaillé avant la conférence des non alignés et vont se retrouver prochainement à Paris. Mais, tout dépendra en dernier ressort des concessions qu'accepteront de faire sur ce sujet les États-Unis, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, considérés plus "fermes" que les autres pays industrialisés. Déjà à Nairobi, en mai 1976, lors de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, leurs représentants s'étaient montrés très réticents à aborder ce problème et avaient préféré lâcher du lest sur la question des matières premières en acceptant d'étudier la constitution de stocks régulatoires, voire d'un fonds commun, pour mieux repousser à plus tard la question de l'endettement. Il ne semble plus possible maintenant de reculer.

Selon l'ONU, les Rhodésiens ont frappé un camp de réfugiés

GENÈVE — (d'après AFP et Reuter) — L'armée rhodésienne a attaqué le 8 août un camp de l'ONU abritant exclusivement des civils, au Mozambique, tuant des femmes et des enfants, et non un camp de guérilleros comme elle l'avait affirmé, a annoncé hier à Genève, le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR).

Ce camp, construit à Nyozonia par le HCR, abritait 8,000 des 26,000 Zimbabwés (Rhodésiens) noirs émigrés. M. Ugo Idoyaga (Uruguay), délégué du HCR à Maputo, capitale du Mozambique, avait visité ce camp, le 28 mai, et constaté qu'il n'y avait que des civils. Il y est retourné, mercredi dernier.

Il a rapporté avoir vu "10 fosses communes renfermant des femmes et des enfants", avoir dénombré 500 blessés au moins, et constaté que tous les bâtiments ont été démolis, les effets personnels des réfugiés tous détruits, y compris les stocks de nourriture.

Parmi les victimes, se trouvent deux ingénieurs portugais qui travaillaient au barrage de Cabora Bassa, ainsi qu'un prêtre espagnol, dont les identités n'ont pas été communiquées par l'ONU. L'armée rhodésienne a également détruit les ponts, ce qui complique les transmissions dans la région, indique l'ONU.

Il existe deux bilans officiels de ce raid de l'armée rhodésienne: Salisbury affirme que

des soldats ont "tué 300 guérilleros, 10 civils et 30 soldats mozambicains", alors que le radio de Maputo a déclaré que "518 réfugiés civils ont été massacrés".

M. Ugo Idoyaga a rapporté que la plupart des réfugiés ont fui le camp pendant l'attaque, et sont maintenant regroupés à environ 150 kilomètres de la frontière mozambico-rhodésienne, et qu'il pourrait y avoir des centaines de blessés parmi eux, en plus des 500 dénombrés par l'ONU.

Après avoir donné ces informations aux journalistes à Genève, le porte-parole du HCR, M. J. Becket, a déclaré que ce raid constitue une "très grave violation des droits des réfugiés" dont il faut maintenant envisager la protection. Enfin, il a annoncé que le Mozambique a demandé de l'aide pour ces réfugiés, notamment 25,000 pour leur nourriture, ainsi que des vêtements pour les enfants et des couvertures. Il a déjà reçu 12,000 couvertures fournies par la Fédération luthérienne mondiale.

En dépit des affirmations d'un représentant des Nations unies et d'une équipe de la télévision néerlandaise, la Rhodésie a réaffirmé hier que le camp que ses forces ont attaqué en territoire mozambicain le 8 août dernier servait de base à des maquisards nationalistes rhodésiens.

"Le gouvernement rhodésien possède des preuves irréfutables à l'appui de ses dires, preuves qui lui ont été fournies par les hommes qui ont participé à l'opération", déclare un communiqué publié hier. Il ajoute que le gouvernement s'attendait à "cet écran de mensonges de la part des ennemis de la Rhodésie". "La Rhodésie n'a pas besoin de justifier les actions qu'elle entreprend contre les terroristes qui menacent sa sécurité. Toutefois, les accusations qui portent atteinte à l'honneur de ses combattants ne peuvent être ignorées".

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chimiques
8309 ST-DENIS
381-1322

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)
Résidences - industries - institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
Mit: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ



fithines

UNE EAU DE SANTÉ ALCAÏNE & PÉTILIANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...

Kilométrage illimité
Assurances internationales
Permis de conduire internationaux
Réservations billets, Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits

BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

Permis no. 50291

Un taux de croissance de 21%

L'actif des Caisses populaires grimpe plus rapidement que celui des banques

par Michel Nadeau

Au cours de la période de douze mois terminée le 30 juin dernier, l'actif des Caisses populaires a progressé de 20,7%. Atteignant \$5.803.912.000, le bilan des 1.249 caisses de la Fédération de Québec montre ainsi un taux de croissance nettement supérieur à celui des banques qui oscille présentement entre 15% et 16%.

Ces données proviennent d'une série de tableaux compilés mensuellement et que la direction du mouvement Desjardins a décidé de rendre public pour la première fois dans l'histoire des caisses. Jusqu'à maintenant, toutes les institutions de ce groupe financier ne divulguaient leurs résultats qu'une fois l'an au moment de la ronde des assemblées annuelles.

Au niveau de l'actif, on remarque un mouvement net vers des placements plus rentables: l'actif liquide n'augmente que de 12%, alors que les hypothèques ont fait un bond de plus de 29%. Les Caisses marquent des points dans le secteur du crédit à la consommation avec une augmentation de 24,4% des prêts sur reconnaissance de dettes.

Fait à signaler cependant, l'écart sensible au niveau de la liquidité entre les différentes unions régionales. Si celle de St-Hyacinthe ne conserve que 32,9% de liquidités, celles de Trois-Rivières et de l'Ouest québécois gardent un taux supérieur à 41%.

La ventilation de l'actif (prêts hypothécaires/reconnaissances de dettes) varie considérablement également; à Montréal, les hypothèques comptent pour 45,3% de l'actif alors qu'elles représentent moins

de 30% à Chicoutimi.

Du côté du passif, la tendance chez les quelque trois millions de Québécois membres d'une caisse vers une épargne plus rentable s'est accentuée: les comptes avec opérations montent de 13,7% seulement alors que la hausse atteint 28% dans les cas de l'épargne stable ou à terme. La structure du passif-dépôt des Caisses révèle que la part de l'épargne stable (rendement de 3% seulement) est nettement supérieure à celle observée dans les banques. Cependant, au cours des dernières années, les sociétaires ont augmenté considérablement le volume de l'épargne stable qui fournit un taux d'intérêt voisin de 8%.

Il n'en demeure pas moins cependant que les comptes avec privilège de chèques regroupent 42,5% des épargnes confiées aux caisses.

Au chapitre des trop-perçus, on observe des variations assez importantes: par rapport aux actifs, le taux est de 1,29 à Sherbrooke contre 86 à Rimouski. Cependant, il est difficile d'établir des comparaisons en ce domaine puisque, dans le contexte coopératif, le trop-perçu n'a qu'une importance limitée puisqu'il retourne à l'usager. Idéalement, en théorie, le trop-perçu devrait être nul.

Le poste "trop-perçus" se situe à \$59,3 millions mais \$11,7 millions de ce montant est attribuable à l'exercice précédent en raison des fins d'exercice différents pour les caisses.

Pour l'ensemble, les trop-perçus représentent 1,02% de l'actif. Ce taux est nettement inférieur à celui de la plupart des banques canadiennes qui oscillent entre

Les dix unions régionales

Nombre de caisses	Actif en millions de \$ (ou 30 juin 1976)	Croissance en%
Ouest Québécois	43	64,2
Gaspé	44	94,1
Joliette	48	217,2
Chicoutimi	69	181,6
St-Hyacinthe	75	413,9
Sherbrooke	79	237,3
Rimouski	83	181,5
Trois-Rivières	139	645,5
Québec	334	1.521,3
Montréal	335	2.247,3
TOTAL	1.249	5.803,9

Source: Fédération de Québec des Caisses populaires, juin 1976

1,10 et 1,15. La Commission de lutte contre l'inflation a demandé aux banques de ramener à 1,05 ce rapport sur leurs actifs nationaux.

Le taux de croissance des différentes unions régionales change d'une entité à une autre. Montréal affiche le taux le plus bas mais il faut dire que c'est de loin l'union la plus importante; une vitesse accélérée de croissance devient alors plus difficile à atteindre.

Ce facteur explique peut-être le fait que la hausse est beaucoup plus forte dans les régions rurales (23,7%) que dans le secteur urbain (19,3%). Il faut préciser que dans ce dernier champ, la concurrence est beaucoup plus vive.

Il n'en demeure pas moins cependant que les épargnants des villes ont un comportement différent de celui des campagnes. Dans les caisses urbaines, les prêts sur reconnaissances de dettes ne représentent que 18,9% de l'ensemble alors qu'ils atteignent 28,2% dans le secteur ru-

ral. Cette différence peut s'expliquer par plusieurs facteurs notamment la tendance des emprunteurs urbains à s'adresser à d'autres institutions que les caisses pour les prêts personnels. L'importance des prêts aux petites entreprises et commerçants pourrait également éclaircir cet élément.

Les rapports mensuels fournissent aussi des informations sur les unités reliées au Système intégré des caisses (SIC). Seule la région de Montréal compte plus de caisses dotées d'un terminal que de caisses qui n'en ont pas. Au total, 507 des 1249 caisses utilisent le télétraitement qui, à chaque jour apporte une véritable mine d'or aux gérants. Il faut préciser cependant que les 507 caisses conservent 78% des épargnes confiées aux Caisses.

La croissance des caisses pourvues d'un accès à l'ordinateur a été de 20,2% alors que celle des caisses traditionnelles s'est élevée à 22,7%.

Les banques tiennent aux frais de service

Les banques à charte ne semblent pas intéressées à suivre le mouvement amorcé par la Banque Toronto-Dominion en vue de supprimer tout frais de service sur la gestion des comptes de "chèques véritables".

Un porte-parole de la Banque Royale a déclaré au DEVOIR que cette banque ne compte pas supprimer le 16 cents de frais pour chaque chèque tiré. "De toute manière, a commenté le porte-parole, la majorité de nos clients ne conservent pas \$200 dans leur compte".

On sait que mercredi dernier la banque TD annulait tout frais de service aux clients dont le solde du compte sera maintenu supérieur à \$200.

De son côté, le vice-président de la Banque Provinciale, laquelle n'a pas de compte de chèque véritable, juge la décision de TD inattendue. Le vice-président, M. Macchabée, déclare qu'il y "penserait à deux fois avant de prendre une telle décision".

Tous les clients ne bénéficieront pas également de la nouvelle formule. Le

gel de \$200 dans un compte qui ne rapporte aucun intérêt pourrait plutôt donner \$16 dans un compte d'épargne véritable, au taux actuel de 8%. Les intérêts ainsi perdus représentent des frais pour cent chèques, soit une moyenne de 8 chèques par mois.

D'ailleurs, la plupart des petits clients ne conservent pas en permanence \$200 dans leur compte. Le dernier relevé de la Banque du Canada révèle que 39% des dépôts bancaires au Canada en 1975 étaient inférieurs à \$100.

Le directeur régional de la commercialisation de la TD au Québec, M. Guy Lemieux, déclarait mercredi au Devoir que la mesure encouragerait les clients à gérer leurs fonds "d'une manière un peu plus sophistiquée". La "sophistication", pour la majorité des clients, serait effectivement de calculer s'il est vraiment intéressant de chercher à tout prix à bénéficier de l'annulation des frais de service en multipliant le nombre de chèques et en gelant \$200 dans un compte sans intérêt.

General Dynamics se trouve dans une mauvaise posture

NEW-YORK (AFP) — L'action de la compagnie General Dynamics a chuté d'une façon spectaculaire à la Bourse, clôturant à 50-1/4 dollars après avoir perdu 8,5 points. Cette entreprise contrôle 54% de la compagnie Asbestos Corp.

Cette chute est intervenue à la suite de révélations du New York Times de jeudi

sur des garanties et subventions dont bénéficierait d'une façon illégale la société pétrolière britannique Burman Oil pour faire construire huit tankers géants aux États-Unis. Ces bâtiments sont actuellement en construction sur des chantiers navals appartenant à General Dynamics à Quincy (Massachusetts). La commande pour ces navires représente plus d'un milliard de dollars.

S'il s'avère que Burman Oil a obtenu les subventions gouvernementales d'une façon illégale (n'étant pas une société américaine) le financement de la construction de ces navires serait compromis et ils pourraient même être saisis par le gouvernement américain.

Le président du Conseil d'administration de General Dynamics, M. David Lewis, a estimé que l'article du New York Times était le résultat d'une "conspiration" visant à faire retarder ou annuler la construction de ces navires.

Cinq d'entre eux sont en effet destinés au transport de gaz liquéfié entre l'Indonésie et le Japon à la suite d'un contrat de transport signé par Burmah Oil. Selon des rumeurs rapportées par le New York Times certains intérêts américains ou étrangers s'efforcent actuellement de faire échouer le projet de Burmah Oil afin d'obtenir ce contrat à la place de la firme britannique.

La hausse du coût de la vie s'est maintenue à un rythme de l'ordre de six pour cent par an aux États-Unis en juillet, a annoncé hier, le département du Commerce.

L'indice des prix au détail s'est établi à 171,1, en hausse de 0,5 pour cent par rapport à juin. Cette progression est égale à celle de juin, légèrement inférieure à celle de mai et légèrement supérieure à celle d'avril.

Par rapport à juillet 1975, l'indice accuse une hausse de 5,4 pour cent, la plus faible progression annuelle depuis plus de trois ans. Ce résultat est toutefois dû en partie au net ralentissement de l'augmentation des prix au début de cette année.

Des profits de \$16 millions

Excellent semestre pour la CDC

Au cours du semestre terminé le 30 juin, les bénéfices de la Corporation de Développement du Canada de Vancouver se sont élevés à \$15 millions, soit une augmentation de 79% par rapport aux \$9 millions pour la période correspondante de 1975.

Après paiement des dividendes trimestriels réguliers sur les actions privilégiées de la Corporation, les bénéfices disponibles aux actions ordinaires pour le semestre se sont élevés à \$7,5 millions ou 24 cents par action ordinaire par rapport à \$6,1 millions ou 20 cents par action l'an dernier.

L'augmentation des bénéfices s'explique principalement par les progrès soutenus de Polysar Ltée et la participation de la CDC Oil and Gas Ltd, acquise à la fin de 1975. Les résultats de Texasgulf Inc., du groupe des soins de la santé et des compagnies de capitaux de risque, ont été inférieurs à ceux de la même période l'an dernier.

Le revenu au cours des 6 premiers mois, est passé à \$287 millions, une hausse de 21% contre \$230 millions il y a un an.

Pendant le second trimestre, les bénéfices étaient de \$7,2 millions, avant déduction des dividendes sur les actions privilégiées, une hausse de \$4,9 millions sur le même trimestre en 1975. La baisse des bénéfices après le paiement des dividendes sur les actions privilégiées est due à l'e-

mission publique des actions privilégiées de la CDC pendant le troisième trimestre de 1975. A la Bourse, les actions de la CDC s'échangent à \$98,50 après avoir va-

Trizec James Soden démissionne

Le Conseil d'administration de Trizec Corporation Ltd. a annoncé les nominations de M. Harold P. Milavsky au poste d'administrateur, président et chef de la direction, et de M. Leo Goldfarb, au poste de vice-président à la direction et chef de l'exploitation. La Compagnie annonce de plus les nominations de M. Edmund A. Sardachuk, à un poste de vice-président principal, et de M. Edward C. Elnoff et Mike Cornelissen à des postes de vice-présidents. Le Conseil fait remarquer que ces nominations sont une conséquence de la démission de M. James A. Soden du poste de chef de la direction, et de M. William Hay, du poste d'administrateur, président et chef de l'exploitation. M. Soden demeure président du conseil.

Trust Général hausse ses bénéfices de 23%

Le profit net d'exploitation du Trust général du Canada a fait un bond de 23% au cours du dernier semestre par rapport à la période correspondante l'an dernier.

Les gains après impôts se sont dégaigés à \$1.060.000 (\$1,18 par action) contre \$866.000 (94 cents) pour les six premiers mois de 1975.

Les revenus bruts ont progressé de 19,6% pour atteindre \$25.260.000 comparativement à \$21.144.000. Les services du

courtage immobilier ont été particulièrement actifs et ont connu une hausse de revenus de l'ordre de 33%.

L'actif a augmenté de \$44 millions et se situe maintenant à \$454 millions. Le TGC devrait ainsi passer le cap du demi-milliard d'ici la fin de l'année.

À la Bourse, le titre se transige à son plancher: 20 1/8 après avoir touché \$21,75 au début de l'année.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 8

Transports Canada **Transport Canada**

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour le projet suivant à Mirabel, P.Q. GESTION DU SERVICE D'AFFECTATION DES TAXIS, À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, MIRABEL, P.Q. Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention du projet ci-dessus, et adressées au: Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q., H4Y 1B9, (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'est, le 15 septembre 1976. Les documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$25,00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des documents en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Une réunion d'information sera tenue mercredi, le 1er septembre 1976, à 14:00 heures, à la salle de conférence, 7e étage de l'Edifice de l'Administration, Aéroport international de Montréal, Mirabel, P.Q. Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens.

Transports Canada
Aéroport int. de Montréal
Le 18 août 1976

VILLE DE MONTRÉAL-EST

AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES INSCRITS SUR LE RÔLE D'ÉVALUATION EN FORCE LE 19 AOÛT 1976, COMME PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE MONTRÉAL-EST.

AVIS PUBLIC

est donné par la soussignée, greffier de cette ville QUE lors d'une séance spéciale tenue le 19 août 1976, le Conseil municipal de cette ville a adopté le règlement No 501, intitulé: RÈGLEMENT À L'EFFET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NO 229 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT LE ZONAGE ET LA CONSTRUCTION DANS LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, EN VUE D'INTERDIRE L'EXPLOITATION DE COMMERCES DANS LES SOUS-SOLS ET DE DÉCRETÉ LES LOTS COMPRIS DANS LE QUADRILATÈRE FORMÉ PAR LES RUES DORCHESTER, CHAMPÊTRE, STE-CATHERINE ET BOUL. MONTRÉAL-EST "ZONE RESIDENTIELLE"

QUE les propriétaires d'immeubles inscrits au rôle d'évaluation en force comme propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Montréal-Est, et, s'il s'agit de personnes physiques, qui sont majeures et de citoyenneté canadienne, à la date du 19 août 1976, et, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, peuvent demander que le règlement No 500 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures les 31 août et 1er septembre 1976, au bureau de la ville, situé au 11370 est, rue Notre-Dame, à Montréal-Est; QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 501 fasse l'objet d'un scrutin est de quatre-vingt-quinze (95) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 1er septembre 1976 à 19 h 15, à l'hôtel de ville de ladite ville, 11370 est, rue Notre-Dame, à Montréal-Est; DONNÉ À MONTRÉAL-EST, ce 19e jour du mois d'août 1976

Le Greffier
Véronique Géminari

VILLE DE MONTRÉAL-EST

AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES INSCRITS SUR LE RÔLE D'ÉVALUATION EN FORCE LE 19 AOÛT 1976, COMME PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE MONTRÉAL-EST.

AVIS PUBLIC

est donné par la soussignée, greffier de cette ville QUE lors d'une séance spéciale tenue le 19 août 1976, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 500, intitulé: RÈGLEMENT AUTORISANT DES DÉPENSES ADDITIONNELLES AU MONTANT DE \$6.926.86 EN PAIEMENT DU CÔTÉ ADDITIONNEL DES DÉPENSES PRÉVUES AUX RÈGLEMENTS 451, 468 et 479 ET AUTORISANT DES VIREMENTS DE FONDS PROVENANT DE SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 460 EN PAIEMENT DE CES CÔTÉS ADDITIONNELS, AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN ATRI ET L'AMÉNAGEMENT DU PARC JOHN M. KENNEDY AU CÔTÉ DE \$217.000,00 AUTORISANT DES VIREMENTS DE FONDS AU MONTANT DE \$109.562,84 EN PAIEMENT D'UNE PARTIE DU CÔTÉ DE CES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATRI ET DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC JOHN M. KENNEDY PROVENANT DES SURPLUS DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS 437, 437-1, 445, 457, 460 et 469 ET APPROPRIANT UNE SOMME DE \$107.437,16 POUR PAYER LE SOLDE DU CÔTÉ DE CONSTRUCTION D'UN ATRI ET L'AMÉNAGEMENT DU PARC JOHN M. KENNEDY, PROVENANT DES FONDS GÉNÉRAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET RENONÇANT À L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX DÉCRETÉS PAR LE RÈGLEMENT NO 469 ET MODIFIANT LA TAXATION PRÉVUE AUX RÈGLEMENTS 434, 437, 437-1, 445, 457, 460 et 469.

QUE les propriétaires d'immeubles inscrits sur le Rôle d'évaluation en force comme propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Montréal-Est et, s'il s'agit de personnes physiques, qui sont majeures et de citoyenneté canadienne, à la date du 19 août 1976, et, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, peuvent demander que le règlement No 500 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures, les 31 août et 1er septembre 1976, au bureau de la ville, situé au 11370 est, rue Notre-Dame, à Montréal-Est;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 599 fasse l'objet d'un scrutin est de quatre-vingt-quinze (95) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 1er septembre 1976, à 19h15, à l'hôtel de ville de ladite ville, 11370 est, rue Notre-Dame, à Montréal-Est; DONNÉ À MONTRÉAL-EST, ce 19e jour du mois d'août 1976.

Le Greffier: Véronique Géminari

VILLE DE MONTRÉAL-EST

AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES INSCRITS SUR LE RÔLE D'ÉVALUATION EN FORCE LE 16 AOÛT 1976 COMME PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

AVIS PUBLIC

est donné par la soussignée, greffier de cette ville, QUE lors d'une séance générale ordinaire tenue le 16 août 1976 le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 499, intitulé: RÈGLEMENT AUTORISANT LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, À PROCÉDER À DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'EGOUTS DANS L'AVENUE MARIEN, ENTRE LA RUE RIVET ET LE BOULEVARD METROPOLITAIN, POUR LA CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS ET PAVAGE SUR L'AVENUE MARIEN, ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET LE BOULEVARD METROPOLITAIN ET POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES SUR LA RUE CHERRIER, ENTRE LE LOT 92-1230 EXCLUSIVEMENT ET L'AVENUE MARIEN PROJETÉE, À EFFECTUER UN EMPRUNT DE \$1,186,000,00 À CES FINS ET À ABRÉGER LE RÈGLEMENT NO 476 QUE les propriétaires d'immeubles inscrits sur le Rôle d'évaluation en force comme propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Montréal-Est et, s'il s'agit de personnes physiques, qui sont majeures et de citoyenneté canadienne, à la date du 16 août 1976 et, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, peuvent demander que le règlement No 499 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures, les 31 août et 1er septembre 1976, au bureau de la ville, situé au 11370 est, rue Notre-Dame, à Montréal-Est; QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 499 fasse l'objet d'un scrutin est de quatre-vingt-quinze (95) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 1er septembre 1976, à 19 h 15, à l'hôtel de ville de ladite ville, 11370 est, rue Notre-Dame, à Montréal-Est. DONNÉ À MONTRÉAL-EST, ce 19e jour du mois d'août 1976

Le greffier
Véronique Géminari

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

DEMANDE DE SOUMISSIONS

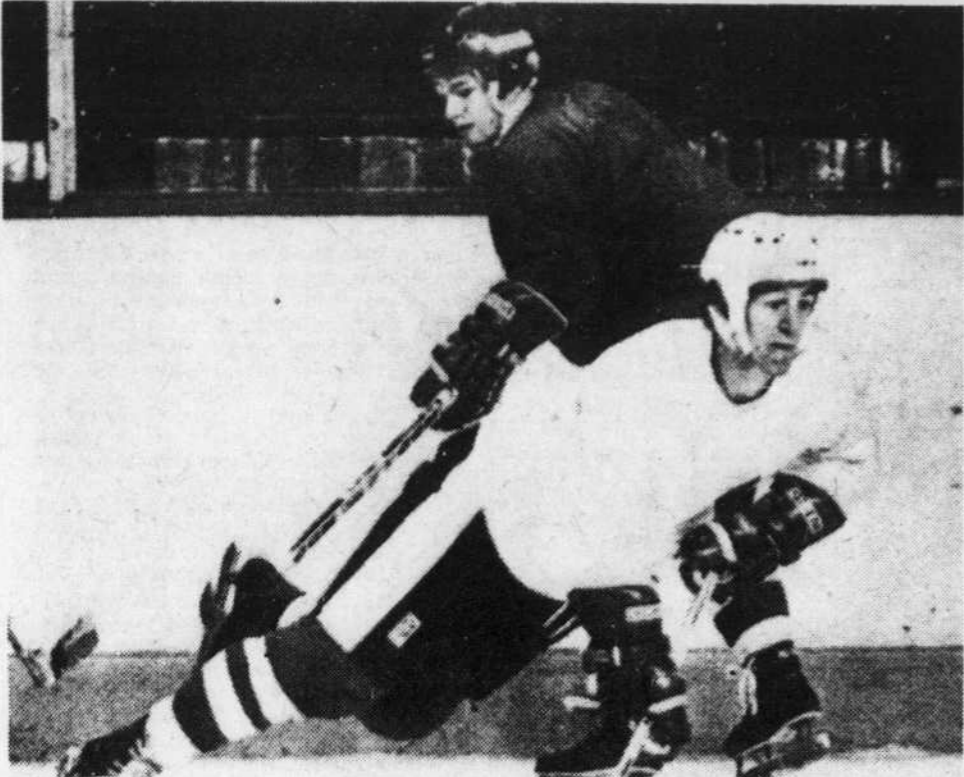
La Cité de Montréal-Nord recevra d'ici le 14 septembre, 17.00 heures, des soumissions scellées pour la fourniture à la Cité d'huile légère no 2, pour la fonderie à neige.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les formules de soumissions au bureau de l'acheteur de la Cité, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le 14 septembre 1976, à la salle du Conseil, 11211 rue Hébert, Montréal-Nord, à 20.00 heures.

LE GREFFIER
ALINE OUMMET



Et voilà que Jean Pronovost s'envole ! Il faut dire que Marcel Dionne, au fond, lui a un peu aidé, avec la pointe de son bâton. Ça se passait hier au cours de l'exercice quotidien d'Équipe Canada, au Forum. (Téléphoto CP)

Équipe Canada aux p'tites vues

Les observations stratégiques: comme au football... ou à la guerre

Ca sentait la veillée d'armes au Forum de Montréal, hier. On dirait qu'Équipe Canada se prépare au tournoi de hockey de la coupe du Canada comme une escadrille de bombardement qui regarde les films de ses objectifs. Ou comme une équipe de football qui étudie les derniers matchs de son adversaire. C'est d'ailleurs dans la tradition du football qu'une équipe se conduit comme une armée! Mais au hockey?...

Toujours est-il qu'à l'heure du dîner, décrétee temps libre pour tout le monde, la majorité des joueurs aspirants à un poste de l'équipe se sont réunis dans une salle de cinéma où on leur a projeté les films des championnats du monde et des tournois olympiques. Les oeuvres cinématographiques portaient surtout sur trois ennemis: l'URSS, la Suède et la Tchécoslovaquie. Au moins, deux des quatre aspirants gardiens d'Équipe-Canada, Rogatien Vachon et Glenn Resch, ont dit que ces films sont très instructifs. Ça récompensera les animateurs pour leur peine! Tous les spectateurs, règle générale, se sont d'ailleurs accordés pour décrier les oeuvres présentées du

plus haut intérêt. De plus, ce qui ne nuira pas à la préparation des joueurs canadiens, on attend demain l'instructeur des Blues de l'Université de Toronto, Tom Watt. Ce dernier rentrera alors d'une mission d'espionnage en Europe, où il a assisté aux entraînements des forces ennemies. Watt présentera son rapport aux quatre généraux canadiens responsables de la campagne de la coupe du Canada, c'est-à-dire, William Scott Bowman, Bobby Kromm, Al McNeil et Don Cherry.

Rogatien Vachon, qui a évolué devant les buts du Canadien de Montréal avant de partir chez les Kings de Los Angeles et Glenn "Chico" Resch, des Islanders de New York, adoptent des points de vue différents sur les filets devant lesquels ils veilleront au cours du tournoi. Ces filets sont de forme semi-circulaire, conformément aux normes internationales du tournoi. Resch, après l'avoir essayé, en dit le plus grand bien. Selon lui, le demi-cercle lui donne une meilleure perception des limites et de sa zone de sécurité. Pour sa part, Vachon est beaucoup moins tendre à l'endroit du filet "international". "Je perds mes angles devant ces filets circulaires", a-t-il dit. C'est pourquoi je trouve

très difficile de m'y habituer. Je suis tellement accoutumé au but carré, celui qu'on utilise normalement en Amérique, que les premières fois que j'étais devant un demi-cercle, je couvrais mes angles comme devant un carré et je devais continuellement regarder derrière moi pour ne pas trop me perdre.

Selon Vachon, le fait qu'on ne limite pas la courbure des palettes des bâtons posera d'autres problèmes aux gardiens. Signalons que la Ligue nationale limite les courbures à un demi-pouce. Vachon, solide sur pattes, aux réflexes aiguisés, ne croit pas que ses compatriotes, ou du moins beaucoup d'entre eux, retourneront aux courbures de bâtons farfelues qu'on a connues avant l'imposition de la courbe maximale d'un demi-pouce. Il a cependant remarqué que Bobby Hull, qu'on se rappelle comme un adepte de ce genre de courbure un peu outrancière, est revenu à ses anciennes amours. Cela a pour effet de renforcer considérablement ses lancers, déjà terribles pour la plupart des gardiens de buts.

Pour sa part, Resch ne se dit pas tellement impressionné par les lancers frappés des Tchécoslovaques et des Soviétiques, utilisateurs des bâtons courbés les plus redoutables.

C'est la précision au tir du poignet de ces mêmes patineurs, qui décochent un petit lancer soulevé à 10 mètres, qui lui fait le plus peur.

Si Vachon n'a jamais recourbé la lame de son bâton de gardien, Resch, lui, admet l'avoir fait. "Je peux ainsi mieux dégager la rondelle et diriger mes retours."

Un des responsables du conditionnement physique qui fait son camp d'entraînement sur une base semi-soviétique, les Flyers de Philadelphie de Fred Shero, un adepte du style préconisé par les maîtres de hockey russes, a dit que le conditionnement physique imposé chez Équipe-Canada est plus difficile que celui administré par Shero. Leach, auteur de 61 buts la saison passée, dit qu'il patine mieux, à ce stade-ci de l'entraînement, qu'après une période identique dans son équipe.

testage ont débuté hier. Des tests préliminaires ont été administrés à la plupart des aspirants joueurs. Ces derniers ont pour la plupart perdu de la graisse, depuis les premières séries de tests, en maintenant cependant leur poids, et ceci en dépit du difficile conditionnement physique qui leur est imposé.

Un membre de l'équipe de la Ligue nationale qui fait son camp d'entraînement sur une base semi-soviétique, les Flyers de Philadelphie de Fred Shero, un adepte du style préconisé par les maîtres de hockey russes, a dit que le conditionnement physique imposé chez Équipe-Canada est plus difficile que celui administré par Shero. Leach, auteur de 61 buts la saison passée, dit qu'il patine mieux, à ce stade-ci de l'entraînement, qu'après une période identique dans son équipe.

C'est bon signe!

Le vice-président des Blue Jays prévoit un repêchage difficile

TORONTO (d'après CP) — Le repêchage sera difficile cet automne dans la Ligue américaine de baseball, a affirmé le chef du personnel des Blue Jays de Toronto, M. Pat Gillick, qui a été nommé vice-président de l'équipe lundi, cette semaine, a ajouté dans une interview que le repêchage offert par les autres clubs serait l'équivalent des 25e ou 26e noms sur leur liste. Gillick, passé des Yankees de New-York à Toronto, va se concentrer sur les jeunes, au cours de la prochaine sélection, qui aura lieu à New-York.

"Nous pourrions y aller avec des vétérans dit-il, mais, en 1980, tout serait à recommencer." Techniquement, les douze équipes de la ligue ont le droit de protéger 15 joueurs, quoique plusieurs deviendront agents libres dès la fin de la saison. "Surtout a-t-il ajouté, des gars de Baltimore ou Oakland."

Les joueurs qui jouent leur année d'option ne sont pas of-

ferts au choix des équipes. Toutefois s'ils sont toujours agents libres en janvier 1977 n'importe quelle équipe a le droit de négocier avec eux.

Gillick, un ancien dépêchier du New York, assumera tout le travail de dépistage. "Mon plus grand rêve, dit-il, serait de devenir instructeur. Je suis dans le baseball, je vis de baseball, depuis 25 ans, et je pense que j'en ai appris beaucoup."

Cependant, le président des Expos de Montréal, M. John McHale, a annoncé qu'il avait démissionné comme membre de la Comité des ligues majeures pour les relations avec les Joueurs. McHale fut un des premiers membres de ce comité, à sa formation en 1969. McHale a remarqué qu'il n'était pas d'accord avec le processus des décisions prises par les trois membres des négociations dont John Gaherin, consultant du comité, et les présidents des deux ligues majeures.

L'organisateur du boycottage des Jeux: un menteur (Muldoon)

WELLINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Robert Muldoon, a accusé hier l'organisateur du boycottage africain des Jeux olympiques de dire "un tas de mensonges sur la Nouvelle-Zélande". "M. Ordia est tout-à-fait immodéré sur cette question. Sa dernière déclaration confirme ce que j'ai déjà dit. Il ne cherche pas à connaître la vérité sur la position néo-zélandaise ou à répéter ce qu'il connaît de la vérité."

"M. Ordia a eu accès à tous les documents officiels du gouvernement et il a choisi de les déformer dans leur présentation et de dire un tas de mensonges."

Jeudi, M. Abraham Ordia, président du Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) a averti la Nouvelle-Zélande que d'autres mesures seraient prises contre elle si elle poursuivait sa politique de contacts sportifs avec l'Afrique du Sud.

Dans cette veine, le Kenya s'est retiré hier de la coupe Davis 1977, parce que la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud y participent, a déclaré un responsable de la Fédération kenyane de tennis. Le Kenya devait rencontrer la Turquie, à Istanbul, pour le tour préliminaire de la coupe.

Dans un tout autre ordre d'idées le Kenyan Mike Boit, le grand absent des Jeux olympiques de Montréal, a réalisé à Berlin-Ouest, un deuxième meilleur temps mondial sur 800 m, (temps officieux) avec 1'43"57, hier.

Boit a fait pratiquement le tour seul, dès les 400 m, où il est passé en 50"97. A la mi-course, il a lâché tous ses adversaires et arrivait dans un splendide sprint final, sous les acclamations du public, à quelques centièmes de secondes du record du monde du Cubain Alberto Juantorena (1'43"50).

Par ailleurs, quelques noms illustres conféreront un intérêt certain à la rencontre internationale d'athlétisme d'aujourd'hui, à Innsbruck, dans le sillage des rencontres de Zurich et Berlin. L'Autriche, où l'athlétisme est nettement au-dessus du niveau mondial et même européen, percevra d'excellentes retombées de cet événement.

L'intérêt du public convergera sans doute vers les 110m haies, où le champion olympique, le Français Guy Drut, tentera de repousser, après son excellent 13,45 secondes de Zurich, les assauts des Américains Willie Davenport et Charles Foster.

Le Kenyan Mike Boit, chronométré en 1.43.89 à Zurich dans les 800m, pourrait éventuellement s'assurer une nouvelle meilleure performance, car le tartin du "Tivoli", où ont lieu les compétitions, passe pour être très "rapide".

D'autre part, une autre tentative de record du monde pourrait être l'objet de l'Américain Dwight Stones. "Innsbruck compte parmi mes installations favorites", a-t-il dit. Aucun Néo-Zélandais et Sud-Africain de la partie.

L'affaire Renée Richards L'Association féminine de tennis prend position

TORONTO (d'après CP) — Les membres de l'Association féminine de tennis qui participent cette semaine à l'omnium du Canada, à Toronto, n'ont pas été formellement avisées qu'elles ne seraient pas les bienvenues à Orange, New Jersey, la semaine prochaine, mais elles ont déjà pris des mesures pour jouer ailleurs.

Ce qui a déclenché ce nouvel imbroglio dans le monde du tennis est que l'on a annoncé cette semaine, qu'un transsexuel, le Dr Renée Richards, s'est inscrite au tournoi d'Orange. Les membres de l'AFT ont décidé, pour boycotter Mlle Richards, ancien-nement Richard Raskin, de retirer leur sanction à ce tournoi et de jouer plutôt à l'omnium de Westchester, à Harrison, New York.

La secrétaire du bureau de direction de l'AFT, Val Ziegenfuss, a déclaré hier que leur seule justification était que le directeur du tournoi d'Orange, Gene Scott, a rayé de la liste des inscrites 16 participantes. L'AFT n'a cependant reçu aucune note officielle au sujet de la participation du Dr Richards au tournoi, mais on savait que c'est

justement la participation de cette dernière qui avait motivé le retrait des 16 tennismen.

Mlle Ziegenfuss a ajouté que 24 des participantes régulières du tour féminin se sont déjà inscrites au tournoi de Westchester. La plupart des autres, parce qu'elles avaient déjà été éliminées de l'omnium du Canada à Toronto et étaient parties pour Orange, ont été rejointes par téléphone et participeraient au nouvel omnium féminin.

Mlle Ziegenfuss a précisé que la décision des joueuses de participer à l'omnium de Westchester ou à celui d'Orange était laissée à la discrétion de chacune. Elle insiste sur le fait que l'AFT n'a exercé aucune pression sur ses membres afin d'influencer leur choix.

La décision de l'AFT de boycotter Orange est la conséquence du refus du Dr Richards de se soumettre au test de Barbodry, un test de vérification de la féminité. "A Forest Hills, précise Mlle Ziegenfuss, nous subissons toutes ce test." Rappeler que c'est à Forest Hills, New York, que sera disputé le championnat omnium des États-Unis.

Rencontre internationale de nage synchronisée: Québec domine

STOCKHOLM (d'après CP) — Au terme de la première journée d'une rencontre internationale de nage synchronisée, dans la capitale de la Suède, la Québécoise Sylvie Fortier dominait dans les figures imposées, avec 79.64 points. La suivante alors l'Américaine Cynthia Eagle, avec 79.55 points.

Pour sa part, Kiki Anderson, également de la vieille ca-

pitale, est cinquième avec 77.25 et Marie-Josée Poulin, également de Québec, est sixième avec 79.96. Une autre Québécoise, Linda Bédard, est dixième avec 74.65.

Seule la Britannique Jacqueline Cok, neuvième avec 74.98 points, a empêché une monopolisation des dix premières places par les Canadiennes et les Américaines.

baseball

Ligue Nationale		Ligue Américaine	
Jeudi		Jeudi	
Pittsburgh 1, San Francisco 0	Philadelphie 7, Houston 1	Minnesota 5, Baltimore 4	Detroit 4, Californie 3
Cincinnati 3, Atlanta 2	Los Angeles 6, New York 5	Milwaukee 6, Kansas City 4	Cleveland 7, Texas 5
Hier		Hier soir	
Houston à Philadelphie	Chicago à Cincinnati	Oakland à Boston	Californie à New York
Atlanta à St-Louis	Pittsburgh à Los Angeles	Minnesota à Detroit, 2	Kansas City à Milwaukee
Montréal à San Francisco	Aujourd'hui		
Montréal, Rogers (5-11) à San Francisco, D'Acquisto (3-7), 18 h 05	Chicago, R. Reuschel (10-8) à Cincinnati, Norman (11-3), 19 h 00	Oakland, Bosman (4-0) à Boston, Cleveland (6-6), 14 h 00	Minnesota, Redfern (3-7) à Detroit, Fidrych (14-4), 14 h 15
Houston, Richard (14-12) à Philadelphie, Kaat (10-8), 19 h 35	Atlanta, Morton (3-9) à St-Louis, Forsch (5-8), 20 h 00	Baltimore, May (9-9) à Chicago, Johnson (9-11), 14 h 15	Kansas City, Patin (5-10) à Milwaukee, Colborn (7-12), 14 h 15
New York, Koonsman (15-7) à San Diego, Griffin (7-4), 22 h 00	Pittsburgh, Reuss (11-7) à Los Angeles, Sutton (14-9), 22 h 00	Californie, Ross (7-14) à New York, Ellis (12-6), 20 h 00	Cleveland, Brown (7-8) à Arlington, Perry (11-10), 21 h 00

LIGUE NATIONALE				
Section Est	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	78	40	.661	—
PITTSBURGH	66	53	.555	12½
NEW YORK	61	60	.504	18½
CHICAGO	55	67	.451	25
ST. LOUIS	51	65	.440	26
MONTREAL	41	73	.360	35
Section Ouest				
CINCINNATI	78	44	.639	—
LOS ANGELES	65	54	.546	11½
SAN DIEGO	60	54	.484	19
HOUSTON	59	65	.476	20
BOSTON	56	65	.463	21½
SAN FRANCISCO	52	71	.423	26½

LIGUE AMERICAINE				
Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	72	45	.615	—
BALTIMORE	61	56	.521	11
CLEVELAND	59	60	.521	14
DETROIT	57	61	.483	15½
BOSTON	55	63	.466	17½
MILWAUKEE	53	62	.461	18
Section Ouest				
KANSAS CITY	72	47	.605	—
OAKLAND	65	55	.542	7½
MINNESOTA	59	61	.492	12½
TEXAS	56	64	.467	16½
CHICAGO	52	68	.433	20½
CALIFORNIE	51	70	.421	22

football

Ligue Canadienne		Aujourd'hui					
Mercredi		Lundi					
Toronto 14, Hamilton 11	Toronto à Montréal	Toronto à Montréal	Mardi				
Saskatchewan à Calgary	Ottawa à Vancouver,	Ottawa à Vancouver,	Mardi				
LIGUE CANADIENNE							
Section Est	pj	g	p	n	pp	pc	pts
OTTAWA	5	4	1	0	168	97	8
TORONTO	5	3	2	0	95	89	6
MONTREAL	5	1	3	1	76	117	3
HAMILTON	5	1	4	0	61	130	2
Section Ouest							
SASKATCHEWAN	5	4	1	0	145	58	8
EDMONTON	5	4	1	0	99	124	8
C-BRITANNIQUE	5	3	2	0	94	91	6
WINNIPEG	5	1	4	0	136	118	2
CALGARY	4	0	3	1	54	108	1

Faites les cent pas cent fois par jour.

PARTICIPATION

Marchez. Dès aujourd'hui.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Alfred Robin, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagun Boulos, C.A.

H. Louis Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chabou, C.A.
Jacques Joly, C.A.
Richard DesBrenéque, C.A.
Louis Barré, C.A.

4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse, J7E 1L4
789-3871-435-4691

samson. belair & associates
comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal HAZ 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic
ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT		
CANADA:	12 mois	6 mois
ÉTRANGER*	\$52.00	\$28.00
	\$57.00	\$31.00
(*par courrier ordinaire)		

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom

Adresse

Un ministère de la Culture à l'image améliorée

J.-P. L'Allier un an après

La journée où j'ai rencontré Jean-Paul L'Allier, il était particulièrement en bonne forme et, disons-le aussi, assez fier de lui: ne célébra-t-il pas son premier anniversaire en tant que ministre des Affaires culturelles, chose qui en soi ne veut sans doute pas dire grand-chose mais qui, en l'occurrence, parle beaucoup?

En moins d'un an, il faut quand même admettre que Jean-Paul L'Allier, par son dynamisme, a réussi à changer profondément l'image d'un ministère qui, jusqu'alors, avait su, avec une rare continuité, se mettre tout le milieu culturel à dos, perdant toute crédibilité, pour ne pas dire toute vraisemblance, s'attirant les quolibets et les sarcasmes.

Ce n'est pas dans mon intention de reprendre ici une démonstration que j'ai déjà faite d'ailleurs sur le misérabilisme d'un ministère à gogo, dirigé par ce que la politocrairie a toujours eu de plus affligeant au Québec, c'est-à-dire son ignorance crasse du milieu et de ses besoins. Mais je pense qu'il n'est pas mauvais de le rappeler ici, ce que Jean-Paul L'Allier fait lui-même d'ailleurs en guise d'entrée en matière, non pas pour se taper les bretelles sur la bedaine, selon son expression, mais simplement pour montrer qu'une petite partie du travail qu'il s'était fixé en assumant ses fonctions a été réalisé. Le ministre dit:

— Je pense que nous avons au moins réussi cela avec le Livre vert: ouvrir le débat et manifester, à notre niveau, que nous voulions faire certaines choses que nous considérons importantes pour notre société. Et les faire le plus rapidement possible, avec l'appui du milieu. C'est là la portée du Livre vert. Actuellement, je viens de visiter quatre régions: la Côte Nord, Trois-Rivières, Sherbrooke et Rouyn-Noranda. Ce que je peux dire après cela, c'est que si les moyens suggérés par le Livre vert au niveau de la régionalisation peuvent être discutés et sont discutables, il est par contre un sentiment que j'ai éprouvé partout et qui est le suivant: dans toutes les régions où je suis allé jusqu'à maintenant, les gens veulent s'occuper de leurs propres affaires, mener leur combat de la façon qu'ils l'entendent.

Inutile de préciser que ce principe entre tout à fait dans les vues du ministre, telles qu'exprimées, parfois confusément il est vrai, dans le Livre vert. Comme dit Jean-Paul L'Allier:

— Auparavant, il n'y avait que deux grands organismes qui s'occupaient des arts et de la culture en général: le ministère des Affaires culturelles et le Conseil des Arts du Canada. Dorénavant, ce que nous voulons dire aux régions, c'est cette petite chose toute simple: la culture, ce n'est pas ni le ministère ni le Conseil des Arts, mais vous. C'est à vous de décider ce que vous voulez faire, tant au niveau des arts dits professionnels qu'à celui des besoins particuliers de chacune de vos régions.

La chose, évidemment, est complexe et le ministre ne le cache pas. Participation veut souvent dire débats et colloques qui n'en finissent plus, ce qui semble craindre un peu les gens consultés dans les différentes régions visitées par le ministre:

— C'est un peu normal, ajoute-t-il. Dans les régions, on a été jusqu'à maintenant échaudé par des projets du genre de celui des affaires sociales dont les résultats, apparemment, ne sont pas très concluants. On ne veut pas s'embarquer dans d'autres aventures de ce type.

Ce qui explique les nombreuses interventions du ministre au niveau des régions

depuis la parution du Livre vert. Mais déjà, faut-il ajouter, cette idée de la régionalisation s'est beaucoup précisée. En gros, Jean-Paul L'Allier voudrait que dix pour cent du budget annuel du Ministère aille directement aux régions, pour la réalisation de projets décidés par celles-ci au niveau

rendre la culture accessible à tous les Québécois, dans leurs milieux mêmes. En fait, cette attitude demande carrément qu'on redéfinisse le développement culturel en milieu urbain.

Selon le ministre, ce pourrait être là l'une des priorités

par

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

des Conseils régionaux de la culture, Conseils choisis en majorité par les gens mêmes des milieux concernés. Comme le dit encore Jean-Paul L'Allier, le ministre, pas plus que le ministre, ne veut avoir à nommer, mais compte se limiter à entériner les choix que feront les responsables des régions. Cette affirmation nous amène tout de suite à la création du Conseil de la culture du Québec, organisme qui, de fait, chapeautera les différents conseils régionaux. Le ministre repousse les critiques qui ont été faites jusqu'à maintenant sur la structure même de ce fameux conseil qui, selon certains, désavantageraient les milieux urbains, particulièrement Montréal, au détriment des régions rurales.

— Réviser le Livre vert, dit-il. Alors en analysant la composition du Conseil, vous constaterez que sur 21 représentants, huit seulement viendront des régions non urbaines, ce qui, à mon avis, représente assez bien la carte du Québec. Il ne faut pas oublier non plus que la région métropolitaine est divisée en trois entités et que chacune aura son Conseil: Montréal, la Rive-Nord et la Rive-Sud. Mais là où je suis d'accord qu'il y a un trou dans le Livre vert, c'est en ce qui concerne Montréal même. Il est peut-être temps qu'on considère Montréal comme s'il s'agissait en fait de trois, quatre ou même cinq régions bien distinctes. Croyez bien que ce problème ne me laisse pas indifférent et que nous sommes en train de l'étudier. Je suis convaincu que la population de Montréal-Nord, par exemple, n'a pas les mêmes besoins ni les mêmes facilités d'accès à la culture que le centre-ville ou les quartiers périphériques à celui-ci. Tout cet aspect, nous comptons bien l'analyser, toujours dans l'esprit du Livre vert:

de Conseil de la culture. Ce Conseil, comme on sait maintenant, sera présidé par M. Jean Chapdelaine qui vient tout juste de quitter son poste à la Délégation culturelle du Québec à Paris. Comme il se doit, Jean-Paul L'Allier n'est pas tellement d'accord avec certaines réserves faites au sujet de la nomination de M. Chapdelaine. Il s'en explique ainsi:

— Si j'ai demandé à Jean Chapdelaine de présider le Conseil de la culture, c'est pour plusieurs raisons. D'abord à cause de son expérience du fonctionnement de plusieurs institutions établies et ensuite parce qu'il avait l'avantage, selon moi, de ne pas faire partie de chapelles. Et puis, je ne le cache pas: je voulais lui donner un homme avec qui il serait possible de faire un parallèle avec Charles Lussier, le nouveau président du Conseil des Arts. Lussier et Chapdelaine ont à peu près le même profil de carrière, ils ont le même âge et tous les deux ont travaillé à Paris pour le Québec. De plus, Jean Chapdelaine est un homme que je respecte beaucoup parce qu'il est un être essentiellement curieux et plein d'un dynamisme qu'on ne retrouve malheureusement pas toujours dans le fonctionnarisme.

Sur ce dynamisme dans la fonction publique, Jean-Paul L'Allier reviendra un peu plus tard, en faisant une parenthèse qu'il vaut la peine de citer. Mais pour le moment, il tient à préciser certaines autres petites choses au sujet de M. Chapdelaine et de la Délégation culturelle du Québec à Paris:

— Bien sûr, je serais peut-être d'accord avec vous quant aux résultats obtenus par la Délégation depuis qu'elle existe. Ce n'est peut-être pas flamboyant, mais là encore il faudrait pouvoir aller jusqu'au fond du panier. Si on le faisait, j'ai



l'impression qu'on se rendrait compte que ce n'est pas tellement une question d'hommes mais bien plutôt un problème de moyens. Il faut voir avec quelles armes on toujours travaillé les gens de la Délégation... c'était souvent ridicule. Presque tout dans les bâtiments et d'un peu près rien ailleurs. Un autre homme que Chapdelaine serait retourné chez lui. Au lieu de ça, il a essayé de faire tout ce qu'il pouvait avec les petits moyens qu'on mettait à sa disposition. Je pense que c'est le genre d'homme dont on a besoin pour le Conseil de la culture. J'aimerais trouver quelqu'un d'aussi qualifié pour le poste de directeur-général.

Je rappelle d'ailleurs au ministre que c'est là une nomination qui tarde à venir. L'oiseau rare serait-il si difficile à trouver? Des rumeurs circulaient il y a peu de temps à l'effet que Marcel Dubé avait été pressenti pour cette fonction mais que des problèmes de santé lui auraient fait décliner l'offre. Quoi qu'il en soit, Jean-Paul L'Allier avoue qu'il n'a pas encore arrêté son choix. Pour toutes sortes de raisons:

— Parce que le directeur-général du Conseil est un personnage clé dans la structure du Conseil, dit-il. En réalité, de par sa fonction il est l'équivalent d'un sous-ministre. Ça veut dire que ce directeur doit avoir un certain nombre de qualités. Parmi les plus importantes, il doit absolument avoir le respect du milieu culturel québécois en général et, sur le plan administratif, il lui faut une crédibilité à toute épreuve. En plus de ça, c'est un personnage qui doit et peut faire travailler le monde en équipe... Vous comprendrez alors qu'avant de faire un choix, je veux être certain de l'homme qu'il faut. Ça prendra peut-

être quelques semaines de plus, mais est-ce que ça n'en vaut pas la peine?

Le ministre compte déposer à l'Assemblée Nationale le fameux projet de loi créant le Conseil de la culture avant le 25 octobre prochain. Il dit:

— Il faut que tout cela soit opérationnel avec le prochain budget, au début d'avril 1977. Alors, va falloir mettre les bouchées doubles... et on va les mettre!

Mais j'étais quand même curieux de savoir si les réformes entreprises par le ministre (et le Conseil de la culture est la plus importante de celles-là) ne risquaient pas, tôt ou tard, d'amener un affrontement entre Ottawa et Québec au sujet de la culture. Dans son Livre vert, Jean-Paul L'Allier soulève bien le problème, notamment en ce qui concerne Héritage-Canada, mais sans y mettre beaucoup de voracité, repoussant beaucoup plus le problème que le regardant bien en face. A ma question, le ministre répond ainsi:

— Si à cause de ce que nous entreprenons, il devait se poser des problèmes d'ordre politique, alors je m'en occuperai. Mais je dois dire qu'à court terme je ne vois pas de difficulté. Charles Lussier, que nous avons rencontré, s'est dit disposé, en tant que président du Conseil des Arts du Canada, à suivre les lignes de force de cette politique que nous entendons privilégier. J'imagine bien qu'un jour le débat risque de se faire. Mais actuellement, je suis encore bien mal placé pour dire aux artistes, par exemple: "N'allez pas à Ottawa!"... Qu'est-ce que j'ai tellement à leur offrir, moi? En attendant que le renversement se fasse, il faut bien compter avec les faits. Nous vivons dans une situation d'urgence et c'est d'abord ce que tout le monde devrait comprendre, je pense.

Et c'est pourquoi le ministre préfère d'abord faire sa réforme administrative et mettre en place une véritable infrastructure culturelle avant de passer à d'autres aspects de la culture qui le sollicitent aussi beaucoup. C'est le cas, par exemple, de l'identification des industries culturelles dites québécoises. Le ministre dit:

— L'aspect étranger des industries culturelles québécoises, ce n'est pas la même chose si on regarde de Québec ou d'Ottawa. Au moins le tiers de ces industries qu'Ottawa considère comme nationales ne peuvent être acceptées comme telles par nous qui les considérons étrangères. Et bientôt, il faudra se brancher là-dessus aussi. On le fera, mais l'important pour moi, c'est la situation globale et ce que je peux en faire en tant que Ministre.

Justement, vous êtes au ministère depuis un an, comment voyez-vous maintenant le problème?

— Il me semble que je le cerne mieux. Nous vivons dans une société nord-américaine, francophone en partie, et fortement ancrée dans des habitudes de consommation nord-américaines. Le Québec a le taux de consommation le plus élevé du Canada, même s'il n'a pas le plus haut revenu. C'est aussi au Québec qu'on consomme le plus de produits de qualité. A partir de ça, tu te dis: "Qu'est-ce qu'on peut faire? Est-ce qu'on peut changer ces habitudes de consommation? Est-ce qu'il n'y aurait pas une façon de se servir justement de ces habitudes de consommation pour faire avancer notre projet collectif? Et le faire avancer de manière à faire du marché québécois un marché normal et non plus assisté?" Parallèlement à ça, tu te dis: "Est-ce que l'Etat, dans une

société qui se veut entière mais qui est peu nombreuse, ne doit pas combler ce handicap d'un petit marché intérieur? Est-ce que l'Etat n'a pas, là, à ce niveau, un rôle fondamental à jouer?" Evidemment, moi je suis sûr que oui.

Le ministre a déjà dans ses cartons un grand projet qu'il étudie présentement et dont la réalisation, semble-t-il, résoudrait de façon spectaculaire beaucoup des problèmes qui nous viennent de notre petit marché. Malheureusement pour nous, il ne veut pas en parler, attendant pour ce faire que les analyses entreprises soient terminées, ce qui devrait être fait au milieu de l'automne. Pour l'instant, tout ce qu'on peut dire, c'est que le ministre songe à ce qui doit venir après le Livre vert qu'il considère comme un document devant ouvrir la voie sur de nouvelles approches culturelles, neuves et créatrices. Disant cela, c'est alors que Jean-Paul L'Allier, par un curieux détour, revient au fonctionnarisme. Il dit:

— Je pense que ces approches culturelles nouvelles, le milieu les appelle. Depuis un an en tous les cas, je dois dire qu'à ce niveau cela a été beaucoup plus facile que le prévoyais moi-même. En fait, ce qui m'a étonné, ce n'est pas la réaction du milieu mais bien plutôt celle d'un certain nombre de fonctionnaires qui arrivent mal à percevoir le Ministère comme un catalyseur. D'où la notion de crainte chez ces fonctionnaires. Il faut dire que l'intervention du Ministère a été poussée tellement loin par le passé, avec les résultats que l'on connaît dans le milieu culturel, que les fonctionnaires, qui avaient pris l'habitude de prendre leur trou pour ne rien affronter, ont de la difficulté à en sortir. Ils pratiquent ce que moi j'appelle la politique du parapluie. Ils se disent:

"Il y en a eu d'autres avant L'Allier, il va passer comme les autres, alors attendons."

Le ministre me fait un clin d'oeil, avant d'ajouter:

— Mais ça, c'est mon problème!

Avant de mettre fin à l'entrevue, je voulais toutefois poser une dernière question à Jean-Paul L'Allier. Je lui demandai donc:

— En définitive, ne seriez-vous pas en train d'essayer de prouver que la souveraineté culturelle est une chose qui peut se réaliser, même à l'intérieur d'un régime libéral? Sinon, comment pourrait-on expliquer le silence du Parti québécois sur votre Livre vert et les interventions de plus en plus quotidiennes que vous faites au niveau de la culture?

— Le PQ n'a pas de programme culturel, répond le ministre. J'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises avec quelques-uns de ses représentants. Pour le PQ, la chose est simple: l'indépendance est une condition sine qua non de la création. Autrement dit, l'indépendance réglerait tous nos problèmes culturels, d'où l'inutilité d'avoir avant un véritable programme. Moi je trouve que penser cela, c'est tromper les gens. Indépendance ou pas, les problèmes sont et seront là. Et dans la mesure où le PQ n'a pas de programme culturel, c'est l'occasion de situer, tout ça au-dessus de la partisanerie. Quel que soit le gouvernement de Québec, il y a des choses essentielles que l'on doit faire. Et si l'on devait déboucher sur l'indépendance, eh bien! j'aurai pour ma part la certitude d'avoir travaillé au projet collectif des Québécois et de l'avoir fait avancer... peut-être sans claironner le mot magique du PQ mais en changeant peut-être de façon pratique et utile les règles du jeu.



BD: McCay, le cauchemar et la fondue au chester

par
GILBERT GRAND



Il est bon parfois de juger à l'aune des grands du passé les vedettes "dans le vent" tant vantées; on s'aperçoit alors, avec surprise parfois, que des réputations passées ou présentes sont des plus surfaïtes et qu'un bon dépoussiérage s'impose. Pourtant, devant le talent immense, et d'une étonnante modernité, de Winsor McCay, on reste muet d'admiration et on se demande qui a fait mieux en soixante-dix ans de BD.

Pierre Horay, à qui l'on doit déjà la redécouverte des péchés de la BD: Rodolphe Toepffer, Feininger et le chef d'oeuvre de Winsor McCay, *Little Nemo in Slumberland*, ressort des fonds de tiroir des bibliothèques où il n'aurait jamais dû être confiné un autre merveilleux recueil de McCay, *Les cauchemars de l'amateur de fondue au chester*. Parue dès 1905 dans l'*Evening Telegram*, alors que le *New York Herald* publiait *Little Nemo*, cette série est certainement la plus subtile de McCay, la plus profonde aussi avec ses arrière-pensées de moraliste ou de contempteur de moeurs.

Ces planches superbes s'achèvent toutes par le même dessin et le même dialogue, ou presque: un personnage confus après un réveil brutal dans son lit disant: "Mon Dieu! Je ne mangerai plus jamais de

ces fondues galloises. Quel rêve horrible: "Avant cet aveu de gourmandise douloureuse, les personnages les plus divers ont vécu des cauchemars terrifiants, qui en disent plus long sur leur subconscient que toutes les psychanalyses (Freud n'avait pas encore commencé ses expériences à l'époque).

C'est là qu'on mesure toute la maîtrise de McCay et qu'on admire la modernité de ses dessins. Accuser la fondue au chester de tous les maux est bien sûr un habile déguisement. Comme le relève le préfacier inconnu de ces *Cauchemars*, "les honnêtes gens, dans ces histoires en images, pouvaient retrouver en souriant leurs difficultés digestives (un souci chronique, en se tournant de siècle, pour le bourgeois suralimenté, aux vêtements inconfortables), pour les autres, elles évoquaient les sensations connues aux heures où ils sacrifiaient à leur vice" (opium, cocaïne dont McCay emploie sans cesse le slang des drogués). Ainsi, le dessinateur met, non sans arrière-pensées, sur le même pied le vice des gens convenables avec celui des gens qui le sont moins.

En faisant du rêve le leitmotiv de ses comic strips, McCay savait ce qu'il pouvait en tirer: une liberté graphique totale, puisqu'en rêve tout est possible. Il pouvait ainsi situer ses

scènes aussi bien dans la jungle, l'espace, que l'Enfer; ou dessiner des images vues aussi bien à travers l'oeil d'un enterré vivant que d'un géant aux bottes de sept lieux. Le schéma invariable (rêve plus chester) créait un cadre familier au lecteur qui permettait de faire passer des inventions véritablement surréelles.

Comme le rêve a des rapports profonds avec les désirs secrets et les angoisses de l'homme, McCay ne se fait pas faute d'évoquer dans ses histoires les obsessions qui habitent l'esprit de ses lecteurs du dimanche: volonté de puissance ou richesse, peur du ridicule et du viol des conventions sociales, nouvelle jeunesse, beauté, etc. Dans ces *Cauchemars*, ce que les personnages issus de toutes les classes sociales (pasteurs, médecins, patrons, campagnards, émigrants, redoutables belles-mères, etc) ont le plus ardemment souhaité se met à vivre de sa propre vie et menace même de les dévorer — à moins qu'ils se réveillent au plus vite. C'est ce que McCay ne se lasse pas de représenter, pour notre plus grand plaisir. McCay nous en dit plus en 59 planches sur la société bourgeoise du début de siècle que bien des études volumineuses et fort ennuyeuses de plus. Et puis quelle leçon pour les jeunes "turcs" de la BD contemporaine, qui devraient apprendre l'humilité à la lecture de ce chef-d'oeuvre de concision et d'observation des tares humaines.

Après avoir rencontré cet illustre "ancien", vous avez certainement envie d'en savoir plus sur l'histoire de la BD. Deux petits ouvrages de synthèse, peu prétentieux mais assez bien documentés, peuvent combler agréablement vos lacunes: *La bande dessinée en 10 leçons* et *Panorama de la bande dessinée*. Je préfère pour ma part le second car Jacques Sadoul y parle simplement des choses qu'il aime et les nombreuses illustrations en disent souvent plus long que bien des dissertations savantes. Ce petit livre s'achève sur un fait des

nouvelles tendances de la BD pour adultes aux USA, en France ou en Italie. Par contre les 10 leçons sur la BD que proposent Filipini et Bourgeois ne tiennent pas la promesse globalisante que le titre peut laisser croire. L'approche est fort différente de celle de Sadoul, un peu plus scolaire aussi, mais cependant intéressante. La vraie encyclopédie de la BD reste encore à faire.

Dans ce cas, autant se rabattre sur les études fort savantes de la collection Graffiti. Je vous conseille le volume de Marion Vidal, *Monsieur Schulz et ses Peanuts*, qui est un des plus étonnants de la collection. Marion Vidal y dit certes des choses fort sensées sur l'empire commercial florissant issu de ce merveilleux comic strip; mais l'attrait principal du volume réside en ses illustrations inédites. La fine fleur de la BD française y rend hommage au grand cartoonist en parodiant avec humour le *Charlie Brown Circus*. Ces *Peanuts* revisités par Barbe, Greg, Gotlib, Kurtzman, Lucques, Mézières, Moebius, Pétillon, Solé, Tardi, Willem, Wolinski, et j'en passe et des meilleurs, ne sont pas piquées des vers, sorte d'hommage iconoclaste mais néanmoins chaleureux et envieux!

Les univers de fantaisie poétique et surréaliste sont trop rares dans la BD pour ne pas saluer la parution du *Genie des alpages* de F'Murr avec toute la chaleur qu'elle mérite. F'Murr n'est plus un inconnu pour les lecteurs assidus de *Pilote* ou ceux plus rares de *Circus*, qui ont découvert avec ravissement le monde unique dans lequel ce dessinateur surprenant fait évoluer ses personnages. Mélange subtil de réalité, de contes de fée et de fables de La Fontaine. Ainsi dans un premier recueil paru chez un petit éditeur parisien Marc Minouschine, *Au loup!*, se trouvaient réunis dans un mélomélodramatique des variations sur "Le Petit chaperon rouge", "Le corbeau et le renard", "Barbe-Bleue", etc. Les loups y ratent sans cesse leur coup, le petit chaperon rouge est insupportable et M. Perreault y

perd son latin. Dans *Le génie des alpages*, F'Murr campe un troupeau de moutons perdu dans les verts pâturages des Alpes, qui fonctionne comme un vrai microcosme sociologique, avec ses rapports de force et sa hiérarchie. Le berger gouverne sans se fatiguer gros, le chien exécute mais sans trop y

croire les ordres bizarres de son maître. Le bélier a des velléités de dictateur bien vite contrées par ses brebis agitées, irréflicées à un point qui aurait rendu Panurge complètement désespéré. Apparaissent dans ce monde déjà assez compliqué les silhouettes fugaces d'anges exterminateurs, d'Einstein, du Petit

Prince, d'un Peau-Rouge, d'un lion, d'un sphinx d'Égypte, etc. Serait-ce l'altitude qui contient un mélange euphorisant? Le fond de l'air est frais, répond Fred qui a reconnu là un des siens. Il est vrai que Philémon et Anatole ne seraient guère dépayés sur ces alpages. F'Murr le timide mérite un large public.

Winsor McCay — "Les cauchemars de l'amateur de fondue au chester" — Pierre Horay
F'Murr — "Le génie des alpages" — Dargaud
Jacques Sadoul — "Panorama de la bande dessinée" — J'ai lu
Filipini-Bourgeois — "La bande dessinée en 10 leçons" — Hachette
Marion Vidal — "Monsieur Schulz et ses Peanuts" — Albin Michel

VOYAGE EN CRATYLIE Genette et le fantastique linguistique

par
YVON BOUCHER

Il n'appartient pas à un critique de faire le procès d'un livre au nom du concept médiocre qui, trop souvent, n'est que la face cachée d'une pensée fiévreusement accroupie dans ses réflexes de paresse intellectuelle. Il existe malheureusement trop d'évaluateurs et trop de critiques qui mangent à cette gamelle débillante du livre-pour-tous-qui-plait-à-tout-le-monde...

Pourtant, à plus d'un titre, le dernier livre de Gérard Genette pourrait être une proie facile à ces réducteurs irréductibles. *Mimologies* (1) se veut en quelque sorte, une historiographie de l'imaginaire linguistique de Platon à Bachelard. On connaît mal, ici, Gérard Genette: il n'est pas dans le champ de recherche d'un certain snobisme de gauche que l'on connaît au Québec. Pour ma part, je me contenterai d'affirmer qu'il est à la critique contemporaine ce que Pierre Klossowski est à la fiction: un chercheur de fond efficace et, pourtant, peu spectaculaire.

Il est vrai que Platon n'intéresse plus personne, sauf Genette qui a eu la brillante idée de prendre le texte du *Cratylé* comme prétexte au développement de la pensée mimologique. Il convient ici de résumer l'argument du *Cratylé*: Hermogène prétend que les noms que l'on donne aux choses sont purement arbitraires et conventionnels; Cratyle, au contraire, affirme que chaque objet a reçu une dénomination juste qui respecte son essence. C'est donc le débat fondamental des mots et des choses qui s'ouvre sous l'arbitrage de Socrate. *Cratylé* est minologiquement en cela qu'il est convaincu que la parole "imité l'essence de l'objet". Les mots sont donc l'imitation ou la représentation des choses. Disons tout de suite que l'entreprise de Genette reprend à un niveau linguisti-

que, ce que Foucault avait élaboré au niveau des sciences humaines avec son *Les mots et les choses*. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces deux textes fondamentaux de la pensée moderne s'inaugurent à partir de Borges: Genette nous souffle vicieusement à l'oreille que son érudition scientifique rejoindrait le fantastique littéraire du célèbre argentin.

Car nous sommes en face d'un texte érudit: les noms de Nigidius Figulus, Aelius Stilo, Isidore de Séville, Denys d'Halicarnasse, Varron, Jean Colart, John Wallis, Golius, Wilkins, Watcher, Jones, Geoffrey Tory, J.C. Scaliger, Francisco Mercurius, baron Van Helmont, Gérard de Cordemoy, Turgot, Lamy cotoient ceux, plus connus, de St-Augustin, Locke, Leibniz, de Brogues, Court de Gébelin, Nodier, Dumarsais, Bateux, Beauzée, Condillac, Diderot, Mallarmé, Valéry, Sartre, Jakobson, Proust, Claudel, Leiris, Bachelard et quelques autres.

Cependant, cette érudition est exploitée avec brio, humour et sans prétention. Genette montre clairement que la thèse cratylite, de l'antiquité au début du XIXe siècle, va se confiner dans l'exploitation du mot en tant qu'unité minimale. Pour Leibniz, "il faut bien qu'il y ait quelque raison pour que tel mot ait été assigné à telle chose": c'est le concept de "motivation" qui implique un lien causal entre le son et le sens, entre le signe et la chose signifiée. Watcher et Jones vont pousser la "réverie" mimologique vers une symbolique de l'alphabet: les lettres imitent l'organe qui les produit. De Brogues soutient que le mimétisme de l'écriture "compense et neutralise l'infidélité de la parole". Il va même jusqu'à poser les bases, provisoires, d'un alphabet phonétique qui sera l'ancêtre lointain et folklorique de

l'A.P.I. Court de Gébelin pousse jusqu'à sa limite l'optimisme de De Brogues en soutenant que chaque lettre est peinture de l'objet. Cependant, avec Nodier, une cassure apparaît: il dénonce l'alphabet qui est arbitraire (il rejoint la thèse hermogéniste de la convention) mais s'enlise dans la recherche originaire des onomatopées. Il est bien conscient qu'il existe plusieurs langues et que toutes sont naturelles. Le phénomène est envisagé sous l'aspect de sa capacité mimétique envers la parole.

Le débat, cependant, va changer de palier notamment avec la querelle des Anciens et des Modernes concernant la supériorité du latin sur le français. Genette retrace les grandes étapes de ce dossier où l'on voit s'articuler une opposition irréductible: d'un côté le latin représente le langage de la simultanéité et du naturel (Lamy, Condillac, Dumarsais, Bateux), de l'autre le français est plus logique, linéaire et respecte plus la démarche de la pensée (Frain du Tremblay, Gérard, etc.). On passe donc, ici, du palier du nom à celui de la syntaxe et de l'organisation des unités morphologiques. La grammaire "brise" le lien causal entre son/ses en cela qu'elle fonctionne à un niveau plus global et plus abstrait que celui des mots versus les choses. Ainsi la réverie mimétique a perdu son objet privilégié de fantasme symbolique: le mot.

Genette montre bien comment la spéculation sur les langues indo-européennes, avec Schlegel, déplace le problème: avec la grammaire comparée, les considérations lexicales tombent au second plan. La morphologie devient le mauvais génie de Cratyle, dès lors la mimologie va quitter le terrain de la science (qui va être reprise et prolongée par Saussure, Hermogène des temps modernes) pour passer à celui de la littérature.

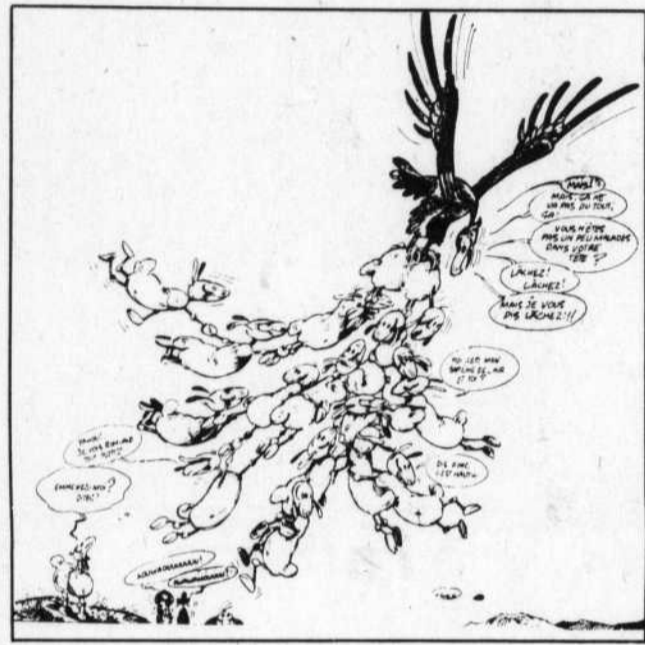
A partir du chapitre douze, Genette va retracer ce "shifting" mimologique à travers les textes de Mallarmé, Valéry, Sartre, Proust, Claudel, Leiris, Ponge et Bachelard. Le chapitre le plus éloquent, à cet égard, me semble être celui consacré à Leiris et à ses jeux mimologiques dans *Biffures* et, surtout, *Glossaire*: les métaphores de consonnes, les métathèses et les paragrammes seront les techniques rhétoriques de choix pour cet auteur qui déjà avait puisé aux sources de Desnos. Genette oublie, ici, Duchamp et surtout l'incomparable Jean-Pierre Brisset qui, un demi-siècle avant son temps, avait "mimologisé", dans son fameux *La science de Dieu*, en utilisant les mêmes artifices rhétoriques que Leiris, mais avec plus de génie, me semble-t-il. Si Brisset avait été un linguiste victime de sa paranoïa, il devenait avec Brefon (c'est ce qu'a négligé de souligner Genette qui semble, malgré la préface de Foucault aux oeuvres de Brisset, parues chez Tchou, négliger légèrement le côté créateur de celui-ci) un surréaliste avant la lettre.

Ainsi, la distinction langue/parole va couper le débat mimologiste en deux: scientifiquement, il sera désormais impossible de soutenir la présence d'un lien magique, causal, symbolique entre le mot et la chose; littérairement, il reviendra aux auteurs de remotiver ce lien symbolique autour de l'imagination du signe linguistique. Bachelard sera le plus habile, sous son masque de scientifique poétique, à "délier" en ce sens. La statistique chromatique des voyelles (qui n'appartient nullement à Rimbaud, en principe

et le symbolisme des sons, nous feront comprendre, avec les "réveries" de Bachelard, que la pensée mimologique refuse l'abstraction (d'où l'impossibilité de se défendre sur le terrain scientifique à partir de Saussure...) et s'attache aux éléments les plus "concrets" de la langue.

Gérard Genette a donc dressé ici un formidable dossier sur la parole en fonction de l'histoire des idées, de l'histoire de la linguistique pré-saussurienne, de la philosophie du langage et, même, de l'épistémologie. D'un certain point de vue, son essai constitue une généalogie critique de l'imaginaire symbolique en relation avec les mots. C'est donc dire que les linguistes et tous les spécialistes de la critique et de la rhétorique trouveront un livre à leur mesure. Il faut ajouter, tout de suite, que le "lecteur moyen", que nous avions injustement oublié depuis le premier paragraphe de cette recension, pourra également y trouver son compte sans trop de difficultés: il est possible de récupérer *Mimologies* sous le mode d'une lecture fantastique. Il est même possible de penser que si Aquin avait été linguiste, l'*Antiphonaire* aurait pu s'intituler *Mimologiques, Voyage en Cratylie...*

(1) Genette, Gérard: *Mimologies, Voyage en Cratylie*, Editions du Seuil, collection Poétique, Paris, 1976, 428 p.



La leçon de Descartes

par
PHILIPPE HAECK

"Il y a quelque temps que je me suis aperçu que, dès mes premières années, j'avais recu quantité de fausses opinions pour véritables, et que ce que j'ai depuis fondé sur des principes si mal assurés, ne pouvait être que fort douteux et incertain; de façon qu'il me fallait entreprendre sérieusement une fois en ma vie de me défaire de toutes les opinions que j'avais reçues jusques alors en ma créance (...). Mais cette entreprise me semblait être fort grande, j'ai attendu que j'eusse atteint un âge qui fût si sûr, que je n'en pusse espérer d'autre après lui, auquel je fusse plus propre à l'exécuter" c'est là le début des *Méditations* (1647) de Descartes; c'est à une telle entreprise que semblent se consacrer Paul Misraki (né en 1908) et Jean Tardieu (né en 1903) dans leur dernier livre.

Les *Raisons de l'Irrationnel* (1) de Paul Misraki porte en sous-titre *Plaidoyer pour l'Extraordinaire*. Ce sous-titre et quelques titres de chapitre ("L'entrée du labyrinthe", "L'imagination et le pouvoir", "Comment on assassine Descartes", "Le crépuscule, ou bien l'aurore?") m'ont donné envie de lire cet essai espérant y trouver quelques remarques sur la poésie; explicitement je n'en ai trouvé qu'une, la voici: "Je disais tout à l'heure que nous manquions d'imagination: les dictionnaires définissent l'imagination comme une faculté que possède l'esprit de se représenter des images, qu'il s'agisse d'objets réellement existants dont on recueille le souvenir, ou de combinaisons d'images nouvelles qui n'ont jamais été perçues; dans ce dernier cas, c'est l'imagination dite créatrice des poètes, des peintres et des musiciens. Si l'imagination n'était "créatrice" que de cette façon-là, elle ne serait ni très importante ni très dangereuse. Mais il semble bien qu'il existe pour elle une autre manière de créer qui la rend beaucoup plus intéressante. Il

s'agit de cas où les images mentales, à plus ou moins longue échéance, prennent corps..." (p. 97-98). Cet essai ne porte pas sur l'extraordinaire poétique qui est jugé peu important et peu dangereux mais sur l'extraordinaire religieux: c'est le lien à Dieu et à toutes les créatures invisibles ou mortes qui intéresse l'auteur, surtout la personne de Jésus ce fabricant de prodiges que notre science n'arrive pas encore à expliquer. Ce livre de bonne foi montre assez bien une démarche aujourd'hui de plus en plus répandue; après une jeunesse élevée dans le prestige des sciences exactes arrive un moment où le monde extérieur avec toutes ses découvertes scientifiques ennuie, on commence alors à faire tourner les tables avec des amis, puis on lit des livres d'alchimie (le Nouveau Testament en fait partie) et on trouve la certitude du surnaturel, on rêve de la foi qui peut transporter des montagnes. Alors devient dominante la vie intérieure, le monde extérieur s'éloigne, devient flou; cela conduit à une proposition comme celle-ci: "il nous faudra bien concevoir un jour ou l'autre que la volonté, la passion, la foi ou la contemplation profonde, la prière, l'amour ou la haine, lorsqu'ils atteignent à un très haut degré d'intensité, peuvent provoquer des effets stupéfiants, entraînant des modifications importantes dans le comportement normal des choses."

Je ne demanderai pas quelles sont ces modifications importantes, je me contente de souligner la banalité d'une telle proposition; il n'est pas nécessaire pour arriver à une telle vérité de compiler communications avec les morts, lévitations, télépathies, guérisons miraculeuses, prodiges de toutes sortes non encore expliqués par la science: il aurait suffi à Misraki pour se convaincre de la force de la passion, de l'amour, de la

haine, de lire attentivement les grands poètes, il aurait peut-être alors perçu la vie intérieure dangereuse de ces derniers et vu son importance: qu'on lise Mallarmé, Ducasse, Kafka, Artaud. Qu'on lise le dernier livre de Tardieu.

Les *Formeries* (2) de Jean Tardieu me plaisent: qu'est-ce que ce dernier livre sinon une danse devant la mort qui vient! Voici comment l'auteur explique son titre: "C'est le nom d'un village, sur les "hauts" de l'Oise normande. Les traits principaux de ce pays sont (comme certaines des pages qui suivent) la nudité des lignes et la rigueur du climat (...). Enfin ce nom de lieu commence par le mot "forme" et finit par une désinence dont la gentillesse un peu archaïque, un peu paysanne, rappelle l'ancien terme *dancieries*, évocateur à la fois des conventions de la musique et des libertés communales. Ces allusions superposées me convenaient." Me convenaient ces propos et ces poèmes écrits par un homme de plus de soixante-dix ans; il y a là une verdeur enviable. Descartes aurait-il aimé le questionnement philosophique suivant:

Vous? Moi?
Non, personne
personne jamais
non vraiment personne
jamais.
Comment? Ni oui,
ni quoi,
ni comment?
Non vraiment personne
jamais
nulle part
rien ni personne
jamais
non jamais
jamais jamais jamais
jamais
jamais
non, jamais
ou encore cette réponse:
"Alors, qui t'es-ti? — Je ne sais pas, je ne sais pas, je ne sais pas!" Ces "plaisanteries" constituent une bonne part du recueil, elles sont presque aussi bonnes que celles de

Monsieur Monsieur (1951; ces merveilleux poèmes ont été repris dans *Le Fleuve caché*, collection "Poésie/Gallimard"). Puis parfois le ton est plus grave: "Je les ai vus je les vois chaque jour. Aux heures où le coeur des machines s'arrête de battre, un flot d'hommes et de femmes sort de toutes les bouches des immeubles. Le sang noir descend vers les canaux souterrains. Tous ces vivants qui s'engouffrent sous la terre! C'est à celui qui descendra le plus vite. Remonteront-ils du côté du jour? Qu'est-ce qu'on appelle "demain"?..." ou "Son visage souriait avec la sérénité d'une insupportable mélancolie." Tardieu est un des rares poètes qui réussit à émouvoir sans faire appel à une rhétorique boursoufflée; il émeut justement parce que sa rhétorique disparaît mais elle est là, elle vient d'une longue pratique d'homme de théâtre — Tardieu est surtout connu pour ses pièces de théâtre —, de son appartenance à la génération des existentialistes, de sa syntaxe tantôt sèche tantôt lyrique. Ce qu'il y a de plus beau chez Tardieu c'est peut-être l'affirmation tranquille de la vie: "Il faut habiter le temps multiple, lui ressembler." ou cette fin de poème:

Quand je me penche
je vois à droite
sept rangs de collines violettes
et au bout de mon regard
des fies grecques
allongées, heureuses
sur une coupe brillante
qui n'en finit pas de s'éteindre
depuis que l'homme se
débat
dans ses pensées.
Je ne veux pas m'en aller
Je ne partirai jamais.

(1) *Les Raisons de l'Irrationnel*, Plaidoyer pour l'Extraordinaire, par Paul Misraki, Robert Laffont, Paris 1976, 231 p.
(2) *Formeries*, par Jean Tardieu, Gallimard, Paris 1976, 95 p.

Pour ne pas décevoir votre cheval

Vos enfants ont découvert le cheval pendant les derniers Jeux olympiques et vous supplient de leur en acheter un? Ou vous-même rêvez depuis longtemps de caracolier sur votre propre monture?

Si vous avez un peu d'argent et des loisirs, croyez-vous, il vous sera facile de goûter aux joies d'avoir un cheval... Détrompez-vous! A moins d'avoir une certaine expérience des chevaux, vous ne décevrez vite et votre bête encore plus!

Alors comment apprendre ce qu'il faut savoir des chevaux et de leur entretien? Ce dernier aspect, surtout, est capital, car si vous désirez vous occuper vous-même de votre cheval et ne savez comment, vous vous heurterez à des murs de difficultés! Et les écoles d'équitation ne vous apprendront au surplus que comment monter.

Nous croyons avoir une solution à votre problème: *L'équitation en 1,000 images* (1), un livre de quelque 160 pages et plein d'illustrations!

Il n'y manque rien: races, soins à apporter, principes de monte, tout est clairement expliqué. L'auteur, Edward Holmes, décrit en long et en large, tout spécialement à l'intention des jeunes, ce qu'il faut faire et ne pas faire à un cheval.

Bien écrit et facile à comprendre, l'ouvrage de M. Holmes est très facilement assimilable. Il vous manquera ensuite un cours d'équitation, bien sûr, mais au moins vous saurez un peu y faire avec la noble bête.

G. St.-J.

(1) *L'équitation en 1,000 images* par Edward Holmes Editions Albert de Visscher, collection "Je fais tout" Bruxelles, 1976.

vient de paraître

Raymond Montpetit
Comment parler
de la littérature
Cahiers du Québec
Collection Philosophie

éditions
hurbise hmh 380 ouest
rue craig
montréal

en librairie

Roger Taillibert,
Architecte
Plus de cent photos, croquis,
schémas. \$4.95

éditions
hurbise hmh 380 ouest
rue craig
montréal

un roman fou, fou, fou

Pierre Seguin
Les métamorphoses
du chopardier

éditions
hurbise hmh 380 ouest
rue craig
montréal

Lettre de Provence

"Medea", l'Arlésienne

ARLES — Medea, fille d'Éète, roi de Colchide et d'Hécate, petite fille d'Hélios. Elle est dans la mythologie grecque, une grande magicienne comme sa soeur Circé, évoquée dans l'"Odyssée" d'Homère. Trompée par Jason qu'elle aida à s'emparer de la Toison d'Or et qui s'est épris de Glauce, fille de Créon, elle assouvit sa vengeance en faisant périr sa rivale dans d'atroces souffrances et en égorgant ses propres enfants. Etre aux pouvoirs surnaturels, à demi-déesse mais aussi vulnérable aux passions humaines, Medea a inspiré plusieurs auteurs et musiciens depuis Euripide, Ovide, Sénèque, Pierre et Thomas Corneille, Marc-Antoine Charpentier, Luigi Cherubini et Darius Milhaud. La "Medea" de Cherubini est une partition écrite en France quelques années après la Révolution de 1789 et

par
RENÉE MAHEU

qui évoque Gluck et Bellini, anticipe le Berlioz des "Troyens" et Wagner. Elle a été rendue célèbre par Maria Callas, grande, belle, tragique et humaine Medea, au Théâtre d'Épidaure en Grèce. Dans les ruines du Théâtre Antique d'Arles, Medea prend une autre dimension. Dans une mise en scène traditionnelle de Dino Yannopoulos utilisant les deux grandes colonnes et les ruines environnantes comme décor naturel, Léonie Rysanek est cette Medea combative, tragique et émouvante même si vocalement faible dans le registre médium et grave de même



Médée, au Théâtre antique d'Arles.

qu'une difficulté sentie dans certaines notes aiguës. La Medea arlésienne de Rysanek est vocalement au-dessous de la "Salomé" de Strauss et de la Sieglinde de la Walkyrie, ses triomphes des années précédentes à Orange. Fatigue — mistral? — Néanmoins on gardera le souvenir d'une grande tragédienne et d'une interprète de plus de trente ans de carrière, grande dame de la scène lyrique qui débutait à 20 ans à Bayreuth. Nadine Denize (Néris), seule voix française du Festival d'Aix, domine la distribution. Elle est superbe vocalement et scéniquement. Le ténor italien Veriano Luchetti (Jason) eut des moments de faiblesse au premier acte, Dimitar Petkov, le Boris bulgare, chante avec un vibrato accusé le rôle de Créon et Costanza Cuccaro, italienne américaine à la voix cristalline, interprète avec sensibilité le rôle de Glauce, fiancée de Jason. Les solistes, les chœurs de l'Université Paris-Sorbonne de Jacques Grimbert et l'Orchestre de Lyon étaient sous la direction de son chef Serge Baudou qui a su donner à la musique de Cherubini toute son ampleur. "Medea" est une co-production du Festival d'Arles et du Festival d'Aix-en-Provence. Le Festival d'Arles connaît, grâce à la photographie, une renommée internationale. Les 7èmes Rencontres internationales de la Photographie et de l'Image réunissent pendant un mois les grands, les professionnels et les amateurs de tous les pays du monde. Ainsi se croisent Marc Riboud, Ernst Haas, Ansel Adams, Guy Le Querrec, Bill Brandt, Mary Ellen Mark etc. Aussi 7 ateliers groupant 200 stagiaires de tous âges et de toutes les disciplines professionnelles, des soirées publiques de rencontres, des expositions, etc. Le succès est foudroyant. L'an prochain, on prévoit d'inviter la photo médicale. Autre héroïne sous le ciel de Provence "Aida" aux Chorégies d'Orange. Personnage de l'antiquité égyptienne, "Aida" fut commandé à Verdi pour l'inauguration du Canal de Suez. Cet opéra égyptien fut créé par l'Opéra du Caire en 1871. Verdi est alors à l'apogée de sa gloire et le compositeur le plus célèbre de son époque. Dans cet immense théâtre antique, si différent du théâtre plus intimiste d'Arles, le scénographe italien Pier-Luigi Pizzi a imaginé des décors blancs, noirs et dorés d'une grande sobriété dans lesquels évoluent les personnages mis en scène par Sandro Sequi, sans le "zoo africain" traditionnel. Pour les habitudes des Arenes de Verone et des Thermes de Caracalla à Rome, l'"Aida" d'Orange fut une révélation avec Gilda



Aida (Gilda Cruz-Romo) et Radames (Peter Gougalov).

Cruz-Romo (Aida) qui remplaçait Montserrat Caballé, malade. Cette jeune artiste possède une grande voix de soprano dramatique au timbre velouté dont elle a un parfait contrôle. Elle chante avec une rare émotion et un style parfait de bel canto l'air célèbre: "O patria mia". A ses côtés, Grace Bumbry demeure la grande Amnéris avec la vaillance de tempérament souhaitée et une voix toujours belle et Ingyrix Wixell en Amnorsar est aussi très convaincant. Seul le Radames de Peter Gougalov est faible et insuffisant, notamment dans le grand air... "Céleste Aida". La chorégraphie stylisée et sans les traditionnels voiles de Jacques Garnier s'est fait huer par 20,000 personnes... Il faut admettre un certain manque de cohésion et d'ensemble dans les figures complexes du jeune chorégraphe où il est difficile d'éviter le ridicule. Venus de Turin, les belles voix des Chœurs lirico di Torino de Tullio Boni et l'Orchestre, étaient sous la direction "un peu molle" de Thomas Schippers. Les grandes héroïnes de l'Antiquité se sont croisées sous le ciel de Provence et avec elles, la haine, l'amour, la vengeance, la mort.

UN FILM DE MARCO FERRERI
GÉRARD DEPARDIEU
ORNELLA MUTI

18 ANS
Adultes

La dernière Femme

DÈS VENDREDI LE 27 AOÛT

DESJARDINS
CHEVALIER

À VOIR ET À REVOIR ENCORE!

'HAROLD ET MAUDE' représente une joie de vivre indescriptible pour tous. Une satire incroyable sur le militarisme, les psychiatres, la programmation sur ordinateurs et beaucoup plus.

Harold et Maude

AVEC BUD CORT
RUTH GORDON

Musique de CAT STEVENS

UN FILM DE HAL ASHBY

UN LIVRE QUE VOUS AVEZ LU ET RELU. Un film magnifique que vous visionnez plusieurs fois.

Un mode de vie soucieux d'écologie et d'ennelle. La grandeur de l'amour et la griserie de la liberté.

Jonathan Livingston le goeland

Musique de Neil Diamond

Cinéma 7 art
3180 rue BELANGER

SALLE RESNAIS

ELYSEE
35 MILTON / 842 6053

Sur semaine: 7.30 et 9.30
Sam.: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 10 h.
Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30

Pour Tous

Grand Prix Spécial du Jury Festival de Cannes
Prix de la critique Internationale
Prix Jean Cocteau
Prix Oecuménique

"Une oeuvre unique par son inspiration, par sa réalisation, par son interprétation" — France Soir
"... d'une singulière beauté... bouleversant" — Paris Match
"Une remarquable réussite" — Cahier du Cinéma
"Un cri du coeur et de l'âme" — Le Provençal
"Un chant fraternel, un poème émuant" — Le Monde
"L'interprétation de Bruno S. est au-delà de toute description, de toute appréciation... ce film est un choc" — Telerama
"Un violent assaut contre la bonne conscience des civilisés" — Quotidien de Paris

UN FILM DE WERNER HERZOG
AVEC BRUNO S.

l'énigme de KASPAR HAUSER

V.O. S.T. FRANÇAIS

SALLE EISENSTEIN

PALME D'OR FESTIVAL DE CANNES 1975

UN FILM DE M. LAKHDAR HAMINA

LUN A VEND 8h
SAMEDI 1h30 - 4h30 - 8h00
DIM 1h30 - 4h30 - 8h00

POUR TOUS

CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE

18 ANS

Les Galettes de Pont-Aven

Truculent libertin savoureux

Un représentant en parapluies, mal marié et mal dans sa peau, fou de chair et de peinture, obéit par les fesses de ces dames retrouve sa liberté!

Jean-Pierre Marielle
Jeanne Goupil
Dolores MacDonough
Claude Piepu
André Ferreol
Bernard Fresson
Un film écrit et réalisé par Joël Séria

Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

VITTORIO GASSMAN
'PARFUM DE FEMME'

Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000

À L'AFFICHE

Pour une fois, la fesse est gaie.

France-Inter

Une vulgarité absente d'hypocrisie qui acquiert, à force de joveusité ubuesque, Jean-Pierre Marielle grandiose!

L'Express

La palme au film de Seria. Quel film drôle et truculent d'une belle santé et d'une liberté qui ne choque jamais, tant elle est naturelle.

Le Canard Enchaîné

Sensationnel de truculence! On rit beaucoup...

Paris-Match

Jean-Pierre Marielle stupéfiant! On passe vraiment un très bon moment avec ce film.

Les Echos

Jean-Pierre Marielle emporte le film dans un tourbillon. Croustillant, ce film!

Le Monde

Joel Seria ne manque pas de talent, et il nous le prouve ici de mille façons.

Le Parisien

La verdeur du langage et de la mise en scène est éclatante.

Valeurs Actuelles

Un film savoureux à ne pas manquer.

France-Soir

Un excellent film, plein d'humour et de drôlerie, décontracté, chaleureux, magnifiquement joué et mis en scène.

Journal du Dimanche

Absolument truculent!

Le Point

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS PIERRE DAVID présente

18 ANS

Les Galettes de Pont-Aven

Truculent libertin savoureux

Un représentant en parapluies, mal marié et mal dans sa peau, fou de chair et de peinture, obéit par les fesses de ces dames retrouve sa liberté!

Jean-Pierre Marielle
Jeanne Goupil
Dolores MacDonough
Claude Piepu
André Ferreol
Bernard Fresson
Un film écrit et réalisé par Joël Séria

Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

VITTORIO GASSMAN
'PARFUM DE FEMME'

Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)

• Danse Contemporaine
• Technique

Permis de culture personnelle du Ministère de l'Éducation No 749870

Renseignements: 273-2213

5 OSCARS Hollywood 14 ANS

JACK NICHOLSON
MILOS FORMAN
"VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU"

CHAMPLAIN 2
12.00-2.10-4.35-7.00-9.25
7.00-9.25
STE CATHERINE PAPINEAU 524-1665
"CREMAZIE"
SEM: 7.00-9.15
SAM-DIM: 12.00-2.10-4.35-7.00-9.25

ORCHESTRE DE CHAMBRE MCGILL

Saison 1976-77
8 CONCERTS EXCEPTIONNELS
LES LUNDIS SOIR

Chef d'orchestre ALEXANDER BROTT

13 sept. HOMMAGE OLYMPIQUE
4 solistes canadiens à être annoncés
Gluck-Mozart-Beethoven

1er nov. PIERRE FOURNIER
Violoncelle
Haydn - Vivaldi

15 nov. PETER PEARS
Ténor
ÉGLISE NOTRE-DAME
Cantate St-Nicolas B. Britten
composée pour Peter Pears

6 déc. BOUCHARD & MORISSET
Pianos
CONCERT MENDELSSOHN

18 avril MAUREEN FORRESTER
Contralto
Gluck - Egck - Brott

28 fév. RAVI SHANKAR
Cithare
1ère mondiale, oeuvre écrite par M. Shankar pour ce concert

14 mars SIEGFRIED BEHREND
Guitare
Carulli - Giuliani

2 mai IDA HAENDEL
Violon
CONCERT MOZART

ABONNEMENTS Adultes \$40.00 - Étudiants (Carte d'étudiant) \$20.00 - Billets simples: \$6.50

Chèque ou mandat-poste à l'ordre de: Orchestre de Chambre McGill, poste avec enveloppe-réponse affranchie à 1745, avenue Cedar, Montréal H3G 1A7.

Renseignements et réservations: 935-4955

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

à l'affiche

■ L'énigme de Kaspar Hauser: Le Plus récent film du cinéaste allemand Werner Herzog. Au début du 19e siècle, Kaspar Hauser (Bruno S.) est abandonné sur la place publique d'une petite ville d'Allemagne. Après avoir passé toute sa vie dans un cachot, il est ballotté d'un groupe social à l'autre. Il sera finalement assassiné sauvagement. Une riche et profonde méditation sur le concept même de civilisation. Réalisé par un chef de file du jeune cinéma allemand: Werner Herzog (Elysee)

■ L'argent de poche: Truffaut a toujours été intéressé à la réalité de l'enfance. A travers les deux cents enfants de son nouveau film, François Truffaut, poète de la fragilité menacée, nous parle de lui-même, de sa perception de l'enfance, de la qualité de son regard d'adulte, du besoin d'indépendance et de liberté de l'enfant et du rapport entre ceux qui détiennent l'autorité et ceux qui y sont soumis. Un film éblouissant de simplicité qui tient à la fois de Renoir et de Lubitsch écrit et réalisé à la fine pointe du coeur. (Carrefour)

■ Chronique des années de braise: Divisé en six volets, le film de Lakhdar-Hamina relate, à travers la vie d'une famille paysanne, l'histoire du peuple algérien entre 1939 et 1954. Le véritable personnage de cette vaste fresque historique est la terre algérienne crevassée par la sécheresse et ravagée par les colonialistes français. Un film important dont la durée (170 min) est beaucoup trop longue et dont la portée ultime est réduite par le caractère trop illustratif de l'entreprise. (Elysee)

■ Vol au-dessus d'un nid de coucou: La version française du film poignant de Miles Forman One Flew Over the Cuckoo's Nest d'après le roman de Ken Kesey. Un révolté (Jack Nicholson) essaie de déjouer un système social qui finalement parviendra à l'écraser. Louise Fletcher est l'infirmière en chef qui défend et qui croit aux valeurs conservatrices d'une société qui exige la conformité. Une fable hallucinante plus actuelle que jamais (Crémazie; Champlain 2).

ORGANISATION MICHEL GÉLINAS

JACQUES MICHEL

6 AOÛT 2 ÉPT.

Un film à voir. MATCH ★★

Riche en gags d'un comique irrésistible. LE FIGARO

un film de François Truffaut

L'argent de poche

115-315-515
730-930

CARREFOUR
STE CATHERINE-BLEURY 865 8057

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) 129
Guichets: du lundi au samedi
inclusivement de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

cinéma Un poème sur la beauté de Liv Ullman

Face to Face, de Bergman

par
ANDRÉ LEROUX



Il y a quelque chose de terrible et de terrifiant à voir une personne apparemment saine d'esprit, équilibrée et heureuse, se décomposer physiquement et affectivement sous nos yeux. Jenny (Liv Ullman), l'héroïne du saisissant et magnifique *Face to Face* d'Ingmar Bergman, vit une existence qui ne la comble pas pleinement mais qui semble la satisfaire. L'ordre s'est installé dans sa vie. Psychiatre de profession, elle traite ses patients sans succomber à l'attrait de la folie et du vide. Sa raison la protège. Elle se croit immunisée contre tout ce qui paralyse ceux qu'elle doit reconforter. Mariée heureusement à un professeur qui l'a quittée, temporairement, pour aller donner une série de conférences aux États-Unis, Jenny s'est assurée une vie calme avec un amant qui ne l'enthousiasme guère. Cela fait partie d'une routine rassurante. Pourquoi, brusquement, tente-t-elle donc de se suicider? *Face to Face* est une espèce d'enquête poétique, de rêverie lucide sur les malaises profonds qui couvent derrière une existence contrôlée par des rationalisations sans racines affectives.

Jenny souffre de n'avoir jamais été aimée pour elle-même, de n'avoir jamais pu exprimer ses besoins réels. Toute sa vie a été modelée en fonction de l'image que son milieu désirait qu'elle projette, en fonction d'un masque trompeur. Ses parents ayant été tués dans un accident de voiture, elle fut élevée par une grand-mère pleine de principes solides et imbue de son autorité. "Jenny est une personne sur laquelle on peut toujours compter" lui répétait-on constamment. Elle s'est donc efforcée de se plier à ce qu'on attendait d'elle, de vivre en harmonie avec ce dont on l'avait affublée. Aux yeux de tous, Jenny passe pour un être sans véritables problèmes, parfaitement adapté aux exigences de son milieu familial et professionnel, pleinement intégré aux rouages d'une société d'abondance. Bergman, fasciné, depuis son premier film réalisé en 1945, par toutes les facettes de l'âme féminine, part des apparences, des reflets du réel, pour déboucher ce qui se cache derrière une joie de vivre, une décontraction faite d'assurance un peu hautaine et d'auto-satisfaction légèrement calculée. Dès la séquence d'ouverture où l'on voit Jenny téléphoner à sa grand-mère (Aino Taube-Henrikson) dans l'appartement vide qu'elle va quitter, on sent et intuitionne la fragilité d'une femme prête, inconsciemment, à s'effondrer psychologiquement et affectivement. Bergman aime accuser ses personnages dans des décors intérieurs dépouillés, les pousser contre des murs aux couleurs neutres, les coincer dans des lieux exigus dont ils ne peuvent s'échapper, de

telle sorte qu'ils sont ainsi obligés de faire face à l'inévitable, de regarder ce qu'ils ont toujours essayé de fuir. Dans *Face to Face*, Jenny ressemble à un animal piégé qui s'élance dans le coin d'une pièce ou dans un fauteuil pour y trouver un refuge illusoire. Tout ce qu'elle a tenté, depuis son enfance, de refouler remonte à la surface, éclate au grand jour avec une violence dont elle est elle-même surprise, surgit avec l'intensité de ce qui ne peut plus être contenu. Bergman l'enferme dans des endroits clos pour mieux l'obliger à se découvrir, pour mieux impliquer le spectateur à l'intérieur des cauchemars de Jenny. Il nous agglutine au personnage, nous empêche de canaliser notre attention vers un autre point, nous colle à ses regards terrifiés qui ne parviennent pas à se fixer. *Face to Face* est un film hypnotique parce qu'il ne nous laisse aucun instant de répit et parce qu'il nous empoigne dès les premières images.

La plupart des films ne réussissent pas à soutenir l'intérêt du spectateur de façon continue. Il arrive toujours un moment où l'on détache nos yeux de l'écran, où l'on s'impatiente sur notre siège, où l'on est conscient des spectateurs qui nous entourent. Trop de films ne sont captivants que sporadiquement. Mais *Face to Face* est une oeuvre qui nous amène toujours plus loin et qui n'oublie jamais, en cours de route, le spectateur. Bergman sait exactement comment le provoquer tout en le laissant libre, comment l'intégrer à sa propre vision, comment le faire participer à sa rêverie. Comme Hitchcock, Truffaut, Godard, Altman, Fellini, mais de manière différente, il ne le laisse jamais à l'extérieur de sa démarche. Il ne le repousse pas. Il l'attire et l'aspire. *Face to Face*, à l'instar de *Cris et Chuchotements*, de *Une passion et de Personne*, nous installe au coeur même des déchirements de son héroïne. Dans chaque séquence, le spectateur ne peut jamais oublier la qualité charnelle des images. Le corps de Liv Ullman remplit entièrement l'écran, comme celui des quatre femmes dans *Cris et Chuchotements*. Sa peau devient presque tactile. Sa chair frémit sous le regard intense de la caméra. Dans ses derniers films, Bergman a placé toute l'emphase sur ce qui peut émerger PHYSIQUEMENT de l'individu. L'accumulation concertée des gros plans de visages ou de parties du corps crée un effet hypnotique et sensuel. Le spectateur se sent très près de ce qu'il regarde. Bergman l'imisce à l'intérieur de ses personnages en se concentrant obsessionnellement sur l'extérieur. Ainsi, on a toujours l'impression de vivre une expérience de proximité, de partager de précieux moments d'intimité, de plonger dans la

plénitude de l'instant. Tout le cinéma de Bergman est tendu vers cette quête de l'intensité du moment saisi par la caméra. Ce qui me bouleverse le plus dans *Face to Face*, c'est la sensation que la réalité représentée prend tout son sens au moment où la caméra tourne. L'important chez Bergman n'est pas ce qui a été soigneusement élaboré avant le tournage mais plutôt ce qui est gobé par la caméra. Il ne s'agit donc pas pour Bergman d'enregistrer la réalité mais de la contenir et de l'extérioriser par une architecture visuelle qui emprisonne le spectateur. La puissance de *Face to Face* tient au fait que nous sommes placés, comme Jenny, dans des situations auxquelles on ne peut absolument pas se dérober. Le face à face ne se situe pas seulement au niveau de la jeune femme confrontée à une souffrance originelle qu'elle a travestie mais également au niveau du spectateur qui, envahi par l'expérience douloureuse de Jenny, doit se re-situer par rapport à lui-même. Bergman a réalisé un film qui nous poursuit jusqu'au tréfonds de nous-même, qui nous hante jusque dans nos replis les plus intimes.

Face to Face est d'autant plus absorbant qu'il refuse les carcans de la dramaturgie traditionnelle pour ne privilégier que l'explosion du sentiment, l'émergence de l'inconscient, la remontée des élans réprimés. Bergman n'a jamais été aussi loin dans son rejet de la structure linéaire et des scores de la narration. Il ne raconte plus. Il donne à étendre et à absorber. Grâce au travail incomparable du directeur de photographie Sven Nykvist, l'inconscient et la névrose sont devenus assez vrais, assez palpables, pour être photographiés. Jenny oscille entre le rationnel et l'irrationnel, entre ce qu'elle comprend et ce qu'elle présente, entre un présent sans grands remous et un passé tumultueux. Bergman guette les fissures et laisse poindre ce qui risque, à tout moment, de jaillir sauvagement. Les fantasmes se mêlent à la réalité et les rêves dénoncent ce qui n'a jamais été reconnu et accepté. L'ironie suprême est que le psychiatre doit aider des patients démunis alors que sa vie s'effrite et qu'elle n'a pas résolu ses propres tourments. Il est clair que pour Bergman, la psychiatrie moderne a échoué à guérir véritablement ceux qui y font appel. Jenny est impuissante à établir une véritable communication avec Maria, la schizophrène troublante, car elle est limitée, atrophie, par sa seule et unique ressource: les mots. Dans une séquence admirable, Maria tente de sortir d'elle-même, de rejoindre Jenny par le toucher et par le regard. Mais cette dernière, démunie et gauche, lui souffle quelques paroles pauvrement consolatrices et sans commune mesure avec l'intensité de l'appel, avec la vitalité désespérée du cri de la patiente. La solitude de Maria débouche sur une souffrance physique que le langage verbal ne peut adoucir. Jenny est consciente d'avoir recours à des formules fabriquées sur mesure, à des mots sans véritable résonance, mais elle est incapable de leur trouver des substituts adéquats. La psychiatre demeure à l'extérieur des malades coupée de leurs besoins affectifs impérieux. Comme s'il n'y avait pas moyen de jauger pleinement l'étendue et la densité de la souffrance.

Jenny croit pouvoir dominer son existence par toutes sortes de raisonnements qui lui font adopter des attitudes et des comportements apparemment stables. Or, l'amour qu'elle nourrit pour sa grand-mère n'est rien d'autre qu'une haine déguisée, qu'un cache reconfortant, qu'elle devra reconstruire. Il lui faudra éprouver viscéralement ce sentiment réel avant de pouvoir en être définitivement débarrassée. Bergman croit que la souffrance est nécessaire, qu'elle fait partie intégrante de nos existences et qu'elle peut avoir une valeur salvatrice, si elle est pleinement acceptée. Le drame de Jenny est justement de percevoir un décalage, un gouffre, entre ce qu'elle conçoit rationnellement et ce qu'elle éprouve affectivement. Tout se passe comme si sa raison était coupée de son expérience concrète, comme si tout était filtré par sa faculté de connaître et de juger. Elle souffre de ne pouvoir goûter, sans intermédiaire rarefiant, le contact direct avec le réel. Lorsqu'elle raconte à Thomas (Erland Josephson), son confident bisexuel, qu'elle a été victime d'une tentative de viol, elle ne se plaint absolument pas de l'attaque. Elle déplore

plutôt le fait qu'en dépit de sa volonté elle n'ait pu y prendre un plaisir souhaité. Elle regrette que sa chair n'ait pas tremblé. Ses certitudes rationnelles craquent de toutes parts. Des fantasmes la poursuivent. Une vieille femme, sans expression, avec un oeil ressemblant à une bille noire apparaît au moment le plus inattendu. Dans les premiers films de Bergman, les fantasmes et les symboles étaient souvent arbitrairement placés sur la réalité mais dans *Face to Face* ils sourdent de la conscience même du personnage. Ils appartiennent à son monde intérieur et définissent la nature particulière de ses angoisses, de ses peurs et de ses frustrations. Dans le nouveau film de Bergman, les rêves et les cauchemars sont une extension de la réalité. Ce sont des transpositions à peine voilées d'expériences traumatisantes reliées directement à l'enfance. Ainsi l'emprisonnement dans un cercueil n'est rien d'autre qu'une intensification déformée d'une terreur enfantine. Pour punir Jenny, sa grand-mère l'avait enfermée dans un placard. En brûlant le cercueil, la jeune femme tue une expérience harcelante. Et qui est la vieille dame durcie et inexpressive que Jenny aperçoit un peu partout? Une vision apeurée et mutilée de la grand-mère autoritaire. Une représentation inquiétante de la mort. La perception inconsciente que Jenny a toujours conservée de la femme qui l'a élevée. La tentative de suicide englobe toutes ces facettes et indique la crainte ultime d'une femme écrasée par l'inertie d'une existence qu'elle ne peut embrasser aussi fougueusement qu'elle le désirerait et hantée par la peur de la mort. Ironiquement, Jenny choisit de fuir la mort en se suicidant, opte pour le moyen qui la paralyse. Bergman soutient avec un humour caustique que l'homme est un animal étrange qui se nourrit de paradoxes flamboyants: il est attiré par ce qu'il repousse; il se détruit en croyant se sauver.

Si Jenny avait été le seul personnage du film, *Face to Face* aurait sûrement sombré dans la confusion et l'incomplétude mais Bergman a bien pris soin d'insérer un personnage qui sert de repoussoir à la jeune femme, Thomas, subtilement interprété par Erland Josephson, se gargarise de lieux communs qui le protègent de ses propres faiblesses. Son pédantisme est la façade qui camoufle sa timidité. Il se croit infailible mais son assurance est trouée d'indécisions. Son homosexualité (thème que Bergman a toujours traité de façon indirecte dans ses films antérieurs) lui pèse et il ne sait comment s'en accommoder. Mais son attention, d'abord intéressée, pour Jenny se transforme en un vaste réseau de tendresse qui scinde une amitié initialement fragile. Même s'il trouve très abstraites les angoisses de sa confidente, il n'hésite pas à lui venir en aide, à la soutenir dans les moments de crise et à lui insuffler le courage nécessaire. Quand il la quitte pour aller mener, comme il le dit humoristiquement, "une vie de vices à la Jamaïque", Jenny est prête, malgré sa solitude brutale, à affronter le monde, à s'ouvrir au futur. En voyant (à la dernière séquence), sa grand-mère s'occuper chaleureusement et patiemment de son grand-père (Gunnar

Bjornstrand) qui sent planer sur lui la menace de la mort, elle réalise que l'amour peut même transcender la mort. Jamais un film de Bergman n'aura été aussi généreux, lucidement gonflé d'espoir et sincèrement optimiste. Ce qui commence dans la fausse paix, puis chavire dans la noirceur et le chaos, débouche finalement sur une sérénité retrouvée, douce parce que lentement murie.

Il serait injuste de passer sous silence la radieuse interprétation de Liv Ullman, véritable pivot affectif de l'oeuvre, pure émanation de

sensibilité. On se demande comment la géniale interprète de Bergman a pu se livrer avec une telle spontanéité et une telle fébrilité à la caméra. Ses ressources émotionnelles semblent inépuisables. Il faut la voir passer du rire hystérique aux larmes convulsives lors de sa crise nerveuse pour être persuadé qu'elle est l'une des plus grandes interprètes du siècle, l'une des plus envoutantes comédiennes de l'écran. Ullman puise au plus profond d'elle-même tout ce qui peut enrichir le personnage. Son interprétation est tellement intense que le spectateur se sent un peu comme

un voyeur coupable de regarder quelqu'un se dévêtir complètement. *Face to Face* est une espèce de combat magnétique entre la comédienne et la caméra, une lutte épuisante qui se clôt par la victoire de Ullman qui en sort grandie, transformée, exaltée. Jenny se décompose devant nous: ses cheveux s'imbibent de sueurs, changent de couleur, collent à sa peau; ses regards voltigent d'un point à un autre comme s'ils se cherchaient un corps à habiter; sa peau se contracte lorsque la souffrance la submerge.

L'effondrement est décrit très minutieusement et Bergman ne nous épargne aucune contraction musculaire, aucun soubresaut charnel. Liv Ullman a réussi un tour de force: rendre palpable l'impalpable, perceptible l'imperceptible. *Face to Face* est un poème incandescent sur la beauté d'une femme resplendissante d'intelligence, de sensibilité et de grâce: Liv Ullman. Je regrette seulement que le film ne nous soit pas présenté avec des sous-titres français. Certains distributeurs ne perdent pas leurs bonnes habitudes. (Cinéma Place Ville Marie)

À propos d'art primitif

par
JEAN-CLAUDE LEBLOND

On connaît l'influence de l'art nègre sur Picasso et les cubistes. Art nègre est un terme qu'il faudrait revisiter. Il traîne avec lui une image par trop péjorative. Les cubistes donc ont découvert dans l'art africain: masques et statues, un traitement formel de la réalité. Si Picasso cristallisait cette influence d'une manière picturale, plastique, il ne se préoccupait nullement de la dimension rituelle, mythique et utilitaire de l'objet. Le pouvait-il?

L'observateur occidental est nourri depuis quelques millénaires d'une culture écrite. L'espace et le temps lui sont mesurables. On ne pourrait en dire autant de celui qu'on appelle aujourd'hui encore primitif ou archaïque. Chez lui l'art n'existe pas au sens esthétique de plasticité, d'équilibre, de mouvement, de gratuité ou nous l'entendons. Son esthétique s'accorde essentiellement à la fonctionnalité d'une soumission à une ensemble de critères d'ordre religieux, culturel, rituel, social ou l'esthétique d'aujourd'hui, sans l'aide de l'ethnologue, s'y perd complètement.

Né jouissant pour ainsi dire d'aucune audience à Montréal, l'art dit primitif possède néanmoins ses adeptes, ses collectionneurs à travers le monde. Dépouillé de sa valeur fondamentale esthétique, cet art devient le lieu d'une spéculation, une antiquité, une rareté. Mais qui sait si un jour, tel masque ne deviendra pas, par l'étude d'un scientifique, la clé de voute d'un mythe, d'une explication cosmique.

Ces réflexions vagabondes sur un art qui n'en est peut-être pas un dans notre réalité me vient suite à la visite d'une petite exposition que présente actuellement la galerie Bernard Desroches. On y retrouve un ensemble de statues, masques, objets utilitaires provenant du Zaïre, des statuette égyptiennes, des fragments de tissus coptes, des sculptures esquimaudes et des vases musulmans. L'éclectisme et le manque de renseignements précis concernant la datation par exemple et l'exacte provenance des pièces de cette présentation n'aide cependant pas le spectateur à s'y retrouver.

Toute la statuaire de l'Afrique ne se ressemble pas. Celle qui nous retient aujourd'hui vient des Balouba, ensemble de tribus qui occupent un territoire assez vaste au sud du

Zaïre et dont l'art ne possède pas une unité particulière. Le trait commun de l'art Balouba est le traitement arrondi des formes, un certain respect des proportions et une utilisation de la sculpture dans l'ustensile, l'outil, le vase, l'objet utilitaire. Également le bois brun très foncé des sculptures est patiné. Outre une belle collection de statues, statuette toute petites, votives probablement, l'exposition contient quelques masques étonnants et un certain nombre de couteaux aux manches de bois sculptés avec finesse.

Pour l'art égyptien, l'actuelle présentation nous montre surtout de petites statuette remontant aux dernières dynasties, quelques siècles avant notre ère et qui ne se comparent en rien aux chefs-d'oeuvre qu'on retrouve dans les grands musées européens. Sur leur petite taille nous restons songeurs quant à leur véritable utilité. Statuettes funéraires? Le problème fondamental qui entrave la compréhension de l'oeuvre est la méconnaissance du contexte social, culturel. En ce sens, chaque nouvel objet offert à notre investigation présente un défi.

La troisième partie, la plus efficace et cependant la plus intéressante de cette exposition sans prétention consiste en quelques pièces de tissu, de fragments de toiles d'art copte et datant du Ve et VIe siècle de notre ère. L'artiste copte voulant se distinguer du rayonnement hellénistique a élaboré une forme d'art qui s'inspire des sources grecques aussi bien qu'égyptiennes. L'hieratisme des postures des personnages s'enrichit d'une souplesse, d'un volume propre à la Grèce et d'une géométrie décorative préluide incertain à l'art musulman. Également l'influence de l'imagerie chrétienne orientale se fait sentir sur ces fragments, sur cet art qui aurait certainement pu fleurir en Égypte si les invasions musulmanes n'y avaient mis fin.

En dernier lieu, quelques sculptures esquimaudes complètent cette présentation avec quelques vases qualifiés d'islamiques mais dont le mauvais état de conservation nous interdit toute prétention quant à leur provenance exacte compte tenu du vaste territoire occupé par le monde islamique.

■ Art primitif du Zaïre et d'ailleurs. Galerie Bernard Desroches, rue Sherbrooke. Jusqu'à la fin du mois.



Galleries d'Art

Importants tableaux et sculptures
CANADIENS ET EUROPÉENS

NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ

GALERIE DOMINION

Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada

1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

frank furtado présente gilles vigneaault

du 14 sept. au 3 oct. à 20h.30

3 SEMAINES SEULEMENT

84 ouest, rue Ste-Catherine, angle St-Urbain
RESERVEZ MAINTENANT GUCHETS: 861-0563

Pour une pédagogie implosive

par
SERGE PROULX

Que peut-on faire pour transformer la pédagogie de manière à ce qu'elle puisse servir le projet d'une société autogestionnaire? Il faut d'abord chercher à bien cerner les mécanismes qui font que l'école, et plus tard, le cégep et l'université, vont réussir à "socialiser" l'enfant aux valeurs bourgeoises. Comment l'école va-t-elle réussir à faire en sorte qu'un petit québécois va apprendre à trouver intérieurement qu'il est important d'être "individualiste", "possessif", "compétitif", etc. tout en se niant à lui-même qu'il puisse être victime de ces "afreux" valeurs?

De manière à remplir efficacement sa fonction de socialisation de l'enfant — et par conséquent: de reproduction de son mode d'économie —, le système d'éducation doit entraîner l'enfant à faire le jeu de la société bureaucratique. Pour cela, un moyen sûr: il s'agit de bien lui apprendre qu'il trouvera le bonheur dans la consommation.

Le discours que sert l'école à l'enfant se trouve pénétré — en même temps que renforcé — par la télévision de masse. Ce médium constitue en effet le support dominant du discours publicitaire qui "matrque" psychiquement et physiquement le téléspectateur québécois en le retenant plus de quatre heures par jour devant son récepteur. C'est parce qu'il est téléspectateur que l'Américain — et par conséquent, le Québécois — est un consommateur.

Certaines découvertes du sociologue américain G. Gerbner montrent que c'est par le moyen de la télévision que la télévision intérieure les rôles de passivité dans des situations de violence. On peut dire qu'on intériorise de la sorte un modèle de soumission à l'autorité. Or, le discours de la télévision est perçu par le téléspectateur, comme discours de l'autorité. Mais c'est l'autorité d'un pouvoir tel qu'il veut bien se montrer. Le discours de la télévision n'est pas le miroir du monde: c'est le discours-reflet de la société bureaucratique de consommation de masse. Dans le cas des téléspectateurs qui regardent à un rythme de plus de deux heures par jour, il n'est pas exagéré de parler d'une véritable dépendance psychique et physique à l'égard de la télévision.

Le système d'éducation va donc venir renforcer la pénétration du discours de la télévision et de la publicité. Mais comment? En entraînant l'enfant à fonctionner mentalement selon une logique de la fragmentation dans l'acquisition de ses connaissances théoriques, techniques et pratiques.

Logique de la fragmentation et idéologie

Par la "logique de transmission" des connaissances qu'elle véhicule, l'école opère ainsi, de manière décisive, son travail d'agent de socialisation à la consommation. On laisse l'enfant se noyer dans une culture mosaïque, c'est-à-dire un magma de connaissances fragmentées et anecdotiques qui empêchent l'enfant (et l'adulte) de reconnaître le principal du secondaire dans l'information disponible. Cela l'entraîne dans une insatiabilité physique et psychique devant l'information: il développe ainsi le "besoin" d'en consommer toujours davantage.

La critique de la consommation de masse de l'information a conduit vers des pratiques de démythification des conditions de production de l'information. On peut songer par exemple, au mouvement américain propulsé par la problématique de la guerrilla télévisuelle, au phénomène québécois du Vidéo-graphie, aux pratiques d'intervention sociopolitique et socioculturelle au moyen du vidéo, en France, au Québec, aux USA, etc. Le travail critique prioritaire doit maintenant, aussi et surtout se traduire par des pratiques centrées sur l'utilisation effective de l'information actuellement disponible pour fins de libération sociale (personnelle et collective).

La logique de la fragmentation conduit l'enfant (et l'adulte) à chercher à oublier son "besoin" insatiable d'information dans l'ennui de la consommation d'objets standardisés dont la "valeur" éphémère est produite artificiellement par les "modes" et autres "jeux sociaux" qui ne servent qu'à reproduire la hiérarchie des normes et des statuts de la société bureaucratique. Cela amène l'enfant (et l'adulte) à adopter plus facilement des attitudes de peur, des comportements de contrôle ou de fuite. L'enfant, insécurisé par la culture mosaïque, va se réfugier dans le sentiment de propriété.

Cela, c'est la logique du système. Alors que faire pour que l'école ne véhicule plus cette logique de la fragmentation? Il faut que l'école, et plus tard l'université, puisse véhiculer un autre type de logique, radicalement anti-bureaucratique, à savoir: une logique de l'approfondissement propre à une

pédagogie implosive.

Pour un développement implosif

A la conception bureaucratique de la pédagogie, nous opposons un nouveau modèle, celui d'une pédagogie que nous qualifions d'implosive, n'ayant plus trouver, dans les qualificatifs usuels, un terme vraiment satisfaisant pour le décrire. Que signifie ce néologisme? Nous l'empruntons à Jacques Attali (1) qui l'utilise pour qualifier une conception du développement économique qui s'oppose radicalement au caractère explosif du développement du mode de production actuel. Pour les tenants du développement explosif, le critère des décisions se réduit au profit individualisé et individualiste de chaque unité de production. Cela implique le refus de la prise en compte de limites dans l'exploitation de la nature". A cette conception, s'oppose le développement implosif, c'est-à-dire celui qui prend comme critère de décision, "la croissance de la valeur d'usage produite sur et pour un territoire donné, dans une conception collective et spatiale du développement".

...Il y a une production explosive qui dégage le patrimoine, gaspille l'énergie et pervertit la communication; il y en a une autre, qu'Attali appelle implosive et qui, à l'inverse de cette expansion que l'on prône indistinctement, se propose d'améliorer le niveau d'information, de signification et d'utilisation, de "maximiser la valeur d'usage globale des biens existants sur un territoire et pour une collectivité économique donnée. Implosion veut dire qu'il y a des limites à l'intérieur desquelles se produit ce saut qualitatif de la croissance, qui est la seule clef de notre révolution possible." (2)

A ces deux visions économiques de la croissance correspondent deux conceptions pédagogiques divergentes. La distinction que propose Paul Bélanger à propos de l'éducation permanente, embrasse l'ensemble du champ pédagogique et coïncide tout à fait avec ce que nous nommons Pédagogie explosive et pédagogie implosive:

"Il y a sous-jacente à l'idée d'éducation permanente deux conceptions diamétralement

opposées. Une première, l'éducation permanente adaptative, se définit comme un prolongement sans fin d'une formation professionnelle initiale à réadapter sans cesse, une forme de rêve autoritaire condamnant l'ensemble des citoyens à se taire pour ne développer que leurs qualifications techniques. On attelle la population active vers des emplois trop souvent créés au gré des investissements étrangers.

La deuxième conception va certes dans le sens du développement des ressources humaines, mais s'axe aussi sur la démocratisation et la promotion des collectivités, sur la libération et l'autonomisation des citoyens; elle tient compte du droit des groupes d'hommes et de femmes à reprendre sans cesse le contrôle intellectuel de leur environnement." (3)

S'inspirant de la conception pédagogique explosive, les bureaucrates de l'éducation désirent orienter le maximum de programmes collégiaux et universitaires vers des objectifs de formation professionnelle. Pire: ils voudraient limiter cette dernière à la seule qualification technique. Et quand il s'agit de formation générale,

ils affichent une étrange conception du "déclassement" qui conduit à un modèle pédagogique centré sur l'acquisition superficielle et mosaïque, de connaissances parcellaires et fragmentées.

L'idéologie de la démocratisation

Utilisant un discours qui parle "d'accessibilité du plus grand nombre à l'éducation post-secondaire" et de "démocratisation de l'enseignement", les bureaucrates refuseront par exemple, aux responsables de programmes de construire un modèle pédagogique centré sur une acquisition rigoureuse et systématique de savoirs et de savoir-faire au moyen d'un cheminement "par année d'étude" pour l'étudiant.

Les bureaucrates de l'éducation désirent que l'étudiant ait un minimum de cours obligatoires dans un programme donné, que cet étudiant ait la liberté de choisir ses cours dans l'ordre qui lui convient, qu'il étale l'acquisition de ces connaissances sur la période de temps qu'il désire (à la limite, on peut mettre quinze

ans pour obtenir un baccalauréat spécialisé, à raison de 6 crédits par année). Cette conception pédagogique est homogène à la rationalité (irrationalité?) économique que tente d'instaurer le Pouvoir dans le secteur de l'éducation. On souhaite s'adapter à la clientèle toujours grandissante des adultes qui désirent suivre quelques cours à temps partiel.

Or cette pratique empêche le travail en profondeur. C'est le supermarché des "conserves de connaissances". Ce processus d'acquisition mosaïque de connaissances fragmentées renforce l'aliénation culturelle et politique dans laquelle la plupart des étudiants baignent déjà, en grande partie, en raison de l'omniprésence des mass média.

Une fausse liberté

Pour les bureaucrates de l'éducation, le "programme" est ainsi un amalgame de cours que l'étudiant suit selon ses goûts et ses disponibilités. Cette apparente liberté de choix face à une multitude de cours est, en fait, une fausse liberté. On réduit l'éducation à une forme raffinée de "com-

munication de masse" qui renforce l'idéologie dominante par un processus de parcellisation des connaissances et par l'expulsion de toute perspective critique. La "démocratisation de l'enseignement" ne passerait-elle pas plutôt — entre autres choses — par un système de grates scolaire et de salariat étudiant, de régionalisation dans l'organisation de la gestion pédagogique autour des unités véritables d'enseignement/recherche — professeurs, employés de soutien et étudiants impliqués dans des programmes particuliers — et d'insertion de ces artisans de l'université dans le milieu?

Autre pratique analogue des bureaucrates: au nom d'une conception du "déclassement multi-disciplinaire", ils obligent les responsables de programme à "ouvrir" un maximum de cours à des clients provenant d'autres programmes. Quelles sont les principales conséquences de cette pratique? L'hétérogénéité de clientèles conduit à une standardisation par le bas de la qualité de l'enseignement. Il se produit en outre, un phénomène de dépersonnalisation de la relation humaine

entre professeurs et étudiants, et entre les étudiants eux-mêmes.

Une pédagogie ouverte sur le milieu

Pour définir le modèle de la pédagogie implosive, reprenons les caractéristiques retenues par l'ICEA dans sa définition globale de l'éducation (4):

— L'orientation de l'éducation doit être fonction d'une stratégie de promotion collective autant qu'individuelle;

— L'éducation doit développer une conscience sociale et permettre à la majorité populaire d'identifier les causes économiques, politiques et sociales qui sont à la source de ses problèmes afin de susciter des projets de changement;

Suite à la page 16

(1) La parole et l'outil, PUF, 1975, p. 32.
(2) J.M. Domenach, "Lettre aux hommes de gauche", dans Le Nouvel Observateur, 9 juin 1975, p. 29.
(3) P. Bélanger, "Le fédéralisme et la rentabilité en éducation", dans Le Devoir, 9 août 1975, p. X.
(4) ICEA, RADIO-QUEBEC, POUR QUI?, 1974, p. 26.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Université du Québec à Montréal PROGRAMMES DE SCIENCES DE LA RELIGION

L'Université du Québec à Montréal est la seule institution universitaire québécoise à offrir un ensemble intégré d'études de premier et de second cycle dans la perspective d'une science de la religion interdisciplinaire et transcensionnelle.

A ce titre, elle offre des cours dans les domaines suivants:

- Phénomènes parareligieux: ésotérisme, parapsychologie, croissance personnelle.
- La religion au Québec: Amérindiens, catholicisme, groupes nouveaux.
- Les religions du monde: hindouisme, bouddhisme, islamisme, judaïsme, etc.
- Christianisme: nouveau testament et histoire de la culture chrétienne.
- Morale et religion.
- L'intervention religieuse: enseignement, animation, information.

La formation religieuse prépare aux tâches de l'enseignement, de l'animation et de l'information.

Programmes:

- Baccalauréat spécialisé en sciences religieuses.
- Baccalauréat spécialisé d'enseignement secondaire (sciences religieuses).
- Maîtrise ès arts (sciences religieuses).

Renseignements:
S'adresser à 282-7054 pour les baccalauréats ou à 282-7051 pour la maîtrise.

Admission:
Pour recevoir un formulaire de demande d'admission, téléphoner à 282-7161 ou s'adresser au:

**Service de l'admission
Bureau du registraire,
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
1187, rue de Bleury, local 2930
Case postale 8888, succursale A
Montréal, P. Québec
H3C 3P8**

ACADÉMIE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DANSE DE GRANDS BALLETS CANADIENS

Directrice: Ludmilla Chiriaeff

Ballet classique, jazz
Danse moderne

AUDIENCES ET INSCRIPTIONS

9, 10 septembre 15 à 20 heures
11 septembre 9 à 13 heures

la saison 1976-77 commence le 13 septembre

5022 Coolbrook Renseignements: 489-4959

Permis no 749887 du ministère de l'éducation

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET ÉDUCATION PERMANENTE

COURS DU SOIR	SESSION AUTOMNE 1976
ARTS:	
510-101 Organisation picturale I	mercredi
510-201 Organisation picturale II	mercredi
520-101 Histoire de l'art et esthétique I	lundi
530-900 CINEMA: Langage et analyse filmiques	mardi
LETTRES:	
604-201 ANGLAIS	lundi
604-301 ANGLAIS	jeudi
607-101 ESPAGNOL élémentaire I	mardi
607-301 ESPAGNOL intermédiaire I	mercredi
601-202 FRANÇAIS Théâtre	mardi
601-302 FRANÇAIS Roman	mercredi
601-402 FRANÇAIS Essai	lundi
601-902 FRANÇAIS: Éléments de linguistique	jeudi
601-122 FRANÇAIS: Poésie québécoise	
MATHÉMATIQUES:	
201-101 Init. aux mathématiques appliquées	mardi et jeudi
SCIENCES HUMAINES:	
381-901 ANTHROPOLOGIE: Orig., évol. de la culture	mercredi
383-915 ÉCONOMIQUE: Initiation à la vie econ.	mardi
320-111 GÉOGRAPHIE physique	jeudi
330-951 HISTOIRE du Québec (1867 - nos jours)	mercredi
340-101 PHILOSOPHIE: Init. au projet philosophique	mercredi
340-301 PHILOSOPHIE: La condition humaine	mercredi
340-401 PHILOSOPHIE: La conduite humaine	mercredi
385-940 POLITIQUE: Init. à la vie politique	lundi
350-901 PSYCHOLOGIE: Développement de la personne	lundi
387-962 SOCIOLOGIE: Init. à la société	jeudi

Début des cours: Semaine du 13 septembre

Renseignements, demande de prospectus:
Secrétariat de l'éducation permanente
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3 Tél.: 381-4253

Permis Ministère de l'Éducation
Aide financière: Ministère des Affaires Sociales, Bourses Gouvernement françaises.

AVANTAGES: piscine et gymnase.

ÉCOLE PASTEUR INC.

Fondée en 1956

ADMISSION A 1 AN ET DEMI

11303, ave Edger
5240 et 5320, rue Amos
Montréal-Nord
Téléphone: 322-6123

École française mixte

ÉDUCATION AUX ADULTES

cours du soir

AUTOMNE 76

106 cours offerts

Administration	24 cours
Informatique	9 cours
Secrétariat	13 cours
Sciences	19 cours
Sciences humaines	30 cours
Arts et Lettres	13 cours
Langues	12 cours

Pour obtenir l'offre de cours détaillée, téléphonez à Mireille Boitel ou Laurence Gablain à 376-6310.

MAIS AUSSI...

Profitez du Centre de Références et d'Informations. A votre service pour l'aide pédagogique. Suzanne Payette et Gilles Lavoie vous aideront à trouver réponses à vos questions.

Période d'inscription: du 9 au 25 août

Début des cours: 13 septembre

Éducation aux Adultes, CEGEP Rosemont, 6400 - 16e Avenue, Rosemont Montréal, P.Q. 376-6310

le CEGEP, ça vous appartient aussi.

CONSERVATOIRE LASSALLE

FONDÉ EN 1908

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLOCUTION ET DE DICTION FRANÇAISE
PERMIS 749569

COURS DU SOIR
CULTURE PERSONNELLE POUR ADULTES

AUCUN EXAMEN D'ENTRÉE
OPTIONS: ART ORATOIRE
ART DRAMATIQUE

DÉBUT DES COURS - 13 SEPTEMBRE

DÉPLIANTS ENVOYÉS SUR DEMANDE
1290, RUE SAINT-DENIS
288-4034

POUR LES 15-17 ANS
PROGRAMME D'ÉTUDE SPÉCIAL
COURS DU VENDREDI - 17 HEURES

AUCUN EXAMEN D'ENTRÉE
ATELIER D'ANIMATION
EN ART DRAMATIQUE

DÉBUT DES COURS: 10 SEPTEMBRE

Université du Québec à Montréal FAMILLE DES SCIENCES

Programmes offerts pour la session d'automne 1976

L'UQAM acceptera jusqu'au 31 août prochain des candidatures à temps partiel pour la session d'automne 76 dans les programmes suivants:

Famille des sciences

Baccalauréat spécialisé en sciences (chimie)
Baccalauréat spécialisé d'enseignement secondaire (chimie)
Baccalauréat spécialisé en sciences (mathématiques)
Baccalauréat spécialisé d'enseignement secondaire (mathématique)

Baccalauréat spécialisé en sciences (physique)
Baccalauréat spécialisé d'enseignement secondaire (physique)
Baccalauréat spécialisé en sciences (géologie)
Baccalauréat spécialisé en sciences (géographie physique)
Baccalauréat spécialisé d'enseignement professionnel (technique de la mécanique)
Baccalauréat spécialisé d'enseignement professionnel (électrotechnique)

Conditions d'admission:
Détenteurs d'un DEC
Est admis à l'un de ces programmes, le candidat détenteur d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Adultes
Peut être aussi admis, le candidat-adulte âgé d'au moins 23 ans qui possède des connaissances et une expérience pertinentes.

Date-limite de présentation des demandes d'admission, le mardi, 31 août 76.

Programmes ouverts aux étudiants à temps partiel.
Pour renseignements supplémentaires, téléphonez à: (514) 282-7161

Les formulaires de demande d'admission peuvent être obtenus auprès du Service de l'admission et les demandes d'admission doivent être envoyées à:

**L'Université du Québec à Montréal
Bureau du registraire, Service de l'admission
1187, rue de Bleury, Suite 2930
Case postale 8888, Succursale "A"
Montréal, Québec H3C 3P8**

**courrier
des
lettres et des arts**

Une dénonciation aussi émotive?

M. André Leroux,
LE DEVOIR a toujours maintenu la qualité de sa réputation par sa rigueur intellectuelle. Les éditorialistes, analystes et reporters prennent soin d'analyser le plus honnêtement possible les données mises à leur disposition. Je m'interrogeais depuis longtemps sur votre valeur réelle à l'intérieur de ce journal. Je n'ai plus à le faire: vous nous avez fait la démonstration de votre compétence samedi dernier.
Je dois vous avouer que je ne vous lisais plus depuis un certain temps. Je trouvais votre style trop pédant. Pourtant j'ai lu votre article en extenso; je ne sais trop pourquoi; peut-être était-ce la mise en page?
Venons-en au fait: notre désaccord porte principalement sur la critique du film d'André Forcier "L'eau chaude, l'eau froide". Permettez-moi de vous plagier en vous faisant remarquer que votre critique est "irritante par ses aspects arbitraires". Je ne crois pas avoir lu une dénonciation aussi émotive; elle sent manifestement la rancune contre quelqu'un qui a beaucoup plus de talent que vous.
Vous soulignez que le film est un exercice sans véritable point de vue... sur la vie quotidienne. La vision de la vie quotidienne n'est-elle pas un point de vue? Vous laissez ensuite croire que le film est dépourvu de tout élan de tendresse; vous avez certes oublié l'a-

mour passionné de Julien pour Carmen, celui de Mademoiselle Vanasse pour Amédée Croteau. Il n'est point surprenant, dans ces conditions, que vous n'avez pas vu le même film que le public. Je me console au moins du fait que Luc Perreault et Serge Dussault soient radicalement en désaccord avec vous dans leurs critiques (La Presse).
Vous vous en prenez aux sources du recrutement social des personnages: "ces minables aliénés", dites-vous. L'aliénation n'est-elle pas la réalité la plus violente? Voilà un véritable point de vue; nier cette aliénation c'est affirmer une conception bourgeoise très fascinante.
Au lieu de louer les distributeurs canadiens (P.11) alors que le problème primordial du cinéma québécois est justement sa distribution, au lieu de nous faire perdre notre temps en écrivant des articles dénonciateurs qui n'ont pas plus de crédibilité que ceux que propage une certaine extrême gauche dogmatique, il serait grandement temps que vous délaissiez votre approche littéraire et que vous approfondissiez votre approche cinématographique; au fait, en avez-vous déjà vraiment une?
Michel PRATT,
étudiant en études
cinématographiques
U de M
Longueuil, le 17 août 1976

La hargne de "petit monsieur"

M. André Leroux,
Votre appréciation du film "L'eau chaude, l'eau froide", paru samedi dernier, est pour le moins injuste. On croirait y reconnaître les symptômes d'une sainte colère.
Personne n'a jamais parlé de génie. On a parlé de bon film et même de meilleur film, mais pas de génie; et je me demande si vous n'introduisez pas cette dimension élitique qu'afin d'assouvir plus facilement votre hargne de "petit monsieur".
Ce qui est malhonnête c'est justement d'introduire de telle notion avec l'unique dessein de détruire. C'est là, je le crains, la manifestation d'un esprit réactionnaire totalement obscurci par son obsession.
Vous avez été encore malhonnête par vos omissions. Vous évitez de dire que tout comme "Bar Salon", l'an passé, la présentation de "L'eau chaude, l'eau froide" a été suivie par les applaudissements chaleureux des spectateurs d'Ottawa 76.
Forcier sait "voir vivre" ses personnages dans les plus petits détails qui font la vraie réalité des êtres. Il transmet la fragilité de leur vie intérieure toujours en balance entre l'exaltation et leur point de rupture.
Au-delà du spectacle bariolé, les

films d'André sont l'expression d'une infinie tendresse. On a écrit: "L'eau chaude... c'est l'âme d'un peuple". Forcier a un regard bien à lui, à la fois cruel et tendre, mais dans lequel l'émotion est toujours présente.
Il n'y a que vous qui ait vu de l'insensibilité dans ces films. On croirait à vous lire que vous voulez assouvir une vengeance contre la vie que vous ne pouvez saisir en vous attaquant aveuglément à celui qui, lui, sait la saisir avec plénitude. Tout cela est glacial et me semble la manifestation des derniers soubresauts d'une pensée réactionnaire en décrépitude dont la médiocrité seule peut expliquer sa volonté d'abattre un jeune cinéaste dont l'oeuvre est le symbole du renouveau dans le cinéma Québécois.
Vous nous promettez pour la première du film en octobre, une nouvelle douche froide. J'espère que vos lecteurs sauront comprendre avec quel esprit "biaisé et obtus" vous pratiquez votre métier.
Vous auriez intérêt à retrouver un peu plus d'objectivité si vous voulez continuer à mener une vie de "juste" et vous éteindre un jour "en odeur de sainteté".
Jean DANSEREAU,
producteur de
"Bar Salon".
Jonquière, le 18 août 1976.

**RECHERCHE
UN TRAVAILLEUR SOCIAL**

FONCTION:
Travail direct auprès de patients, en majorité, francophones admis aux programmes psycho-sociaux offerts par le Centre à sa clientèle de handicapés physiques et mentaux. Exercice de la fonction dans le cadre d'une équipe multidisciplinaire bilingue.

EXIGENCE:
B.S.S. ou M.S.S., éligibilité ou appartenance à la corporation des t.s.. Minimum de 2 ans d'expérience en milieu médical ou psychiatrique. Connaissance de Montréal et de ses ressources. Bilinguisme et permis de conduire.

SALAIRE:
Échelle de la convention collective.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate

CONTACT:
Mme L. Poteet, M.S.S., t.s.
Directrice Service Social
7005, Boul. de Maisonneuve O.
Tél.: 487-1770 local 274

DIOCÈSE DE ST-JEAN

requiert les services d'un

PRÊTRE

pour l'animation pastorale dans une école secondaire polyvalente.

Les candidats sont invités à faire parvenir leur demande ainsi que leur curriculum vitae avant le 26 août au:

Directeur du personnel
Centre diocésain
740, boul. Ste-Foy
Longueuil, Qué.

Voir autres
Carrières
et Professions,
en pages 18 et 19

La Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier
requiert les services

- a) un enseignant en agrotechnique
- b) un enseignant en débousselage

QUALIFICATIONS:

AGROTECHNIQUE: Agronome ou technicien en agrotechnique.
DÉBOUSSELAGE: 3 ans d'expérience industrielle.

Les candidats intéressés devront communiquer par téléphone au:

(514) 348-4951 poste 215
(Monsieur Robichaud)

CLSC BASSE-VILLE
Centre Local de Services Communautaires

PROGRAMME D'HYGIÈNE INFANTILE

MÉDECIN

FONCTION:

- Travaille en collaboration avec une équipe multidisciplinaire à la réalisation d'un programme d'Hygiène infantile par:
 - un suivi en consultation dans le cadre du programme des enfants identifiés comme étant plus spécifiquement à risque;
 - des consultations curatives selon les besoins.
- Participe à la surveillance et à l'amélioration de la qualité des diagnostics et des soins à l'intérieur du programme et participe au perfectionnement du personnel à cet effet.
- Participe à l'évaluation critique du programme.

EXIGENCES:

- Être médecin omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins, posséder de préférence une expérience en pratique pédiatrique.
- Être intéressé et apte à composer avec d'autres professionnels sociaux et médicaux.
- Être intéressé et capable de développer une approche nouvelle auprès des infirmières et des usagers.
- Avoir une connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.

TRAITEMENT:

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales en vigueur dans les Centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.).

INFIRMIÈRES (2)

FONCTIONS:

- Participe à l'exécution d'un programme de prévention pour la population infantile 0-5 ans du territoire de la basse-ville.
- Dispense des soins préventifs et curatifs dans les limites de sa compétence, à domicile et au C.L.S.C.
- Remplit les fonctions de dépistage, d'enseignement et de référence dans le cadre des consultations d'Hygiène infantile.
- Participe à l'évaluation critique du programme.

EXIGENCES:

- Être détentrice d'un permis de l'O.I.P.Q.
- Avoir une expérience pertinente de travail en pédiatrie ou encore dans des programmes de prévention infantile.
- Faire preuve d'initiative dans l'organisation du travail.
- Avoir de la facilité et de l'intérêt à travailler en équipe avec d'autres professionnels.
- Avoir la préoccupation d'élargir le rôle traditionnel de l'infirmière et être prête à participer à une période de formation à cet effet.
- Avoir une connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.

TRAITEMENT:

Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

SECRÉTAIRE MÉDICALE

POUR L'ÉQUIPE DE 1ère LIGNE

FONCTION:

- Travail général de secrétariat pour une équipe d'intervenants (médicaux et sociaux).
- reçoit et dépose le courrier.
- Rédige la correspondance de routine.
- Transcrit au dactylographe des lettres et des dossiers.
- Inscrit les nouveaux usagers.
- Apporte une aide technique à l'équipe médicale et sociale.
- Exécute un travail diversifié auprès des intervenants.

EXIGENCES:

- Être détentrice d'un diplôme de secrétariat (cours d'organisation administrative et de terminologie médicale) ou l'équivalent.
- Posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience dans un milieu similaire.
- Les personnes qui résident dans la basse-ville de Québec recevront une attention particulière.

TRAITEMENT:

Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

SECRÉTAIRE MÉDICALE

HYGIÈNE INFANTILE

FONCTION:

- Travail général de secrétariat pour le programme Hygiène infantile.
- Responsable de:
 - l'inscription des usagers
 - sortie et préparation des dossiers
 - prise des rendez-vous
 - relances téléphoniques
 - préparation des formules de laboratoire
 - réaction de la correspondance de routine.
- Elle participe avec l'équipe à la bonne organisation technique du programme.

EXIGENCES:

- Être détentrice d'un diplôme de secrétariat (cours d'organisation administrative et de terminologie médicale) ou l'équivalent.
- Posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience dans un milieu similaire.
- Les personnes qui résident dans la basse-ville de Québec recevront une attention particulière.

TRAITEMENT:

Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

ÉCONOMISTE

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS
150, AVENUE DES COMMANDEURS LÉVIS, QUÉBEC.
G6V 6P8

La division études économiques et sociologiques de la fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins cherche présentement à combler un nouveau poste d'économiste.

Le rôle de cette division consiste à effectuer des études en vue de mieux connaître, d'apprécier l'évolution économique et sociale québécoise, canadienne et étrangère, d'en évaluer et prévoir les conséquences au niveau de l'évolution des Caisses Populaires.

Les principales fonctions de l'économiste seront centrées sur de la recherche, portant notamment sur la conjoncture économique et les institutions financières ainsi que leurs activités dans le domaine de l'épargne et du crédit (I.E. politiques monétaires, structures de crédit, évolution des taux d'intérêt...). Plusieurs études se feront au sein d'équipes multidisciplinaires.

Les candidats devraient posséder une maîtrise en sciences économiques, avec spécialisation en monnaie et banque et/ou conjoncture ainsi qu'une expérience d'environ trois années en recherche.

L'entreprise offre un salaire concurrentiel, un plan complet d'avantages sociaux et des conditions de travail intéressantes.

Lieu de travail: Lévis

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er septembre 1976, à la Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins, La Direction du Personnel, 150 avenue des Commandeurs, Lévis, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE
requiert les services

D'ENSEIGNANTS
pour l'année scolaire 1976-77

POLYVALENTE MANICOUTAI, SEPT-ÎLES

(secondaire III, IV et V)

- Formation humaine et chrétienne (régulier, professionnel) 2 postes
- Physique et mathématiques (secteur anglais) 1 poste
- Musique, arts plastiques et sciences humaines (secteur anglais) 1 poste
- Hydrothermie (soudure) 1 poste
- Mécanique ajustage 2 postes
- Électricité de construction 1 poste
- Diésel et machinerie lourde 1 poste
- Anglais (secteur professionnel) 1 poste
- Mathématiques (régulier et professionnel) 2 postes
- Dessin technique 1 poste

- Arts plastiques et géographie 1 poste
- Initiation à la technologie 1 poste
- Initiation aux sciences physiques et anglais 1 poste
- Physique 1 poste

ÉCOLE MONSIEUR LABRIE, HAVRE ST-PIERRE

- Chimie et physique 1 poste
- Arts plastiques et français 1 poste

CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT

- Chimie et physique 1 poste

ÉCOLE NOTRE-DAME DE SCHEFFERVILLE

- Enfance inadaptée - Initiation au travail (garçons) 1 poste
- Enfance inadaptée - Récupération (garçons) 1 poste

ÉCOLE ST-THOMAS D'AQUIN GAGNON

- Mathématiques 1 poste
- Anglais 1 poste

POLYVALENTE JEAN DU NORD SEPT-ÎLES

- Anglais (secondaire I) 1 poste

ÉCOLE TORTELLIER, PORT CARTIER

- Sciences religieuses (secondaire III et IV) 1 poste

EXIGENCES: Détenir une qualification légale du Ministère de l'Éducation.

Un représentant de la Régionale du Golfe sera à:

MONTRÉAL

les 25 et 26 août 1976

CENTRE DE MAIN D'OEUVRE PROFESSIONNEL,
PLACE DE LA BOURSE,
(MÉTRO CARRÉ VICTORIA)
800 PLACE VICTORIA
SUITE 904
MONTRÉAL

POUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONER ENTRE 9 HEURES LE MATIN ET 4H30 L'APRÈS-MIDI À M. GEORGES ROGERS (514) 283-5235

QUÉBEC

le 27 août 1976

BUREAU QUÉBÉCOIS DE PLACEMENT DES INSTITUTEURS, COMPLEXE "G"
1035 DE LA CHEVRÔTIÈRE
7E ÉTAGE,
QUÉBEC

POUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONER ENTRE 8H30 ET 4H00 DE L'APRÈS-MIDI À: MME ALINE BOURGALTY (418) 643-8465

Si vous ne pouvez vous y rendre, communiquez à frais virés avec le SERVICE DU PERSONNEL de la C.S.R. DU GOLFE à Sept-Îles lundi le 30 août entre 8h00 et 19h30 au no de téléphone (418) 968-9901.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

La Commission Scolaire de JOUTEL-MATAGAMI

(niveau élémentaire)
requiert les services de

DEUX (2) ENSEIGNANTS

pour l'année scolaire 1976-77

Niveau:
Un (1) enseignant en 7ème année
Un (1) spécialiste en éducation physique

Qualifications requises:
Être légalement qualifié.

Endroit:
Matagami

Conditions de travail:
Selon la convention collective,
— prime d'éloignement
— indemnité de résidence tel que stipulé dans la politique de logement de la commission.

Les candidats sont priés de bien vouloir communiquer avec:

M. Bernard Le Régent
directeur général
Tél.: (819) 739-4361

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

Mademoiselle Francine Marquis
Secrétaire de direction
C.L.S.C. Basse-Ville
355, rue Marie de l'Incarnation
Québec 8, Qué. (418) 687-2330

Offre d'emploi
POUR UN
AGENT D'AFFAIRES SYNDICAL

POSTE:
Nous recherchons les services d'un Agent d'affaires régional, intéressé aux relations de travail au sein de la fonction publique du Canada. Le titulaire sera appelé à exercer au sein d'un syndicat dynamique. Il doit participer à l'accomplissement des diverses fonctions de l'Association dans la région du Québec.

LE CANDIDAT
Grade universitaire ainsi qu'une certaine expérience dans un domaine pertinent, avec une responsabilité croissante ou l'instruction, la formation et l'expérience égales à une formation secondaire et un nombre suffisant d'années dans un travail pertinent. Doit s'exprimer en français, posséder connaissance pratique de l'anglais.

SALAIRE
\$16.700 - \$20.090 suivant les qualifications et expérience prouvée.
Le poste à remplir est à Montréal mais comporte de nombreux déplacements à travers la Province. Pour renseignements complémentaires ou pour faire parvenir votre demande, jointe à votre curriculum vitae, écrire à:

Dossier 2645
LE DEVOIR
C.P. 6033
Montréal - H3C 3C9

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 13 septembre 1976.

INGÉNIEUR D'USINE
Entretien

Nous recherchons un ingénieur d'usine expérimenté qui sera chargé d'assurer les services de génie pour un ensemble important de bâtiments, de centres de distribution et d'installations de production.

Ayant sous sa responsabilité deux ingénieurs de projets et quatre techniciens spécialistes, l'ingénieur d'usine devra préparer les plans et devis de divers projets, évaluer les coûts et le temps pour ces travaux et élaborer des plans de soumissions pour les contracteurs externes.

Le candidat sera un ingénieur diplômé, bilingue, ayant de 3 à 5 ans d'expérience dans le secteur industriel.

Nous offrons un excellent salaire de départ et une gamme complète d'avantages sociaux.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à l'adresse ci-après:

Service d'embauche
STEINBERG LIMITÉE
1500, Avenue Atwater
Bureau 1105
Montréal, Québec
931-3538
discrétion assurée



HYDRO-QUÉBEC

Direction Embauchage
Hydro-Québec
C.P. 6106
Montréal, P.Q.

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

CONCOURS: 76-226-7-J-1

Fonctions:

- Aider les usagers des ordinateurs dans les domaines suivants: dépannage, ("debugging"), choix d'un langage, organisation des fichiers, conseils sur la structure de leur système, optimisation, etc.
- Expliquer l'utilisation des programmes utilitaires et en produire de nouveaux.
- Étudier les méthodes et les besoins des usagers et faire des recommandations aux équipes de travail.
- Découvrir et documenter les problèmes du système d'exploitation (O.S.).

Exigences:

- Détenir un Baccalauréat en Informatique ou un diplôme de CEGEP avec deux (2) ans d'expérience.
- Avoir une bonne connaissance du système IBM 370, du JCL, des techniques des mises au point des programmes et d'au moins, deux (2) langages de programmation parmi les suivants: FORTRAN, COBOL, ASSEMBLER, MARK IV.

Lieu de travail: Montréal

INGÉNIEUR - GÉNIE ÉLECTRIQUE

CONCOURS: 76-225-7-J-1

Fonctions:

- Élaborer des avant-projets et des projets de commande, mesure et protection et des automatismes locaux pour de nouveaux postes et pour des additions ou modernisations de postes existants.
- Contrôler le contenu et le coût de ses projets et en suivre la programmation.
- Coordonner, le travail de projecteurs d'autres disciplines et être le porte-parole de son groupe auprès des autres directions de l'entreprise.
- Analyser techniquement et économiquement les soumissions pour des tableaux de commande, mesure et protection et faire les recommandations appropriées.
- Participer à l'élaboration des normes et renseignements techniques de sa discipline.
- Diriger la partie technique du travail effectué par les dessinateurs assignés à ses projets.

Exigences:

- Détenir un diplôme en génie électrique et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Posséder des aptitudes particulières en conception, synthèse et élaboration de systèmes.
- Parler et écrire correctement le français et connaître l'anglais.

Lieu de travail: Montréal

N.B.: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible avant le 1er septembre 1976 en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe et sur leur curriculum vitae

Carrières et Professions



INGÉNIEUR D'ÉTUDES

Devra avoir de l'expérience en électronique avec formation dans la conception de la logique reliée à l'utilisation des mini-ordinateurs pour les applications de contrôle.

Le candidat choisi devra avoir un diplôme d'ingénieur en électricité. La fonction de l'ingénieur d'études consiste à développer les principes de conception pour le matériel et les systèmes de signalisation, fournir les analyses et solutions techniques aux problèmes des systèmes et développer les procédés d'entretien et d'inspection.

Le salaire, à être négocié, sera basé sur l'expérience et les connaissances. Le salaire annuel variera entre \$18,224 à \$21,439.

Faire sa demande par écrit à:

Chef du Personnel - Ingénierie
935 ouest, rue Lagacetièrre,
Montréal, Québec
H3C 3N4

INSTITUT des SOURS de CHARLESBOURG Inc.

recherche les services d'un

DIRECTEUR des SERVICES ADMINISTRATIFS

Localisation de l'établissement: En banlieue de Québec.

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:

Nous desservons une clientèle de 250 handicapés sensoriels atteints de surdité. La clientèle suit un programme scolaire et des apprentissages de réadaptation et d'éducation.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

Directeur général

SOMMAIRE DES FONCTIONS:

- Diriger les activités de son directeur.
- Préparer et administrer le budget de l'établissement.
- Superviser et contrôler les services des finances et du personnel.
- Superviser et contrôler la gestion des services auxiliaires.
- Autoriser les achats et superviser la gestion des stocks.
- Préparer les rapports et statistiques officiels.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire en administration ou formation équivalente avec expérience pertinente en gestion administrative et comptable.
- Connaissance du fonctionnement des établissements parapublics souhaitable mais non essentielle.

RÉMUNÉRATION:

En fonction de l'expérience et des qualifications et selon la politique de rémunération des cadres du Ministère des Affaires sociales.

FERMETURE DU CONCOURS:

Faire parvenir votre candidature et votre curriculum vitae avant le 25 août 1976, à l'adresse suivante:

Comité de sélection,
Institut des Sourds de Charlesbourg Inc.
a/s Hervé Gouger, c.s.v.
Directeur général,
1550, rue St-Viateur,
Charlesbourg-Est, Québec

C.L.S.C. des Mille-Îles

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Fonctions:

- mandaté par le conseil d'administration, le candidat verra à l'administration générale du C.L.S.C.
- en fonction des besoins du milieu, des orientations du conseil d'administration, il sera responsable du fonctionnement du C.L.S.C. avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire: planification, coordination, administration et évaluation des activités.
- il devra établir le lien entre le conseil d'administration et le personnel tout en s'assurant que le conseil d'administration dispose de toutes les informations requises pour prendre des décisions éclairées
- il devra assurer la circulation de toutes les informations et faire le lien entre la population, les groupes du milieu, les établissements du réseau et le ministère des affaires sociales.

Exigences:

- Le candidat(e) devra avoir les qualités suivantes:
 - **scolarité universitaire**, de préférence en sciences humaines, ou sciences sociales, ou administration, ou expérience jugée pertinente.
 - **expérience pratique** valable dans un poste semblable impliquant des fonctions de direction et de coordination.
 - **connaissance** suffisante du réseau des affaires sociales et de la réforme sociale au Québec
 - **être capable** d'animer une équipe multidisciplinaire et d'en coordonner les activités en suscitant une prise en charge chez chacun de ces membres
 - **avoir de la facilité** à communiquer tant avec les individus qu'avec les groupes.

Salaire:

Selon les normes du M.A.S. et selon les qualifications et l'expérience.

Le curriculum vitae des candidat(e)s doit parvenir avant le 20 septembre 1976 au:

C.L.S.C. DES MILLE-ÎLES
a/s Président du jury de sélection
7355 boul. Lévesque E.
Ville de Laval, P.Q.

COLLÈGE PRIVÉ

RECHERCHE

INSTITUTEURS(TRICES)

Maternelle et élémentaire

— Permis du ministère exigé.

Téléphonez à **933-7735**

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-2/76

POSTE:

DIRECTEUR DU BUREAU DE VILLE-MARIE

ENDROIT:

Ville-Marie.

FONCTIONS:

Assumer la distribution des programmes décentralisés de services sociaux spécialisés pour la zone de Ville-Marie.

EXIGENCES:

- Baccalauréat universitaire en service social ou en sciences humaines;
- expérience de travail de 2 ans;
- aptitudes à diriger une équipe de travail;
- connaissances des services sociaux.

CONDITIONS:

- Selon la structure de rémunération des cadres du Ministère des Affaires Sociales;
- bénéfices sociaux et autres conditions d'emploi des cadres du Centre de Services Sociaux du Nord-Ouest Québécois.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

Adresser toute demande avant le 31 août 1976, avec un curriculum vitae à:

Le Directeur général,
Le Centre de Services Sociaux du Nord-Ouest Québécois,
282, 1ère Avenue Est,
AMOS, Qué.
Amos, le 9 août 1976.



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

PSYCHOLOGUE

LIEU DE TRAVAIL: Polyvalente Jean-du-Nord, Sept-Îles

NATURE DU TRAVAIL: Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES: Le psychologue effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail de son secteur en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la Commission. Il est chargé de l'application de cette politique.

Le psychologue rencontre les élèves, individuellement ou en groupe, il leur administre au besoin des tests d'intelligence, de personnalité et certains tests spécifiques. Il est chargé de leur rééducation et de leur réadaptation. Au besoin, il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.

Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités, en particulier pour des classes spéciales; il assiste et conseille les administrateurs, les enseignants et les parents et leur communique les rapports appropriés. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire. Il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur.

Il peut se voir confier toute autre responsabilité inhérente à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES: Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en psychologie, avec option appropriée.

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible.

RÉMUNÉRATION: Selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

CHANTAL MARTEL-BÉLAND,
Service du Personnel,
30, rue Comeau, Sept-Îles, Québec.

FIN DU CONCOURS: le 31 août 1976

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

CHEF D'ÉQUIPE

·AU SECTEUR FAMILLE - ENFANCE

Numéro du concours: 312

Endroit: La Pocatière

Statut: professionnel - temps complet

Supérieur immédiat: Directeur de filiale

Responsabilités

- Participer à la planification, à l'organisation et au contrôle des activités professionnelles de son secteur.
- Assurer au moyen de la supervision et de la consultation, l'encadrement professionnel des praticiens du secteur.
- Participer à l'identification des besoins des usagers ainsi qu'à l'élaboration et à l'évaluation des programmes se rapportant au secteur.
- Informer, traduire et interpréter à son équipe les politiques et éléments de programmes touchant l'enfance et la famille.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire terminal en service social.
- Posséder 3 années d'expérience pertinente
- Avoir des aptitudes à diriger une équipe.
- Disposer d'une automobile et pouvoir l'utiliser pour les besoins de son travail.

Rémunération:

Selon les échelles de salaire en vigueur au C.S.S.Q.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service, en indiquant le numéro du concours, avant le 4 septembre 1976, à:

Direction des Ressources Humaines
999, de Bourgogne
Bureau 211,
Ste-Foy, Québec

Voir autres Carrières et Professions, en pages 17 et 19



Centre de Services Sociaux de l'Outaouais

POSTE OUVERT

POSTE:

DIRECTEUR

ENDROIT:
SERVICE ADOPTION

FONCTIONS:
Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des services sociaux dans le service adoption du territoire desservi par l'établissement.

QUALIFICATIONS:
Diplôme 1er cycle en service social ou l'équivalent; et deux années d'expérience pertinente.

SALAIRE:
Selon la politique salariale du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 4 septembre 1976 au:

Service des Ressources Humaines,
C.S.S. de l'Outaouais,
105, boul. Lacroix-Coeur,
Hull, Québec J8X 1C5

RECHERCHISTES

La Chambre de commerce du district de Montréal recherche deux personnes capables d'exercer les responsabilités de chercheur.

FONCTIONS:
Sous la responsabilité du directeur de la recherche, les candidats devront élaborer les dossiers et préparer les documents nécessaires aux prises de position de la Chambre, ce qui supposera à l'occasion l'identification de personnes-ressources et l'animation de comités. Un des deux candidats devra également participer à la rédaction du bulletin bi-mensuel de la Chambre.

EXIGENCES:
Un diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines, de préférence en économique, en sciences politiques ou en relations industrielles. Les candidats devront également posséder une excellente connaissance du français et une aptitude à rédiger dans cette langue.

TRAITEMENTS:

Selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Le secrétaire
La Chambre de commerce du district de Montréal
1080, côte du Beaver Hall
Montréal H2Z 1T1



Directeur des communications
Rectorat

FONCTIONS:

Sous l'autorité du recteur, le directeur des communications est responsable d'élaborer et de proposer à l'université une politique d'ensemble concernant les communications internes et externes, d'assurer l'application de cette politique et la coordination des actions de communication. Il est responsable en particulier des secteurs suivants: information, hebdomadaire Forum, relations avec les associations de diplômés et avec la presse écrite et parlée.

QUALIFICATIONS:

- formation universitaire;
- expérience dans le domaine des mass-médias ou des relations publiques dont au moins cinq (5) années à un niveau supérieur (de préférence dans un secteur public ou parapublic);
- la connaissance du milieu universitaire sera considérée comme un avantage.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au complet au:

Recteur
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128
Montréal, Qué.

INSTITUT des SOURS de CHARLESBOURG Inc.

recherche les services d'un

DIRECTEUR-ADJOINT

aux SERVICES ÉDUCATIFS

Localisation de l'établissement: En banlieue de Québec

TYPE DE CLIENTÈLE:
L'établissement dessert 250 handicapés sensoriels sourds et leur dispense des services éducatifs et de réadaptation.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

Directeur des services éducatifs

SOMMAIRE DES FONCTIONS:

- Diriger et contrôler les programmes de réadaptation.
- Superviser la vie résidentielle des bénéficiaires.
- Diriger le travail du personnel affecté à la clientèle.
- Tenir le dossier des bénéficiaires à jour.
- Assister son supérieur immédiat dans la gestion du directeur.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire en sciences du comportement ou de l'éducation ou formation suffisante avec expérience pertinente de la gestion de la réadaptation pour des clientèles handicapées.
- Connaissance du fonctionnement des établissements para publics.

RÉMUNÉRATION:

En fonction de l'expérience et des qualifications et selon la politique de rémunération des cadres du Ministère des Affaires sociales.


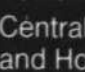
FERMETURE DU CONCOURS:

Faire parvenir votre candidature et votre curriculum vitae avant le 25 août 1976, à l'adresse suivante:

Comité de sélection
Institut des Sourds de Charlesbourg Inc.
a/s Hervé Gouger, c.s.v.
Directeur général
1550, rue St-Viateur,
Charlesbourg-Est, Québec

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en pages 17 et 18

 Société centrale d'hypothèques et de logement  Central Mortgage and Housing Corporation

Les postes de la S.C.H.L. sont également offerts aux hommes et aux femmes. Deux postes d'analyste de la gestion sont disponibles au sein de notre Société dans la région de Montréal.

ANALYSTES en organisation et méthodes

• FONCTION

Sous la direction générale du chef de service, le titulaire contribuera à la planification, l'implantation et l'évaluation des structures, des procédés et des pratiques administratives qui assureront l'utilisation maximale des ressources humaines et autres. Il effectuera des études dans le but d'identifier et d'analyser les problèmes d'organisation, de systèmes et de méthodes, de recommander des solutions pertinentes et de promouvoir l'implantation de techniques administratives efficaces.

• QUALIFICATIONS

Les candidats devront posséder les qualités personnelles nécessaires, avoir une bonne connaissance des théories, techniques et pratiques générales de gestion et des connaissances spécialisées dans l'analyse organisationnelle et dans l'implantation de systèmes, méthodes et procédés administratifs.

Les candidats devront être de véritables professionnels dans ce domaine, diplômés universitaires ou l'équivalent et avoir une expérience pratique de quelques années. Ces postes requerront la connaissance des deux langues officielles. Les unilingues peuvent aussi accéder à ces postes. Ils doivent, cependant, indiquer qu'ils sont disposés à suivre, aux frais de l'Etat, un cours de langue dont le Bureau des langues officielles de la S.C.H.L. déterminera la nature, la durée (qui ne doit pas dépasser douze mois) et le lieu.

• TRAITEMENT

Le traitement initial sera en considération des connaissances et de l'expérience de la personne choisie. Opportunités d'avancement et avantages sociaux intéressants.

Les personnes intéressées doivent adresser un résumé de leurs qualifications et de leur expérience à l'adresse suivante :

Service du Personnel
Société Centrale d'Hypothèques et de logement
Place du Canada, Suite 1450
Montréal, P.Q. H3B 2N2

CARREFOUR JEUNESSE ROSEMONT

Centre pour mésadaptés socio-affectifs, garçons et filles, 6 à 12 ans
ÉDUCATEUR(TRICE)

Unité de filles 10-12 ans

Qualifications:

- technicien en éducation spécialisée ou l'équivalent
- 23 ans et plus
- minimum de deux (2) années d'expérience auprès des mésadaptés socio-affectifs

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 août 1976 au:

Directeur de vie de groupe
4675 est, rue Bélanger
Montréal. H1T 1C2

La COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE de la LIÈVRE

requiert les services
D'UN DIRECTEUR(TRICE)-ADJOINT
Pour une école élémentaire.

NOMINATIONS PROVISOIRES

CRITÈRES: (P.A.S. document 1er janvier 75-5-2-10)

- 1- L'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère.
- 2- Une formation exigeant au moins 16 années de scolarité.
- 3- Une expérience de 5 ans comme enseignant ou professionnel dont au moins 3 ans comme enseignant.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible.

SALAIRE: Avantages sociaux - selon P.A.S. du M.E.Q.

Faire parvenir curriculum vitae le ou avant le 23 août 1976.

à: Directeur du Personnel
Commission Scolaire Vallée de la Lièvre,
146A, rue MacLaren Est,
Buckingham, Qué. J8L 1K1

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre hospitalier de soins de courte durée de 27 lits

appelé à devenir C.L.S.C. avec unité de soins prolongés de 25 lits

FONCTIONS:

- mandaté par le conseil d'administration, est responsable de l'administration de l'établissement.
- voir à mettre en place et à opérer un système efficace de gestion et de contrôle pour assurer l'utilisation des ressources de l'établissement;
- prépare le budget et le plan d'organisation;
- dirige le personnel;
- en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, élabore, met sur pied, dirige et administre des programmes et des services, tant du domaine de la santé que du social, compte-tenu des besoins du milieu et en conformité avec la Loi 65 et son règlement.

EXIGENCES:

- étude universitaire de premier cycle;
- possède une bonne formation et/ou expérience en administration;
- connaissance du secteur des Affaires sociales;
- social et dynamique;
- aptitude à travailler en équipe, et à l'écoute des besoins et aspirations de son milieu;
- notions de psychologie, de sociologie et d'animation;
- santé suffisante et bon équilibre émotif.

RÉMUNÉRATION:

Suivant les normes du Ministère des Affaires sociales et les qualifications du candidat.

INSCRIPTION:

Veillez faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 15 sept.

Martine Giroux, s.s.j.
Secrétaire du conseil d'administration
Corporation de l'Hôpital St-Joseph-du-Lac,
Ville Pohéngamook, Quartier St-Eluthère,
Cité Kamouraska,
(Concours pour le directeur général)

La Commission Scolaire de Chabais-Chibougamau

requiert les services d'**ENSEIGNANTS**

pour l'année scolaire 1976-77

Élémentaire régulier: cinq (5) postes

Élémentaire enfance inadaptée: six (6) postes

Exigences:

Détenir une qualification légale du ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

M. Renald Sylvain
Direction du Personnel
596, 4ème rue
Chibougamau, P.Q.
Tél.: (819) 276-4121



HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

Centre hospitalier universitaire ultra spécialisé est à la recherche d'un

COORDONNATEUR À LA FORMATION

Sommaire des responsabilités:

— Sous l'autorité du directeur des soins infirmiers le coordonnateur à la formation planifie, organise, dirige, coordonne et évalue les programmes de formation pour le personnel infirmier.

Exigences du poste:

- Membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;
- Diplôme du 1er ou second cycle universitaire en nursing ou en éducation des adultes;
- Formation et/ou expérience en enseignement ou en animation de groupe;
- De préférence, expérience dans les soins de la mère et de l'enfant.

Salaire:

Selon les échelles du Ministère des Affaires Sociales.

S'adresser à:

Service du Personnel,
Hôpital Sainte-Justine,
3175 chemin Côte Ste-Catherine,
Montréal H3T 1C5
Tél.: 731-4931, poste 602



Centre de Services Sociaux de l'Outaouais

POSTE OUVERT

Chef d'unité

ENDROIT:

Succursale de Mont-Laurier, unité amérindiens.

FONCTIONS:

Distribuer, coordonner et organiser les activités professionnelles du personnel de son unité. Assurer au personnel de son unité l'encadrement professionnel requis, i.e. supervision, consultation, révision des objectifs d'intervention, etc.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire en service social; ou diplôme universitaire dans un autre domaine des sciences humaines avec expérience dans la pratique de l'intervention clinique.

SALAIRE:

Selon la politique salariale du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 4 septembre 1976 au:

Service des Ressources Humaines,
C.S.S. de l'Outaouais
105, boul. Sacré-Coeur,
Hull, Québec



COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHÉMIN

SOREL-TRACY DRUMMONDVILLE SAINT-HYACINTHE

CENTRE ADMINISTRATIF

OUVERTURE DE POSTE SPÉCIALISTE EN MOYENS ET TECHNIQUES D'ENSEIGNEMENT

Nature du travail:

Les emplois de spécialiste en moyens et techniques d'enseignement sont des emplois de professionnel qui portent plus spécifiquement sur le développement, l'organisation, la direction des activités du Centre de Documentation ou des activités relatives au développement et à l'utilisation technique d'enseignement dans un ou des établissements ou institutions scolaires. Ces emplois sont spécifiquement caractérisés par l'animation des étudiants de l'établissement et l'assistance aux enseignants, en vue de l'utilisation rationnelle des moyens et des techniques d'enseignement dans le processus de l'apprentissage.

Attributions:

- Dans le domaine de la documentation sous toutes ses formes, le spécialiste en moyens et techniques d'enseignement, voit à l'initiation des étudiants et des professeurs, l'usage du ou des centres de documentation (bibliothèques, audio-védothèques) ainsi qu'à les assister dans leurs recherches.
- À l'aide d'ouvrages de références tels qu'index, listes d'éditeurs, répertoires, encyclopédies, etc., il effectue des recherches et dresse des bibliographies et des répertoires de sources d'information afin de répondre à diverses demandes.
- Il est chargé de l'application des techniques et des méthodes propres à ces disciplines en vue de sélectionner, conserver, classer, organiser et rendre accessible, la documentation des bibliothèques et autres centres de documentation.
- En plus, il peut se voir confier toutes autres tâches inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire terminal de premier cycle en bibliothéconomie ou dans un champ de spécialisation appropriée.

Traitement:

Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation et les conventions collectives en vigueur.

Entrée en fonction:

Dans l'immédiat.

Endroit du travail:

Campus de Sorrel-Tracy

Faire parvenir à l'adresse mentionnée plus bas, au plus tard le 30 août 1976 à 17 heures, les documents requis, à:

Collège régional Bourgeois,
M. Serge Vinclette,
Secrétaire général
2775 rue Bourdages,
Saint-Hyacinthe, P.Q.

Firme progressive d'envergure régionale

(Abitibi-Québec)

recherche

nouveaux gradués C.A. et stagiaires

Priorité accordée pour connaissance informatique. Recherchons également fiscaliste. Excellentes opportunités d'avancement.

Réponses confidentielles à:

Comptables Agréés
C.P. 73,
Val d'Or, Qué.

TRADUCTEURS - REVISEURS

PLEIN TEMPS - PIGISTES DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS

POUR UNE SOCIÉTÉ DE TRADUCTION DE MONTRÉAL

Les candidats auront au moins 10 années d'expérience en traduction et posséderont la compétence nécessaire pour travailler dans une grande diversité de domaines techniques. Les candidats doivent être prêts à passer des tests d'une journée environ, à nos bureaux.

Notre compagnie, jeune et dynamique, offre des conditions de travail intéressantes.

Salaire à discuter.

Veillez adresser votre curriculum vitae détaillé à:

DOSSIER 2644
Le Devoir
C.P. 8033
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

HÔPITAL ST-LAMBERT

Long-terme, convalescents, 120 lits

recherche

UN COORDONNATEUR(TRICE)

des activités de nuit à temps partiel régulier

Fonctions:

Coordonner et contrôler les activités de l'établissement la nuit dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services adéquats.

Expérience:

Deux (2) années d'expérience dans une fonction similaire.

Rémunération:

Selon les normes du M.A.S.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 31 août 1976 au:

Service du personnel
HÔPITAL ST-LAMBERT
831 rue Notre-Dame
St-Lambert, P.Q.



Hydro-Québec

Région Mauricie
Service du Personnel /
2e étage
340 rue Saint-Maurice
Trois-Rivières, Qué.

CONSEILLER EN ORGANISATION

FONCTIONS

— Agir comme conseil ou ressource à la hiérarchie, coordonner, diriger ou exécuter des études relatives aux domaines organisationnels suivants: —

Réorganisation

- Développement et mise en place de structures et méthodes nécessaires et suffisantes pour atteindre certains objectifs préalablement concrétisés et coordonnés.
- Formation, maintenance, adaptation et perfectionnement nécessaires pour le maintien de l'équilibre entre les fins et moyens.
- Participation à l'application des principes de répartition de fonctions et de délégation de pouvoirs.
- Diagnostic organisationnel, pronostic et thérapie.

Technologie de gestion

- Organisation scientifique du travail.
- Génie industriel
- Ordonnement du travail.
- Systèmes de gestion (approche scientifique aux problèmes de gestion).

Amélioration de la productivité

- Productivité humaine: techniques de motivation et stimulation du personnel: direction participative par les objectifs, délégation, coopération, mise en concurrence, jugement sur les résultats, enrichissement des tâches, etc.
- Productivité technologique: techniques de réduction des coûts, de normalisation et de standardisation (matériel, outillage, méthodes, etc.) aménagement d'espace de planchers, manutention, entreposage de matériel.
- Agir comme agent de formation à la demande des groupes opérationnels de la Région.
- Collaborer au recrutement, sélection et formation du Service.
- Être à la fine pointe des principes et techniques d'Organisation.

EXIGENCES

- Posséder une bonne connaissance théorique en organisation et en gestion.
- Pouvoir facilement communiquer et établir une relation de confiance avec son interlocuteur.
- Posséder une expérience d'environ cinq ans dans un ou plusieurs domaines pertinents.
- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle, de préférence en sciences humaines, administratives, génie industriel, sciences appliquées ou formation équivalente.
- Posséder un jugement sûr, un esprit d'analyse et de synthèse, faire preuve de créativité et démontrer des aptitudes à agir comme agent de changement.

LIEU DE TRAVAIL

Hydro-Québec — région Mauricie
(Siège régional: Trois-Rivières)

SALAIRE Selon compétence et expérience.

N.B.: Les candidats sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible avant le 1er septembre 1976.

PHYSIOTHÉRAPIE

Physiothérapeutes et techniciens en réadaptation physique demandés de 1 hre à 8 hres pour clinique privée.

Mme Campagna
735-5547

Commission scolaire de Ste-Thérèse ENSEIGNANTS DEMANDÉS

Niveaux:

Classes spécialisées, dénombrement flottant.

Endroit:

À quinze minutes de Montréal (entre Montréal et Mirabel) dans une commission scolaire de 6,200 élèves qui n'a jamais connu de surplus de personnel et qui prévoit une accélération de son rythme d'expansion.

Concours:

P-767-5

Faites votre demande d'emploi par téléphone au:

Bureau du directeur du personnel
COMMISSION SCOLAIRE STE-THERÈSE
(514) 430-2200, poste 60

LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

offre deux postes intéressants dans son service des communications

(1) Directeur du service des communications

Travaillant de concert avec le directeur général, il est responsable de la poursuite du développement du programme global des communications du Conseil avec ses membres et le grand public.

En plus d'être chargé de la planification, de la coordination et de la direction des activités du service, le directeur devra également assurer une certaine partie du travail de révision, dans sa langue maternelle, des ouvrages publiés par le Conseil.

Le candidat choisi devra disposer d'une grande expérience et avoir prouvé sa compétence dans le champ des communications, préférablement dans le domaine du développement social. Le bilinguisme est essentiel.

(2) Rédacteur bilingue

Le rédacteur, de concert avec le rédacteur adjoint et un comité consultatif de rédaction, établira le format et le contenu de la nouvelle revue bilingue du Conseil. Cette revue sera le principal périodique du Conseil et succédera aux revues unilingues actuelles *Digeste social* et *Canadian Welfare*.

Le rédacteur devra également réviser d'autres publications du Conseil rédigées en français.

Le candidat choisi devra disposer d'une grande expérience et avoir prouvé sa compétence dans le domaine de la rédaction et des publications préparées en français.

Le salaire sera déterminé en fonction des qualifications et de l'expérience.

Prière d'adresser vos demandes à:

M. Reuben C. Baetz
Directeur général
Conseil canadien de Développement social
C.P. 3505, Succursale C
OTTAWA, Ontario K1Y 4G1
613-728-1885

Le Conseil se situe au premier plan, par ordre d'ancienneté et d'importance, parmi les associations non gouvernementales axées sur l'élaboration et l'avancement de la politique sociale au pays. Son service des communications constitue le centre vital de la création et du développement d'une conscience populaire face aux politiques sociales.

